



RAPPORT À LA COMMISSION DES COMPTES ET DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT

***L'économie de l'environnement en 2006
Rapport général***

JUIN 2008

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a examiné ce rapport lors de sa réunion du 19 juin 2008.

Les travaux de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement sont coordonnés par un comité de pilotage animé par Lucien Chabason, vice-président de la Commission.

Le secrétariat général de la Commission est assuré par la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), sous-direction des politiques environnementales, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Le rapport sur l'économie de l'environnement a été réalisé par l'Ifen.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
-----------------------	----------

LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion des eaux usées.....	15
La gestion des déchets et le nettoyage des rues.....	24
La dépense de gestion des déchets radioactifs	41
La protection de l'air	50
La lutte contre le bruit	60
La protection de la biodiversité et des paysages	69
Les autres domaines de protection de l'environnement :	
– La recherche et développement.....	80
– L'administration générale	88

LES DOSSIERS

Les autres dépenses liées à l'environnement :	
– La mobilisation de la ressource en eau.....	92
– La récupération	98
– L'amélioration du cadre de vie	107
L'emploi environnemental.....	109
Mise en place du compte de dépense de protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface.....	121

SYNTHÈSE

CROISSANCE MODÉRÉE DE LA DÉPENSE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2006, les activités de protection de l'environnement génèrent une dépense de 36,2 milliards d'euros, soit 2 % du produit intérieur brut. La dépense a augmenté de 4,2 % en 2006, contre 5,5 % en 2005. Dans l'environnement, on comptabilise près de 376 000 emplois, soit 0,6 % de plus qu'en 2005.

Entraînée par la hausse des dépenses de gestion des déchets et d'administration générale, la dépense courante a progressé de 4,1 %. Son évolution redevient supérieure à celle de la consommation nationale, après quatre années de moindre croissance.

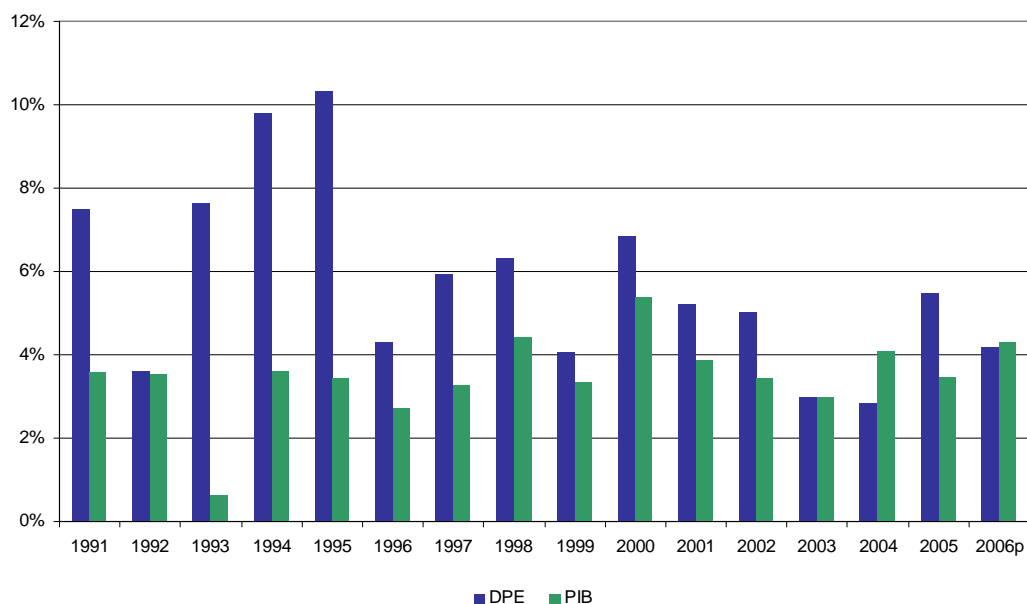
En 2005, la croissance des dépenses d'investissement avait été exceptionnelle en raison de l'arrivée à échéance de la mise aux normes des équipements dans les domaines des déchets et des eaux usées et de la fin des contrats de plan État-régions dans le domaine du bruit. En 2006, le rythme d'évolution s'infléchit légèrement, la dépense en capital progresse de 4,4 %, soutenue par la croissance de la dépense de traitement des eaux usées.

Les administrations publiques, les entreprises et les ménages financent chacun environ un tiers de la dépense totale. La hausse de la dépense est financée principalement par les ménages et à un degré moindre par les entreprises.

En 2006, la dépense de protection de l'environnement (DPE) atteint 36,2 milliards d'euros, ce qui représente une hausse en valeur de 4,2 % par rapport à 2005. Par ailleurs, le PIB a augmenté de 4,3 % en valeur en 2006. L'écart de croissance entre ces deux agrégats s'est donc réduit en 2006 en raison d'un ralentissement de la progression de la DPE, qui était de 5,5 % en 2005.

La dépense de protection de l'environnement progresse moins vite sur la période 2003-2006

Taux de croissance annuel



Note : p = provisoire.

Source : Ifen (DPE) - Insee (PIB).

La part de la dépense de protection de l'environnement dans le PIB avait continuellement augmenté de 1990 à 2002. Depuis 2002, elle est restée relativement stable, autour de 2 %.

La protection de l'environnement couvre plusieurs domaines dont le poids et les évolutions diffèrent. La principale dépense correspond à la gestion des eaux usées, qui représente 12,1 milliards d'euros. Toutefois, sa part diminue puisque la dépense progresse moins vite dans ce domaine (+4,1 % en moyenne de 1990 à 2006) que pour l'ensemble de l'environnement (+5,7 %). En effet, cette activité déjà mature se développe moins que les activités de protection « émergentes ». En 2006, la dépense pour les eaux usées ne s'est accrue que de 2,9 %.

La gestion des déchets est la seconde dépense du point de vue de l'importance, avec 11,6 milliards d'euros en 2006. Ce domaine s'est fortement développé de 1990 à 1997, sa part dans la dépense totale passant de 27 % à 34 %. Puis, de 1998 à 2004, la dépense a suivi l'évolution générale de l'environnement. Depuis 2005, le taux de croissance s'est accéléré ; cette reprise s'expliquait en grande partie par l'importance des dépenses de mise aux normes des équipements de gestion des déchets, notamment les décharges et les incinérateurs. Par contre, en 2006, ce sont les dépenses courantes qui ont fortement augmenté (+7,1 %).

La contribution des autres domaines est beaucoup moins élevée en valeur, puisqu'ils ne représentent qu'un tiers de la dépense. Toutefois, certains domaines se distinguent, tels que l'administration générale et la recherche et développement, où la croissance atteint environ 7 % par an en moyenne sur la période. Cependant, la dépense de recherche et développement

s'est stabilisée en 2006, après une baisse en 2005 due à la fin des dépenses liées à la loi Bataille¹.

Le compte de la dépense de protection de l'environnement regroupe les dépenses des administrations publiques, des ménages et des entreprises destinées à protéger l'environnement.

Ce compte satellite est établi en suivant les recommandations du *Seriée*² élaboré par Eurostat. Dans ce cadre, « *la protection de l'environnement regroupe l'ensemble des actions et activités visant à la prévention, la réduction et l'élimination des pollutions ainsi que de toute autre dégradation de l'environnement* ». Le compte de la dépense de protection de l'environnement est décliné en divers domaines, suivant la Cepa³ :

- gestion des eaux usées ;
- gestion des déchets ;
- nettoyage des rues ;
- gestion des déchets radioactifs ;
- protection de l'air ;
- lutte contre le bruit ;
- préservation de la biodiversité et des paysages ;
- recherche et développement ;
- administration générale.

Par ailleurs, trois comptes sont établis. Ce sont des domaines qui ne rentrent pas dans le champ de la stricte protection de l'environnement, mais impliquent des activités qui lui sont très liées. Il s'agit de l'adduction d'eau potable, de la récupération et de l'amélioration du cadre de vie.

Le domaine des sols et eaux souterraines et de surface, qui n'était pas présenté dans les précédents rapports, fait l'objet d'un encadré cette année.

L'emploi s'accroît uniquement dans la récupération et les activités transversales

Dans l'environnement, on comptabilise près de 376 000 emplois en 2006, soit 1,5 % de l'emploi total. Tous ces emplois ne correspondent pas forcément à des métiers spécifiques et ne nécessitent pas obligatoirement une formation environnementale. La hausse de 0,6 % constatée en 2006 ne représente que 2 100 emplois supplémentaires dans l'environnement, tandis que l'emploi a progressé de 1,1 % dans l'ensemble de l'économie.

Les activités de protection de l'environnement⁴ concentrent 60 % des effectifs, contre 40 % pour les autres domaines liés à l'environnement⁵. Ainsi, la gestion des eaux usées et celle des déchets regroupent près de la moitié des emplois, tandis que l'entretien du cadre de vie, les activités transversales et la ressource en eau en regroupent chacun autour de 10 % environ.

En 2006, l'emploi ne progresse que dans des activités liées à l'environnement, notamment la récupération (+4,3 %) et les activités transversales (+3,3 %). Il est relativement stable dans les autres domaines.

¹ Cette loi de 1991 a fixé les grandes orientations relatives aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.

² Le Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (*Seriée*) est le cadre comptable européen pour la collecte et la présentation des informations économiques sur l'environnement.

³ Classification of Environmental Protection Activities (Cepa). C'est une classification des domaines de la protection de l'environnement.

⁴ Hors activités transversales (administration générale et recherche et développement).

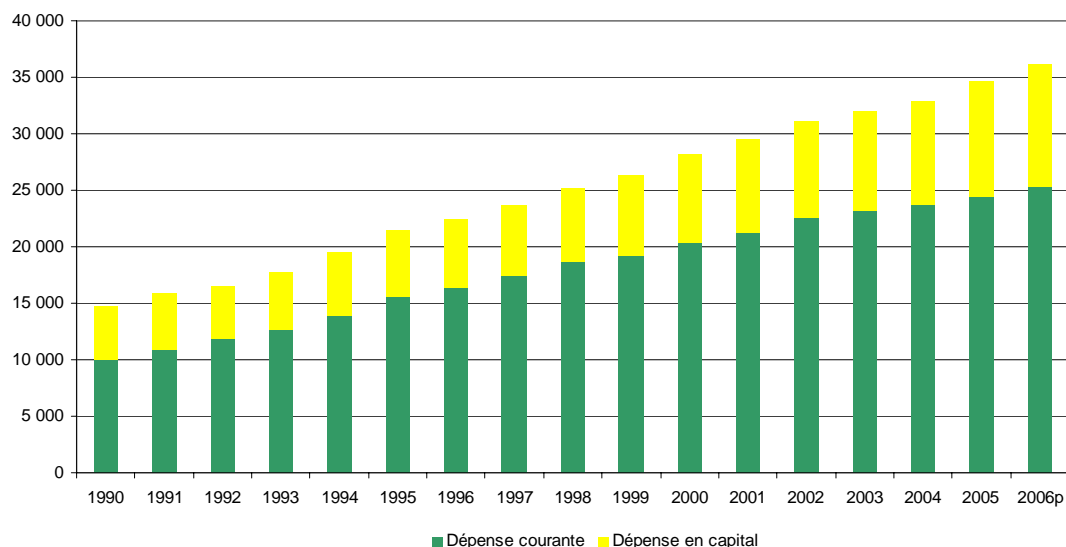
⁵ Y compris les activités transversales.

Dépenses courantes et en capital progressent au même rythme en 2006

La dépense se décompose en deux parties : d'un côté, la dépense en capital, qui englobe les investissements et les études internes ou les achats de services d'études pour protéger l'environnement et de l'autre la dépense courante, qui correspond aux frais de gestion courante, tels que les consommations intermédiaires ou les frais de personnel.

Progressions conjointes des dépenses courantes et en capital

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

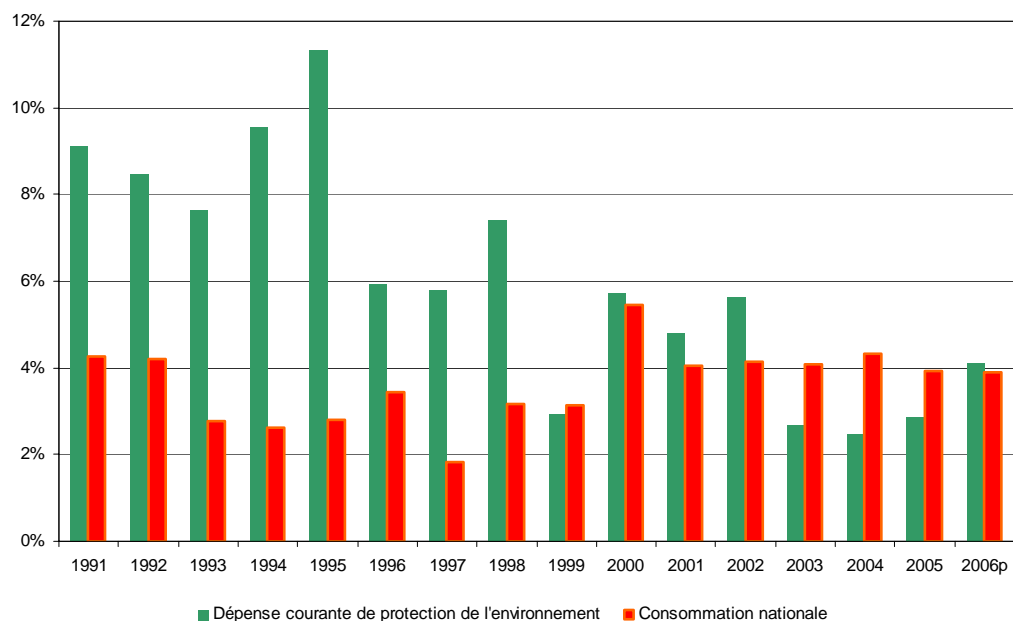
Les deux catégories ont évolué à des rythmes assez proches sur la période 1990-2006. Ainsi, la dépense courante a augmenté de 6 % en moyenne par an et la dépense en capital de 5,2 %. La dépense courante représente 70 % de la dépense totale en 2006. Cette part est restée relativement stable sur la période, puisqu'elle était de 67 % en 1990, en progression de 1990 à 1998 jusqu'à 74 %, puis en légère diminution.

Forte contribution de la dépense courante en 2006

La dépense courante de protection de l'environnement varie fortement d'une année à l'autre comparativement à la consommation nationale qui s'accroît régulièrement de 4 % l'an environ depuis 2001.

Redressement de la croissance de la dépense courante en 2006

Taux de croissance annuel



Note : p = provisoire.

Source : Ifen (DPE courante) - Insee (consommation nationale).

La dépense courante s'élève à 25,4 milliards d'euros. La gestion des déchets (9,7 milliards d'euros) et des eaux usées (7 milliards) en représente les deux tiers.

En 2006, la dépense courante n'a pas augmenté dans le domaine des eaux usées. En revanche, elle s'est accrue pour la partie liée à consommation finale des ménages dans ce domaine et elle a nettement diminué pour les eaux usées industrielles (-4,4 %).

Dans le domaine des déchets, les quantités d'ordures ménagères progressent légèrement. Le développement de la collecte sélective participe à cette évolution et contribue à la hausse des coûts et à l'augmentation de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM et REOM). De plus, des modes de traitement, plus respectueux de l'environnement et plus coûteux que l'incinération sans récupération d'énergie et la mise en décharge, sont mis en œuvre. Dès lors, la dépense courante est en forte hausse (+7,1 %), suivant la progression de la TEOM (+6,3 %).

Outre la gestion des ordures ménagères, qui représente 60 % de la dépense courante des déchets, la gestion des déchets industriels s'élève à 3,6 milliards d'euros. Il s'agit majoritairement d'achats de services de collecte et de traitement des déchets auprès d'entreprises spécialisées, en hausse de 9,1 % par rapport à 2005.

La dépense courante est également en forte hausse dans le domaine de l'administration générale (+11,5 %) en raison de la progression des dépenses de personnel. Dans le cas de l'air, la hausse observée (+9,1 %) est due à la forte augmentation des achats de produits adaptés et connexes ; ainsi, le marché des chaudières individuelles à condensation connaît un essor considérable, puisque les ménages sont sensibles à leurs performances accrues.

Hormis pour la biodiversité et les paysages (+5,1 %), la dépense courante progresse peu en 2006 pour les autres domaines.

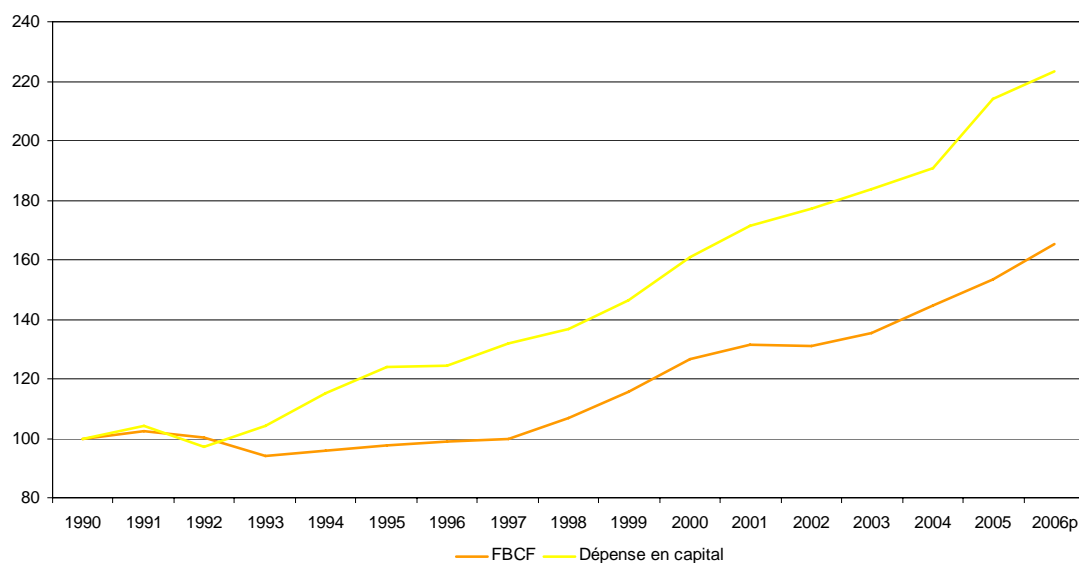
Moins d'investissements que dans le reste de l'économie

Par nature, les activités environnementales sont très capitalistiques. Ainsi, en 2006, le coût des investissements atteint 30 % de la dépense de protection de l'environnement, tandis que pour l'ensemble de l'économie, il ne représente que 20 % du PIB.

La dépense en capital pour la protection de l'environnement a été multipliée par deux depuis 1990, tandis que la FBCF⁶ totale n'a augmenté que de 65 %. Cet écart important s'explique par la nécessité de mettre les équipements de protection de l'environnement au niveau exigé par les réglementations, ce qui expose moins les activités correspondantes aux aléas de la conjoncture économique générale.

La dépense en capital retrouve son rythme de croissance des années 2002-2004

Base 100 en 1990



Note : p = provisoire.

Source : Ifen (dépense en capital de protection de l'environnement) - Insee (FBCF).

La dépense en capital continue de progresser en 2006 (+4,4 %), mais à un rythme moindre qu'en 2005 et que dans l'ensemble de l'économie (+ 7,6 %).

La forte croissance de 2005 résultait notamment d'obligations réglementaires. Dans le domaine des déchets, la directive européenne⁷ sur l'incinération des déchets rendait obligatoire la mise aux normes des installations d'incinération avant fin 2005. De ce fait, la croissance des investissements dans ce domaine tombe à 1,6 % après la hausse de 19,9 % en 2005. Dans le domaine de l'assainissement, la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU) contraint les petites agglomérations, après les grandes, à se doter de systèmes collectifs d'épuration ayant un certain niveau de performance. En conséquence, la dépense en capital, qui a augmenté de 7,2 % en 2006, tient pour beaucoup aux efforts consentis en matière de traitement, qui progressent de +26,6 % pour atteindre près de 1,6 milliard d'euros.

La dépense destinée à limiter les effets du bruit et à lutter contre la pollution de l'air diminue légèrement après une forte hausse en 2005. Pour le bruit, cette baisse s'explique par la fin des financements alloués dans le cadre des contrats de plan État-Régions 2002-2006. Dans le cas de l'air, il s'agit plutôt d'une stabilisation après la hausse exceptionnelle en 2005.

⁶ Formation brute de capital fixe, communément appelée investissement.

⁷ La directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets fixe de nouvelles normes d'émission.

Une répartition du financement de la dépense équilibrée entre les acteurs

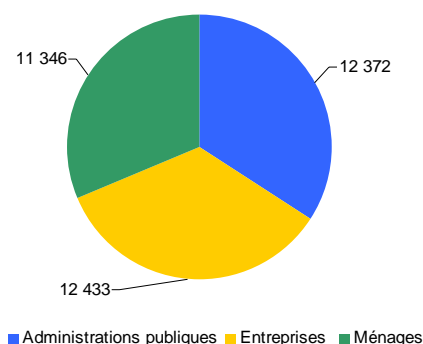
Les comptes de protection de l'environnement peuvent être présentés selon deux optiques. La première s'intéresse à la notion d'agent financeur, où l'on impute la dépense à l'agent qui paye la dépense correspondant à une action, qu'il en soit l'initiateur ou non.

La seconde optique consiste à appréhender la dépense selon l'optique de l'agent responsable⁸ : pour une action donnée, on impute alors la dépense à l'agent économique qui en est à l'origine.

Ces deux optiques permettent de comparer la part de chaque agent dans le financement et dans l'initiative de la dépense.

En millions d'euros courants

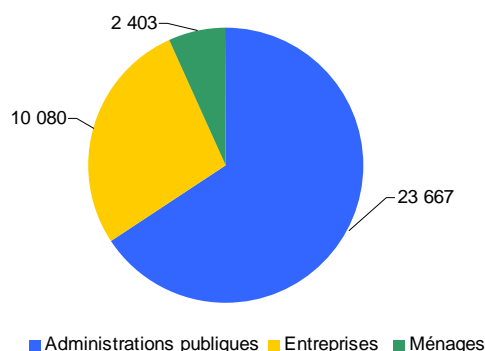
Répartition équilibrée du financement de la dépense en 2006



Source : Ifen.

En millions d'euros courants

Les administrations publiques sont responsables des deux tiers de la dépense en 2006



Source : Ifen.

Le financement de la dépense est réalisé à parts égales entre les ménages, les administrations publiques et les entreprises. Cependant, l'initiative des dépenses est moins bien répartie. Ainsi, les administrations publiques sont responsables des deux tiers de la dépense, mais n'en financent que 34 %. À l'opposé, les ménages sont responsables de 7 % de la dépense totale, mais en payent 31 %.

Cette différence s'explique par le fait que les collectivités locales sont responsables de l'organisation des services publics d'assainissement, soit en régie, soit en délégation et de la gestion des déchets, ce qui va au-delà du financement de la dépense. À l'opposé, les administrations publiques financent certaines actions dont elles ne sont pas responsables. Ce financement repose alors sur des incitations fiscales ou des aides versées aux ménages et aux entreprises. C'est notamment le cas pour les domaines de l'air, du bruit ou de la recherche et développement.

Les ménages, de même que les entreprises, financent l'essentiel de leurs consommations de services marchands et produits adaptés ou connexes, déduction faite des incitations et des aides des administrations. Les entreprises financent également leurs activités de protection de l'environnement, que ce soit pour leur propre compte ou en faisant appel aux services d'entreprises spécialisées.

De 1990 à 2006, la répartition du financement a évolué : la part des entreprises a baissé de 43 % à 34 %, tandis que celle des ménages a augmenté de près de six points.

⁸ Ce concept d'agent responsable ne fait pas partie du cadre comptable du Seriéé.

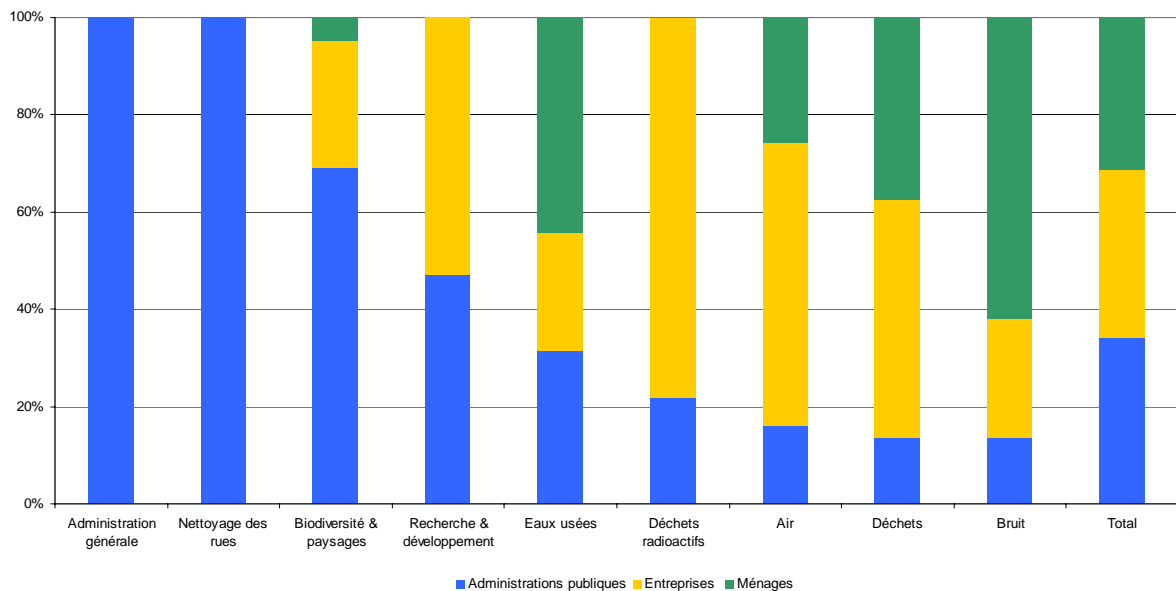
L'accroissement de la DPE en 2006 est financé principalement par les ménages (42 %). Les administrations publiques en supportent 33 %, tandis que les entreprises contribuent à 25 %. Ce constat est à relier à la croissance de la dépense de gestion des déchets à laquelle contribuent fortement les ménages et à celle d'administration générale et de nettoyage des rues, financées intégralement par les administrations publiques.

Les entreprises financent la moitié des dépenses de gestion des déchets

Le financement de la dépense est très variable d'un domaine à l'autre, selon qu'un agent est l'utilisateur principal d'un service de protection de l'environnement ou bien qu'il en assure le financement.

Ainsi, les ménages et les entreprises utilisent les services d'assainissement des eaux usées et en payent le coût. Dans le domaine de la biodiversité et des paysages, la responsabilité incombe aux administrations publiques, qui financent également la majeure partie de la dépense. On note également que dans ce domaine, la participation des administrations publiques a fortement augmenté, passant de 48 % en 1996 à 69 % en 2006, alors que la part des entreprises s'est réduite.

En 2006, le financement de la dépense est très variable selon le domaine



Source : Ifen.

Les entreprises financent en grande partie la dépense de gestion des déchets radioactifs et près de la moitié des dépenses pour les déchets, l'air et la recherche et développement. Dans le domaine du bruit, les ménages contribuent largement au financement de la dépense, puisque l'isolation acoustique des logements constitue la première dépense dans ce domaine.

La gestion des eaux usées et celle des déchets représentent 85 % de la contribution financière des ménages à la protection de l'environnement. Le bruit (9 %) et l'air (5 %) arrivent loin derrière.

Les entreprises consacrent 70 % de leurs dépenses à la gestion des eaux usées et des déchets, 11 % à la protection de l'air et 9 % à la recherche et développement.

Enfin, les administrations consacrent 31 % de leurs dépenses à la gestion des eaux usées, 22 % aux frais d'administration générale, 13 % à la gestion des déchets et 11 % au nettoyage des rues.

ANNEXES

Changements dans les comptes 2006 par rapport aux comptes 2005

Le calcul de la dépense de protection de l'environnement est réalisé par l'Ifen, grâce à de nombreuses données transmises par des partenaires (Sessi, DGCP⁹, Ademe...) qui produisent ces données pour leur compte. Dès lors, l'Ifen est parfois confronté à des changements de source ou de méthodologie.

Ainsi, le présent rapport sur les comptes 2006 apporte quelques changements de sources, de données et de méthode qui affectent non seulement la dépense 2006, mais aussi la dépense des années antérieures. En effet, lorsqu'une source est modifiée, on est parfois amené à corriger l'ensemble des années, afin de pouvoir suivre les évolutions sur un champ identique. Cela explique que les données du rapport 2006 annulent et remplacent celles du rapport relatif à 2005.

Les changements sont les suivants :

- Les données 2005 fournies par la DGCP au format des comptes publics étaient incomplètes. Un redressement avait donc été effectué par l'Ifen en 2005 pour estimer les données manquantes.
Depuis le dernier rapport, la DGCP a transmis les données 2005 sur champ complet. La série des comptes du présent rapport remplace donc la série calculée pour les comptes 2005.
- Les dépenses courantes de l'enquête Antipol 2001 ont été corrigées. D'une part, cela impacte les dépenses des entreprises en 2001. D'autre part, cela modifie la série de dépenses, puisque le volet dépenses courantes de cette enquête n'est réalisé que tous les trois ans et sert donc de point de calage pour plusieurs années.

Seuls les changements affectant plusieurs domaines sont signalés ici ; par souci de clarté, les changements ne concernant qu'un seul domaine sont précisés dans le chapitre idoine.

⁹ Direction générale de la comptabilité publique.

Données chiffrées

La dépense de protection de l'environnement

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	15 529	20 336	23 686	24 367	25 372	4,6%	2,9%	4,1%
Dépense en capital	5 987	7 767	9 202	10 324	10 779	5,5%	12,2%	4,4%
Total	21 517	28 103	32 888	34 691	36 151	4,8%	5,5%	4,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense liée à l'environnement par domaine

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Eaux usées	8 132	9 868	11 524	11 749	12 091	3,7%	2,0%	2,9%
Déchets	6 873	9 194	10 237	10 957	11 629	4,9%	7,0%	6,1%
Déchets radioactifs	-	570	655	693	714		5,7%	3,0%
Air	1 296	1 629	1 777	2 118	2 252	5,2%	19,2%	6,3%
Bruit	925	1 167	1 403	1 654	1 638	5,3%	17,9%	-1,0%
Biodiversité & paysages	947	1 264	1 407	1 524	1 519	4,4%	8,3%	-0,3%
Nettoyage des rues	808	977	1 222	1 386	1 422	5,3%	13,4%	2,6%
Recherche & développement	1 205	1 817	2 264	2 090	2 103	5,2%	-7,7%	0,6%
Administration générale	1 331	1 617	2 398	2 521	2 783	6,9%	5,1%	10,4%
Dépense de protection de l'environnement	21 517	28 103	32 888	34 691	36 151	4,8%	5,5%	4,2%
Adduction en eau potable	5 976	6 750	8 034	8 264	8 513	3,3%	2,9%	3,0%
Récupération	2 778	3 406	4 650	4 637	4 807	5,1%	-0,3%	3,7%
Cadre de vie	1 621	2 124	3 087	3 201	3 308	6,7%	3,7%	3,4%
Dépense liée à l'environnement	31 892	40 383	48 659	50 792	52 779	4,7%	4,4%	3,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection de l'environnement par agent responsable

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Administrations	12 796	17 152	21 319	22 741	23 667	5,7%	6,7%	4,1%
Entreprises	7 054	8 995	9 444	9 702	10 080	3,3%	2,7%	3,9%
Ménages	1 667	1 956	2 125	2 248	2 403	3,4%	5,8%	6,9%
Total	21 517	28 103	32 888	34 691	36 151	4,8%	5,5%	4,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection de l'environnement par agent financeur

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Administrations	6 493	8 734	10 902	11 889	12 372	6,0%	9,1%	4,1%
Entreprises	8 930	11 087	11 870	12 073	12 433	3,1%	1,7%	3,0%
Ménages	6 094	8 283	10 116	10 728	11 346	5,8%	6,1%	5,8%
Total	21 517	28 104	32 888	34 691	36 151	4,8%	5,5%	4,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Éléments de comptabilité nationale

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Produit intérieur brut (PIB)	1 194 600	1 441 372	1 660 189	1 717 921	1 791 956	3,8%	3,5%	4,3%
Formation brute de capital fixe (FBCF)	216 421	280 668	320 393	340 678	366 432	4,9%	6,3%	7,6%
Part DPE dans PIB	1,80%	1,95%	1,98%	2,02%	2,02%			

Note : p = données provisoires.

Source : Insee.

LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

FORTE CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS EN 2006 DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2006, la reprise amorcée en 2005 de la dépense nationale de gestion des eaux usées se poursuit avec une progression de 2,9 % contre 2,0 % en 2005 et 1,1 % en 2004. De 1996 à 2006, cette dépense est passée de 8,3 à 12,1 milliards d'euros, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 3,9 %. Cette dépense représente environ 0,7 % du PIB. En 2006, les dépenses courantes et en capital sont estimées respectivement à 7 et 5,1 milliards d'euros.

Les dépenses d'épuration industrielle ont diminué de 3,6 % par rapport à l'année précédente alors que les dépenses d'assainissement autonome sont restées quasiment stables (+0,5 %).

Les dépenses d'assainissement collectif ont globalement augmenté de 4,1 %, avec une forte hausse des investissements (+8,7 %).

L'activité de gestion des eaux usées englobe la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Elle inclut aussi les modifications de procédés destinées à prévenir la pollution des eaux.

La dépense de gestion des eaux usées se décompose en trois grandes parties :

- l'assainissement collectif : la gestion des eaux usées est prise en charge par les gestionnaires des services, régies ou délégataires en affermage ou concession, que ces eaux proviennent des entreprises ou des ménages ;
- l'épuration industrielle : la gestion des eaux usées industrielles par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs effluents ;
- l'assainissement autonome : la gestion des eaux usées par les ménages eux-mêmes, lorsqu'ils ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif.

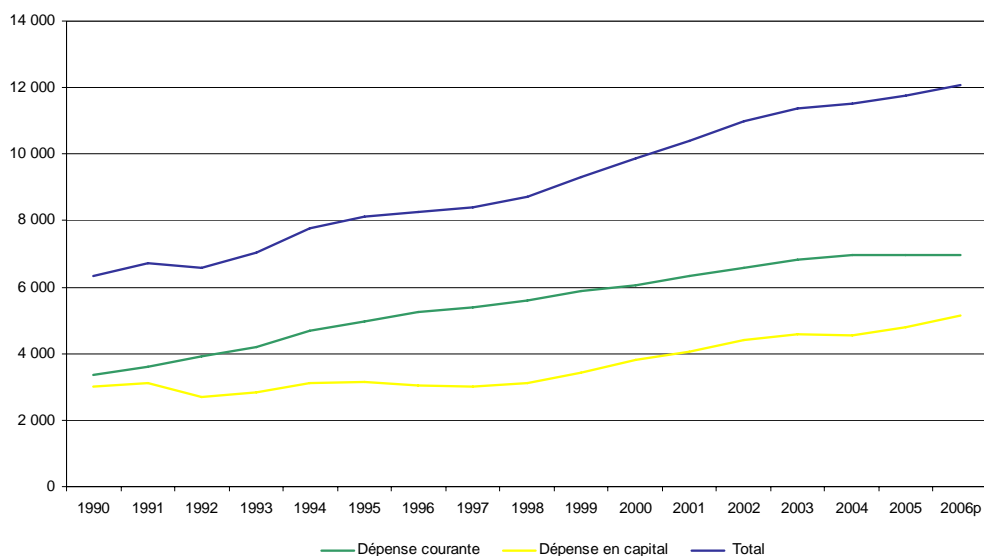
Les dépenses pour le traitement des eaux usées relatives aux activités agricoles et d'élevage ne sont pas prises en compte dans ce chapitre. La production et la distribution de l'eau potable font partie du chapitre sur l'adduction d'eau potable.

La dépense se décompose en dépenses courantes et aussi en investissements des producteurs de services de gestion des eaux usées. Parmi ces derniers, on distingue les producteurs spécialisés, administrations publiques ou entreprises, et les producteurs dits « auxiliaires ». Ceux-ci exercent une autre activité mais engagent des dépenses pour gérer leurs propres eaux usées.

Le financement de cette dépense est assuré par les usagers, les subventions des communes et de leurs groupements, des départements, des régions et de l'État. Le fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) a contribué notamment à cette dépense au titre de l'État jusqu'en 2005. Les agences de l'Eau redistribuent sous forme de subventions les redevances perçues auprès des usagers.

La dépense de gestion des eaux usées toujours en hausse

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Stabilité de la dépense courante de gestion des eaux usées

La dépense courante a progressé sur la période 1996-2004, mais baisse légèrement en 2005 (-0,3 %) et reste stable en 2006. Elle est passée de 5,2 milliards d'euros en 1996 à 6,97 milliards d'euros en 2004. En 2005 et en 2006, elle se stabilise à 6,95 milliards d'euros. Cette stagnation des dépenses courantes est essentiellement due à la baisse des dépenses d'épuration industrielle (-4,4 %), compensée par les dépenses courantes d'assainissement collectif en légère hausse (+0,8%). La dépense courante relative à l'assainissement autonome progresse de 1,0 %, mais représente moins de 3 % de la dépense courante totale.

Le tarif TTC du service « assainissement » de la facture d'eau est passé de 0,45 euro/m³ à 1,06 euro/m³ entre 1990 et 1998, soit une augmentation de 11,2 % par an selon l'Insee, en tenant compte du taux de desserte de la population. La redevance pollution, taxe comprise dans ce tarif, a enregistré sur cette même période une croissance légèrement supérieure (+12 %). Depuis, un net ralentissement de l'évolution du tarif de l'assainissement est constaté, avec une hausse de 2,2 % par an en moyenne entre 1998 et 2005 et une baisse en 2006 de 0,4 %, chiffre publié par l'Insee dans les séries d'indices de prix par branche. La part de l'assainissement dans le tarif total de l'eau avait ainsi augmenté régulièrement, passant de 32 à 45 % de 1990 à 2005. Elle baisse légèrement en 2006 (44 %) après la fin des travaux de mises aux normes imposées par l'Union européenne pour fin 2005.

Variations du tarif de l'eau et de l'assainissement comparé (indice 100 en 1990)

Indice : 100 en 1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Prix Assainissement (TTC)	191,0	247,7	252,6	260,4	263,8	265,5	270,2	269,2
Prix eau et assainissement	148,7	179,6	181,8	187,9	191,3	193,1	193,2	193,8

Source : Ifen.

La variation de la quantité d'eaux usées collectées et épurées resterait faible (moins de 9 % d'augmentation totale sur la période 1990-1999) selon l'Insee. La quantité d'eau utilisée reste une grandeur difficile à estimer, notamment à cause de l'incertitude des pertes du réseau. Les résultats de l'enquête sur la gestion de l'Eau (Ifen-Scees) semblent indiquer une légère progression des volumes facturés, +1 % par an entre 2001 et 2004.

Reprise confirmée des dépenses d'investissement

La dépense en capital correspond à la construction de réseaux d'égouts et de stations d'épuration. Elle a été de l'ordre de 5,1 milliards d'euros en 2006, soit une progression de 7,2 % par rapport à 2005. Elle augmente modérément sur la période 1996-2006 avec un taux de croissance annuel moyen de 5,4 %. Les évolutions de l'investissement diffèrent selon les périodes : le niveau d'investissement stagne entre 1990 et 1997, alors qu'il augmente fortement de 1998 à 2006.

Durant cette période, la reprise des investissements est notamment expliquée par la hausse des prix sur le marché des canalisations et les exigences réglementaires. Celles-ci sont issues entre autres de la directive 91/271/CE du Conseil européen du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines et de la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Ces investissements sont dus à l'accroissement et à l'amélioration du parc d'équipements. On dénombrait en 2004 17 300 stations d'épuration. Le réseau d'assainissement, pour cette même année, était estimé à 280 000 km pour une population raccordée estimée à 49,5 millions d'habitants (population des communes disposant d'un service d'assainissement collectif). Au cours de l'année 2004, 2 300 km de réseaux ont été remplacés et 4 600 km de réseaux étendus¹.

La croissance de l'investissement est aussi liée à l'amélioration des performances des traitements. La mise en place de traitement de l'azote et des phosphates en application de la directive Eaux résiduaires urbaines, a permis de réduire l'eutrophisation des eaux.

Un patrimoine « assainissement » à entretenir

Les travaux menés sur « la récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement », en application de la directive-cadre sur l'eau², fournissent des évaluations du patrimoine mobilisé pour l'assainissement des eaux usées.

Selon les hypothèses retenues, la valeur à neuf du stock de capital en 2001 oscille entre 93 et 119 milliards d'euros pour les équipements d'assainissement collectif. Le réseau constitue la composante la plus importante (environ 60 %), suivie des branchements aux alentours de 26 %. Les stations de traitement ne totalisent que 14 % de la valeur totale du stock.

Sur la base de cette valorisation et de la durée de vie des différents types d'équipements, l'évaluation des besoins de renouvellement, par la consommation annuelle de ce capital fixe, se situe entre 1,7 et 3,1 milliards d'euros par an. La large amplitude de la fourchette résulte notamment de l'incertitude relative aux durées de vie des équipements. Les stations de traitement représentent un quart des besoins de renouvellement, les réseaux et branchements en représentant les trois quarts restant.

¹ Source : Enquête Ifen-Scees portant sur l'année 2004.

² « Rapport final de l'étude relative au calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les districts français ou parties des districts internationaux en application de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ». Ces travaux ont été conduits par Ernst & Young pour le ministère en charge de l'Environnement.

Les besoins ainsi évalués seraient plus importants que les investissements de renouvellement effectivement réalisés. Cependant, les dépenses d'investissement pour l'assainissement collectif connaissent une accélération marquée depuis la fin des années quatre-vingt-dix. L'entretien du patrimoine « assainissement » nécessitera ainsi le maintien d'efforts soutenus au cours des décennies à venir, avec comme enjeu prioritaire l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2015.

L'assainissement non collectif fait l'objet des mêmes évaluations, avec toutefois des difficultés de mesure accrues qui conduisent à des fourchettes plus larges. Ainsi la valeur du patrimoine se situe, en 2001, entre 19 et 36 milliards d'euros, et celle de la consommation annuelle de capital fixe entre 0,5 et 1,2 milliard d'euros.

Répartition nationale du patrimoine assainissement par type d'équipement en 2001

En milliards d'euros courants	Valorisation du patrimoine		Consommation de capital fixe	
	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Assainissement collectif	93,4	119,1	1,7	3,1
<i>dont Linéaire d'assainissement</i>	<i>58,0</i>	<i>68,6</i>	<i>0,7</i>	<i>1,1</i>
<i>Branchements</i>	<i>21,7</i>	<i>35,4</i>	<i>0,5</i>	<i>1,2</i>
<i>Stations d'épuration</i>	<i>13,7</i>	<i>15,1</i>	<i>0,5</i>	<i>0,8</i>
Assainissement non collectif	19,4	36,3	0,5	1,2
Total assainissement	112,8	155,4	2,2	4,3

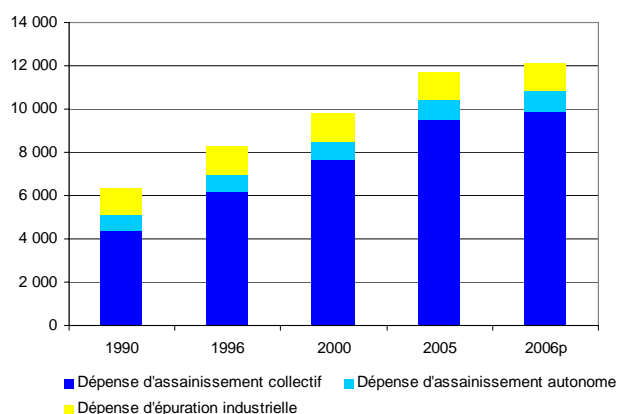
L'assainissement collectif représente 82 % de la dépense nationale d'assainissement en 2006

La dépense courante est répartie entre les ménages et les entreprises. Les ménages dépensent pour le rejet de leurs eaux usées dans les réseaux collectifs d'assainissement et, quand ils ne sont pas raccordés à ces réseaux, pour l'entretien de leur système d'assainissement autonome. Les entreprises dépensent pour leurs rejets dans les réseaux collectifs et également pour le fonctionnement de leurs propres systèmes de traitement des eaux usées.

Avec près de 9,9 milliards d'euros, l'assainissement collectif représente la part la plus importante de la dépense nationale de gestion des eaux usées en 2006. Cette part s'est accrue au cours des 16 années d'observation, passant de 70 % en 1990 à près de 82 % en 2006. En contrepartie, le poids de la dépense d'épuration industrielle et celui de l'assainissement autonome des ménages tendent à se réduire.

L'assainissement collectif, moteur de la dépense nationale

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Selon l'enquête Ifen-Scees relative à l'année 2004, la production du service d'assainissement collectif est assurée par les collectivités locales et les entreprises délégataires. Le recours à la gestion déléguée est légèrement majoritaire : il concerne 54 % de la population des communes dotées d'un service d'assainissement collectif, cette proportion restant stable de 1998 à 2004.

Après une forte progression sur la période 1990-2004 (6,3 % par an), la dépense courante d'assainissement collectif a ralenti : +0,3 % en 2005 et +0,8 % en 2006. L'augmentation était due à plusieurs facteurs parmi lesquels le plus grand nombre de ménages et d'entreprises desservis par les réseaux d'assainissement, l'augmentation des capacités de traitement. Mais au-delà, les conditions techniques de la desserte ainsi que le développement de modes de traitement plus performants et éventuellement plus coûteux pouvaient également expliquer la hausse de la dépense par le jeu d'une augmentation des tarifs de l'assainissement.

En 2006, la stabilité des dépenses courantes est essentiellement due à la baisse des dépenses d'épuration industrielle (-4,4 %) compensée par la hausse des dépenses d'assainissement collectif (+0,8 %) et celle des dépenses d'assainissement autonome (+1,0 %).

Les investissements soutiennent la dépense en assainissement collectif

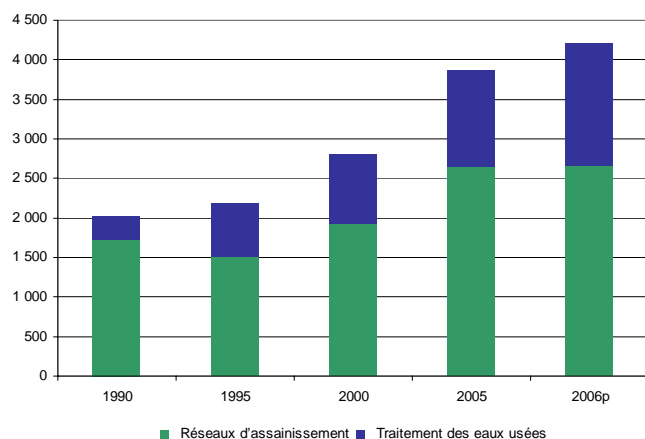
Une croissance modérée des investissements a été constatée sur la période 1990-1999, passant de 2,0 à 2,5 milliards d'euros. Depuis, la hausse s'est nettement accélérée. L'investissement a progressé en moyenne de 7 % par an pour atteindre 4,2 milliards d'euros en 2006.

Cette évolution se différencie, d'une part selon les activités, réseaux de collecte des eaux usées et stations de traitement et, d'autre part selon les périodes :

- dans le domaine des réseaux d'assainissement, une hausse importante des investissements se confirme à partir de 1998. En 2006, les investissements en réseaux restent stables (+0,4 %) et atteignent 2,6 milliards d'euros courants ;
- dans le domaine du traitement des eaux usées, la dépense est en forte hausse en 2006 (27 %). Les investissements pour les traitements ont dépassé 1,5 milliard d'euros pour cette même année.

Les dépenses d'investissement en assainissement collectif : forte progression en 16 ans

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Les capacités de traitement des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines s'accroissent. Au cours des années 2001-2004, les travaux ayant bénéficié des financements

des agences de l'Eau ont représenté en moyenne une augmentation de capacité de 3,6 millions d'équivalents-habitants (EH) par an. Sur cette période, la capacité d'épuration supplémentaire permettant l'élimination des pollutions azotées a représenté 2,8 millions d'EH par an, et celle permettant l'épuration des pollutions phosphatées 2,3 millions d'EH par an.

Baisse des investissements industriels pour l'épuration de leurs eaux usées en 2006

La dépense de gestion des eaux usées industrielles regroupe les dépenses des entreprises qui traitent elles-mêmes leurs eaux usées ainsi que leurs eaux de refroidissement et qui investissent pour réduire leur pollution à la source.

Selon des données provisoires, la dépense de gestion des eaux usées industrielles aurait connu une baisse moins importante en 2006 qu'en 2005 (-3,6 % contre -10,1 %).

Cette baisse est essentiellement due à la diminution des dépenses courantes.

Les investissements des entreprises pour la qualité de l'eau (épuration et prévention des pollutions) se sont maintenus à un même niveau compris entre 300 et 400 millions d'euros chaque année jusqu'en 2004. En 2005, ils sont descendus à 173 millions d'euros et se stabilisent en 2006 à 176 millions d'euros. Cette stabilité ne reflète pas les mouvements variés des différents secteurs.

Les industries des biens intermédiaires sont, de par la nature des produits qu'elles fabriquent (papier carton, sidérurgie...), les industries investissant le plus contre la pollution. Leur contribution représente près de 40 % de la contribution totale, en augmentation de plus de 2 % par rapport à 2005.

Le secteur de l'énergie reste stable avec une contribution de 20 % aux investissements contre la pollution de l'eau.

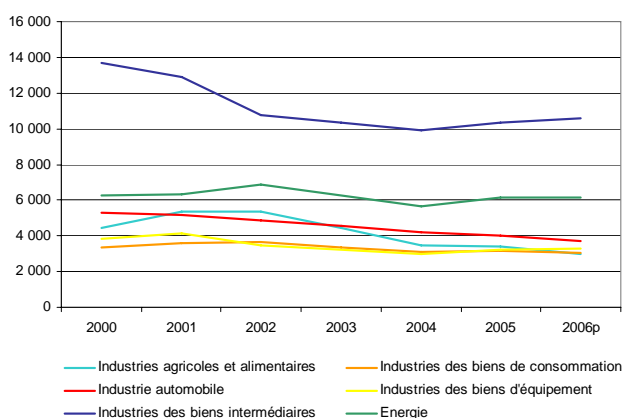
Les investissements des industries agricoles et alimentaires baissent depuis quatre ans et représentent environ 10 % des investissements totaux des entreprises.

Les investissements des industries des biens de consommation restent au même niveau (10 % des investissements). L'industrie automobile et les industries des biens d'équipement représentent également chacune 10 % des investissements totaux.

Les investissements dans l'industrie automobile ont baissé de près de 10 % en une année.

Investissements pour l'épuration des eaux quasiment stables pour les différentes branches de l'industrie

En milliers d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Sessi, enquête Antipol.

En 2006, la dépense des ménages en assainissement autonome augmente de 0,5 %

La dépense pour l'assainissement autonome des ménages non raccordés au réseau du service collectif est de 936 millions d'euros en 2006. Cela représente près de 18 % de la dépense financée par les ménages dans le domaine de la gestion des eaux usées, qui se compose de la dépense en capital pour l'installation des systèmes d'assainissement autonome et de la dépense courante pour les services de vidange de ces systèmes.

Le montant des achats d'installations est resté relativement stable jusqu'en 2003. On enregistre depuis une hausse liée à l'augmentation du nombre de systèmes installés, estimé à partir des statistiques de la construction de logements individuels. Cette dépense est ainsi évaluée à 758 millions d'euros en 2006.

La dépense courante a presque doublé entre 1990 et 1995. Depuis 1996, la tendance est à la stabilité. Son montant est estimé à 178 millions d'euros en 2006.

La dépense des ménages en assainissement non collectif est étroitement corrélée avec le parc existant de fosses septiques, estimé d'après le recensement de la population de 1999 à 5 millions d'unités. La réglementation oblige les propriétaires de ces équipements à les contrôler et les vidanger tous les 4 ans, ainsi qu'à réaliser une opération de remise aux normes tous les 10 ans. Le niveau de dépense courante estimé est très en deçà du niveau théorique auquel conduirait la stricte application des normes d'entretien de ces fosses.

Selon la récente législation, les communes qui ne disposaient pas de dispositif collectif d'assainissement sur l'ensemble de leur territoire, devaient mettre en place un service public d'assainissement autonome non collectif (Spanc) avant le 1^{er} janvier 2006. La mission du Spanc est de contrôler les installations d'assainissement autonome, aussi bien lors de la construction de logements neufs que dans l'habitat ancien. La mise en place de ces services veillant au respect des normes environnementales pourrait conduire à accroître les dépenses d'assainissement autonome dans les années à venir.

Les ménages financent 44 % de la dépense de gestion des eaux usées

Les usagers des services collectifs, ménages et entreprises, financent leur dépense de consommation de service au prix de l'assainissement en vigueur et selon leurs volumes épurés.

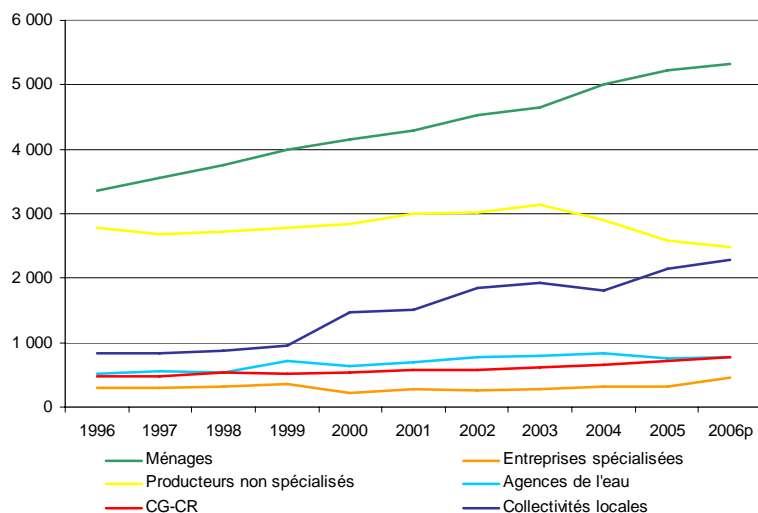
Pour les ménages, s'ajoute la dépense d'assainissement autonome qu'ils financent en totalité. Les ménages dépensent globalement 5,3 milliards d'euros en 2006, soit 44 % de la dépense totale.

Les entreprises peuvent soit passer un accord pour l'évacuation de leurs eaux usées (consommation des services collectifs), soit financer les dépenses de gestion pour compte propre de leurs eaux usées, nettes des aides versées par les agences de l'Eau. En 2006, le financement à la charge des entreprises (hors entreprises spécialisées dans la production des services d'assainissement) s'élève à 2,5 milliards d'euros. Depuis plusieurs années, les entreprises limitent l'ensemble des dépenses. En 2006, ces dépenses diminuent de 3,6 % après la baisse de 10,9 % déjà enregistrée en 2005. Les entreprises ne financent ainsi plus que 21 % de la dépense totale en 2006 contre 37 % en 1990.

Les dépenses des collectivités locales, en tant que gestionnaires des services collectifs, correspondent essentiellement aux travaux d'investissement. Les départements et régions, les agences de l'Eau et le FNDAE ont contribué à ce financement jusqu'en 2005.

Les services d'assainissement : essentiellement financés par les ménages

En milliers d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

En 2006, ces aides représentent 28 % de la dépense en capital pour l'assainissement. La dépense à la charge des collectivités gestionnaires, communes et groupements de communes représente 2,3 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport à 2005. Le montant des aides à l'investissement est en progression en 2006 (+4,9 %) et approche 1,5 milliard d'euros.

Selon les modalités de délégation du service public d'assainissement, les entreprises spécialisées qui interviennent dans la gestion peuvent financer elles-mêmes certains investissements. Sur l'ensemble de la période d'observation, les dépenses correspondantes s'échelonnent entre 0,2 et 0,5 milliard d'euros. Une forte augmentation est à noter en 2006 (+44 %).

ANNEXES

Données chiffrées

La dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	5 239	6 043	6 971	6 953	6 952	2,9%	-0,3%	0,0%
Dépense en capital	3 028	3 825	4 553	4 796	5 140	5,4%	5,3%	7,2%
Total	8 266	9 868	11 524	11 749	12 091	3,9%	2,0%	2,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les principales composantes de la dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense d'assainissement collectif	6 143	7 673	9 157	9 499	9 885	4,9%	3,7%	4,1%
Dépense courante	4 069	4 871	5 614	5 631	5 679	3,4%	0,3%	0,8%
- consommation finale (ménages)	2 576	3 321	4 106	4 295	4 398	5,5%	4,6%	2,4%
- consommation intermédiaire (branches productives)	1 492	1 550	1 508	1 336	1 282	-1,5%	-11,4%	-4,1%
Dépense en capital	2 075	2 802	3 543	3 868	4 206	7,3%	9,2%	8,7%
Dépense d'assainissement autonome	779	841	901	932	936	1,9%	3,5%	0,5%
Dépense courante	174	173	177	177	178	0,3%	-0,2%	1,0%
Dépense en capital	605	668	724	756	758	2,3%	4,4%	0,3%
Dépense d'épuration industrielle	1 344	1 354	1 466	1 318	1 270	-0,6%	-10,1%	-3,6%
Dépense courante	996	999	1 180	1 145	1 094	0,9%	-3,0%	-4,4%
Dépense en capital	348	355	286	173	176	-6,6%	-39,6%	1,7%
Total	8 266	9 868	11 524	11 749	12 091	3,9%	2,0%	2,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense d'assainissement collectif

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	4 069	4 871	5 614	5 631	5 679	3,4%	0,3%	0,8%
Dépense en capital	2 075	2 802	3 543	3 868	4 206	7,3%	9,2%	8,7%
- en réseaux d'assainissement	1 448	1 930	2 475	2 640	2 651	6,2%	6,6%	0,4%
- en traitement des eaux usées	626	872	1 068	1 228	1 554	9,5%	15,0%	26,6%
- dont acquisitions de terrains		24	25	40	40			
Total	6 143	7 673	9 157	9 499	9 885	4,9%	3,7%	4,1%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de gestion des eaux usées industrielles

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	996	999	1 180	1 145	1 094	0,9%	-3,0%	-4,4%
Dépense en capital	348	355	286	173	176	-6,6%	-39,6%	1,7%
Total	1 344	1 354	1 466	1 318	1 270	-0,6%	-10,1%	-3,6%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense des ménages en assainissement autonome

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	174	173	177	177	178	0,3%	-0,2%	1,0%
Dépense en capital	605	668	724	756	758	2,3%	4,4%	0,3%
Total	779	841	901	932	936	1,9%	3,5%	0,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les aides en capital des agences de l'Eau, des départements et des régions

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Aides des agences de l'Eau pour l'assainissement collectif	470	575	761	683	707	4,2%	-10,3%	3,5%
Aides des départements et régions	472	539	650	723	767	5,0%	11,2%	6,1%
Total (eaux usées)	942	1 114	1 411	1 405	1 474	4,6%	-0,4%	4,9%
% par rapport à la dépense en capital d'assainissement collectif	15,3%	14,5%	15,4%	14,8%	14,9%			

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen, d'après les données de l'Ifen, de la DGPC, des agences de l'Eau et du FNDAE.

Le financement de la dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Producteurs non spécialisés ⁽¹⁾	2 782	2 836	2 898	2 581	2 489	-1,1%	-10,9%	-3,6%
Ménages	3 355	4 162	5 006	5 227	5 334	4,7%	4,4%	2,0%
Producteurs spécialisés ⁽²⁾	1 132	1 688	2 132	2 462	2 732	9,2%	15,5%	11,0%
- dont municipalités et EPCI	838	1 471	1 809	2 146	2 277	10,5%	18,6%	6,1%
- dont entreprises spécialisées	294	217	323	316	455	4,5%	-2,1%	44,2%
Administrations publiques	996	1 182	1 487	1 478	1 536	4,4%	-0,6%	4,0%
Total	8 266	9 868	11 524	11 749	12 091	3,9%	2,0%	2,9%

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'assainissement collectif (entreprises délégataires).

(2) : services d'assainissement des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.

Les principales opérations des producteurs de services de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Production	4 250	5 082	5 849	5 867	5 919	3,4%	0,3%	0,9%
Formation brute de capital fixe	2 422	3 157	3 829	4 041	4 382	6,1%	5,5%	8,4%
- dont aides à l'investissement reçues	942	1 114	1 411	1 405	1 474	4,6%	-0,4%	4,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

HAUSSE DE 6 % DE LA DÉPENSE DE GESTION DES DÉCHETS

En 2006, la dépense de gestion des déchets est estimée à 11,6 milliards d'euros, soit 6 % de plus qu'en 2005. Ce taux de croissance est le même pour les entreprises et les collectivités locales assurant le service des ordures ménagères. Après deux années de forte croissance, les investissements restent élevés, mais progressent peu. À l'inverse la dépense courante enregistre une forte hausse après deux années de croissance modeste. La contribution des ménages par le biais de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 6 %.

Réaffirmation de la politique de réduction des déchets à la source et du recyclage

Réaffirmée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la politique des déchets s'articule autour de quatre axes :

- réduire la production de déchets en favorisant l'éco-conception, la durée de vie des produits, la mise sur le marché de produits générant peu de déchets et développer la mise en place d'une tarification incitative. Le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) est réaffirmé, celui-ci est responsable de l'élimination de ses produits et contribue à son financement ;
- développer le recyclage et la valorisation organique ;
- mieux connaître les impacts sur la santé des modes d'élimination des déchets et mieux les contrôler ;
- renforcer la concertation, la sensibilisation des acteurs et du public concernés par les déchets et donner une nouvelle impulsion à la recherche.

L'opération relative à la réduction des emballages a obtenu des résultats appréciables. En quatre ans, le nombre de sacs de caisse distribués a diminué de 70 %. Le poids et le nombre des emballages mis sur le marché ont légèrement baissé. La promotion du compostage individuel se poursuit. Des premières estimations montrent une légère hausse de la production des déchets municipaux et du tonnage d'ordures en mélange. Pour les autres secteurs de l'économie, des résultats seront disponibles fin juin 2008 grâce à la réalisation de nouvelles enquêtes sur la production de déchets.

De nouvelles filières de récupération apparaissent. Le décret du 2 mars 2006 instaure la filière des imprimés non sollicités. Le décret du 23 décembre 2006 fixe la contribution payée par les émetteurs de ces produits pour leur élimination. Cette filière ainsi que celle des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) s'est mise en place fin 2006 et a engendré la création de plusieurs éco-organismes.

À l'automne 2006, la France compte un peu moins de 400 décharges acceptant des déchets banals. Le ministère poursuit sa politique de résorption des décharges ne respectant pas les dernières normes environnementales, l'objectif est que tous les sites non autorisés soient fermés fin mars 2007.

En 2006, les 134 usines d'incinération étaient conformes aux nouvelles normes européennes sur les valeurs limites de rejets d'émissions dans l'air. Les rejets de dioxines sont 10 fois inférieurs à leur niveau de 2004.

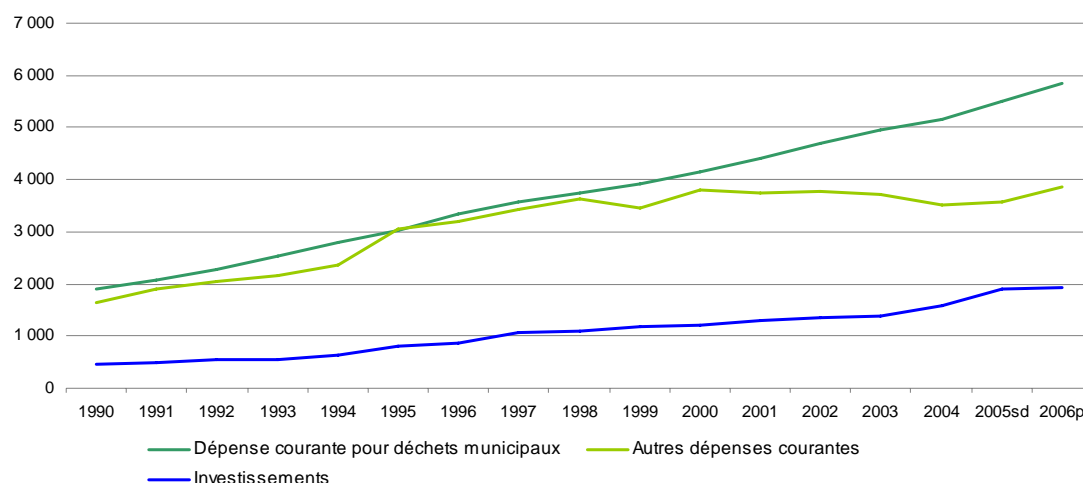
La dépense nationale : 11,6 milliards d'euros, en hausse de 6,1 % par rapport à 2005

En 2006, la dépense nationale de gestion des déchets est évaluée à 11,6 milliards d'euros contre 11 milliards en 2005, soit une hausse de 6,1 % pour l'année. La dépense s'accroît toujours plus rapidement que le PIB (+4,3 %). Sa part est passée de 0,42 % du PIB en 1990 à 0,64 % en 2005 et 0,65 % en 2006.

Plusieurs modifications sont intervenues dans les sources de données. Cette révision entraîne une baisse de la dépense des entreprises de 400 millions d'euros environ. La dépense des ménages a été révisée et son montant est inférieur de 100 millions d'euros au niveau antérieur. Le détail de ces révisions est présenté en annexes en fin de méthodologie.

Hausse de 6,1 % de la dépense de gestion des déchets en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Ifen.

La dépense courante est composée de la dépense des collectivités locales pour la gestion des déchets municipaux, de la dépense des ménages pour les sacs poubelle et de la dépense de gestion des déchets industriels. Elle progresse globalement de 7,1 % en 2006, à un rythme bien plus élevé qu'en 2005 et 2004. Cette tendance est observée pour les différents acteurs économiques. La dépense courante relative à la gestion des déchets municipaux continue à progresser rapidement en 2006 (6,2 %). Les déchets municipaux représentent 60 % de la dépense courante. La dépense relative aux déchets des entreprises a connu une forte croissance après plusieurs années de stagnation, voire de baisse. Les dépenses des ménages se sont accrues de plus de 10 % en 2006 et représentent 2,9 % de l'ensemble de la dépense courante.

Selon les premières estimations, la dépense en capital continue d'augmenter en 2006, après les niveaux très élevés observés en 2004 et 2005. Elle atteint 1,9 milliard d'euros soit 16,5 % de la dépense totale. Les investissements sont principalement le fait des collectivités locales qui en ont réalisé 80 % en 2006.

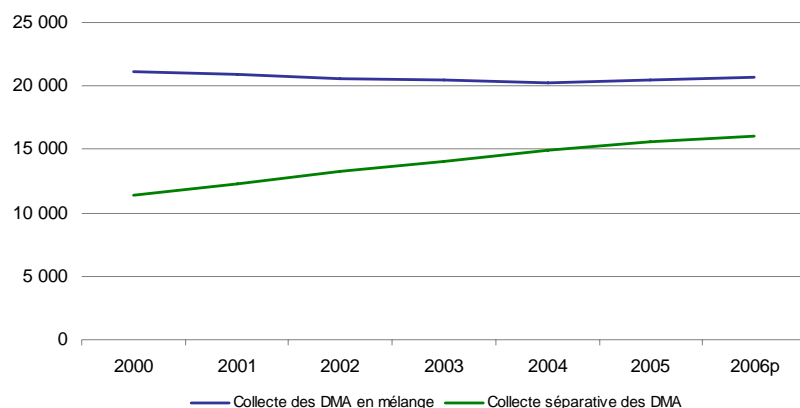
Progression de 6 % de la dépense de gestion des déchets municipaux

Faible progression des déchets municipaux

L'enquête de l'Ademe portant sur la collecte des déchets municipaux en 2005 montre une faible croissance des quantités de déchets municipaux collectées et de la collecte sélective. Globalement, les services communaux ont collecté en 2005, 36,12 millions de tonnes de déchets. Les ordures ménagères en mélange s'élèveraient à 20,5 millions de tonnes, soit 326 kg par habitant, contre 20,3 millions de tonnes en 2004¹. Selon les premiers résultats de l'enquête Itom 2006, cette faible croissance se prolonge en 2006, avec 20,7 millions de tonnes de déchets collectés en mélange. La collecte séparative comprend les matériaux secs (surtout des emballages), les déchets verts, les encombrants faisant l'objet d'un ramassage spécifique et les apports en déchèterie. Elle représente 15,6 millions de tonnes en 2005, soit 43 % des déchets municipaux contre 36 % en 2000.

Hausse continue de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés*

En milliers de tonnes



Note : * Déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants collectés en même temps, déblais et gravats compris.

p = provisoire

Source : Ifen – Ademe.

Environ 4 000 déchèteries étaient répertoriées fin 2005 dans l'enquête Collecte de l'Ademe contre 2 856 en 2001. Près de 290 déchèteries ont ouvert en moyenne chaque année au cours de ces quatre années. 4 150 déchèteries sont enregistrées dans le répertoire Sinoé fin 2007, ce qui montre une progression moins rapide ces deux dernières années. La quantité de déchets amenés en déchèteries a fortement progressé de 2001 à 2005 (39 %), en revanche la composition de ces déchets a peu évolué. Les déchèteries ont reçu, en 2005, 29 % de déblais et gravats, 26 % d'encombrants, 27 % de déchets verts, 14 % de matériaux recyclables et 4 % d'autres déchets.

Par ailleurs, la collecte de produits en fin de vie dans des filières spécifiques (piles et accumulateurs, pneus, véhicules hors d'usage, DEEE) se développe, mais seulement une partie de ces filières est prise en charge par les communes.

¹ Une partie des emballages collectés sélectivement ne peut être recyclée et était comptée auparavant dans la collecte en mélange. Ceci introduit une discontinuité dans le calcul des quantités de déchets en mélange portant sur 1 million de tonnes environ.

Parmi tous les déchets municipaux collectés en 2005, 39 % sont mis en décharge, 32 % sont incinérés, 13 % sont compostés ou méthanisés et 16 % sont destinés au recyclage. L'incinération sans valorisation énergétique se pratique très peu.

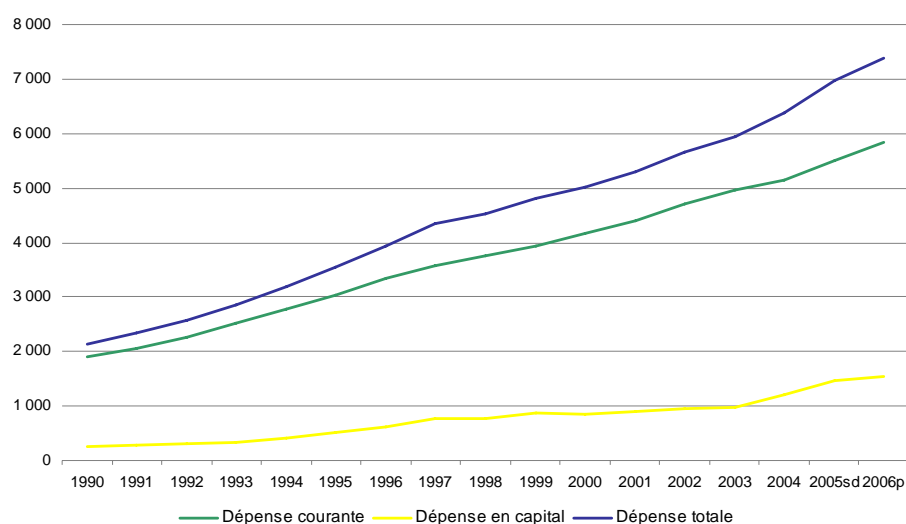
En 2006, l'énergie récupérée s'élève à 11 450 gigawatts/heure. La production d'énergie électrique se maintient tandis que l'énergie thermique diminue fortement (-5 %), si bien que l'ensemble baisse de 4 % par rapport à 2005. Cependant, l'énergie tirée des résidus de récoltes et le biogaz de décharge sont en hausse depuis deux ans.

Une croissance régulière de la dépense de gestion des déchets municipaux

L'évaluation pour 2006 de la dépense de gestion des déchets municipaux s'élève à 7,4 milliards d'euros, contre 7 milliards en 2005, soit une progression de 6 % par rapport à l'année précédente. La dépense en capital a encore augmenté en 2006 (+4,9 %) après deux années de croissance exceptionnelle.

Hausse de 6 % de la dépense pour la gestion des déchets municipaux

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Ifen.

La dépense courante augmente de 6,2 %

La dépense courante de gestion des déchets municipaux s'élève à 5,85 milliards d'euros en 2006, son montant a pratiquement doublé depuis 1995. La progression observée en 2006 correspond au taux de croissance annuel moyen enregistré depuis 11 ans (6,2 % par an de 1995 à 2006). Les quantités de déchets collectés durant cette période auraient augmenté de 1,5 % par an. Les activités traditionnelles de collecte des ordures ménagères en mélange et d'incinération sans récupération d'énergie, voire de simple mise en décharge continuent à décroître au profit d'activités telles que la collecte sélective et des modes de traitement plus complexes. Les services rendus offrent une qualité environnementale bien supérieure. Les coûts induits par ces modes d'élimination, en particulier ceux liés à la collecte sélective, ne sont pas compensés entièrement par la contribution des entreprises productrices ou les recettes liées à la valorisation des déchets.

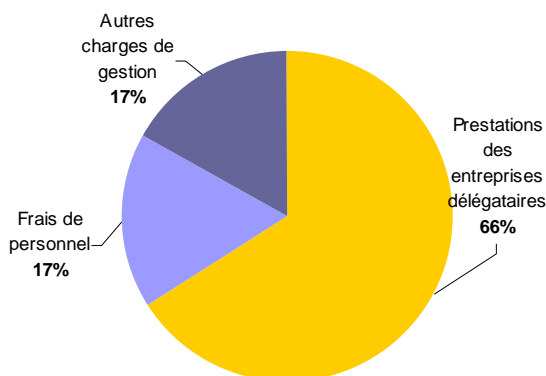
Les entreprises en délégation réalisent les deux tiers de la dépense courante

Le montant des services délégués aux entreprises demeure une composante importante de la gestion des déchets municipaux et s'accroît sensiblement en 2006. Selon les données encore

provisoires de la direction générale de la comptabilité publique, son montant (hors taxes) représenterait en 2006, 66 % de la dépense. En 2005, la hausse des salaires avait surtout été causée par une hausse importante des charges sociales. En 2006, les frais de personnel (y compris les charges sociales et les impôts sur les salaires) représentent 17 % du total et ont progressé un peu moins vite que la sous-traitance payée aux entreprises. En 2006, ce sont les achats courants (fournitures, carburants) qui ont augmenté le plus.

Les groupements à fiscalité propre supportaient, en 2004 et 2005, 37 % des dépenses courantes. La part des communes autonomes, hormis Paris, diminue régulièrement.

Les deux tiers des dépenses sont réalisées par les entreprises délégataires



Source : Ifen.

Hausse des investissements pour la 3e année consécutive

La dépense en capital atteignait 1,46 milliard d'euros en 2005 et elle est évaluée à 1,54 milliard d'euros en 2006. Les investissements ont connu un niveau exceptionnel en 2004 et en 2005. Ces années correspondaient à la mise en conformité des incinérateurs aux nouvelles normes européennes. Les investissements demeurent très élevés en 2006, puisque quelques projets importants d'unités d'incinération ou de méthanisation sont en cours. La réhabilitation des décharges se poursuit. Ces actions offrent de nouveaux services d'une qualité environnementale très supérieure à ce qui existait avant, la valorisation des biogaz par exemple. Les installations permettant une meilleure valorisation des déchets verts se développent, ainsi que les équipements aptes à recevoir des produits en fin de vie comme les DEEE. Les collectivités réalisent toujours la majeure partie des investissements. Ceux des entreprises délégataires s'élèvent à 293 millions d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2005.

Les recettes issues de la valorisation des déchets poursuivent leur hausse

Les recettes issues de la valorisation des déchets s'accroissent de presque 6,9 % en 2006. Elles sont évaluées à 375 millions d'euros, soit 6,4 % de la dépense courante. Cependant, la progression d'ensemble résulte d'évolutions contrastées. En effet, les ventes de l'énergie issue du traitement des déchets diminuent depuis quelques années, en particulier l'énergie venant de l'incinération. Une hausse du prix de rachat du biogaz et de la méthanisation est intervenue en juillet 2006. Malgré cette mesure, les recettes de valorisation énergétique ont stagné en 2006.

La collecte sélective continue de progresser pour tous les matériaux. Globalement, les recettes de valorisation ont augmenté de 24 millions d'euros. Ce résultat serait même à majorer par les ventes des collectivités à des repreneurs autres que ceux proposés dans le cadre de la garantie

de reprise. Les prix garantis ont augmenté pour tous les matériaux sauf le verre. Ainsi, les métaux non ferreux et le plastique ont connu des progressions très favorables.

Forte hausse de la dépense de gestion des déchets industriels après une période de stagnation

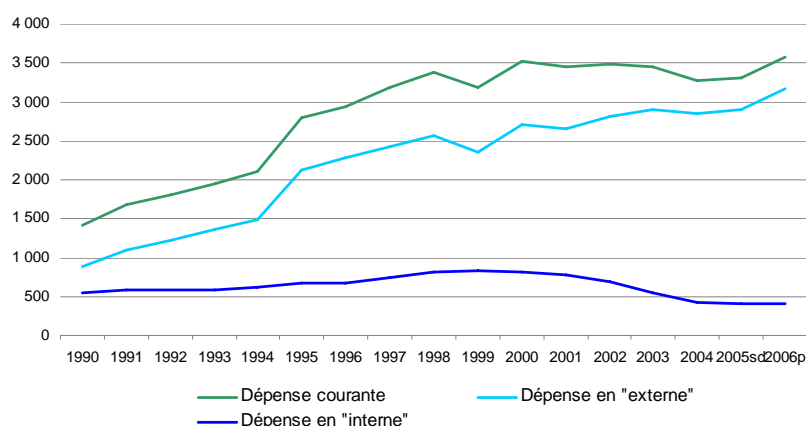
Les dépenses pour la gestion des déchets industriels sont évaluées en 2006 à 4 milliards d'euros, elles représentent 34 % de la dépense totale³. La dépense a été stable au cours des années 2000 à 2003, elle a même diminué en 2004 et progressé faiblement en 2005. Les premières évaluations montrent une croissance sensible en 2006. Cet ensemble est le résultat d'évolutions contrastées.

Hausse de 8 % de la dépense courante en 2006

La dépense courante de gestion des déchets industriels recouvre le recours « en externe » à des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets, ainsi que les dépenses de gestion « en interne » que les entreprises réalisent afin d'éliminer leurs déchets. La dépense courante atteint 3,6 milliards d'euros. Elle s'est accrue de 8,2 % en 2006 après avoir diminué de 2002 à 2004.

Hausse de la dépense courante relative aux déchets industriels

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Ifen

Après s'être stabilisée à 2,9 milliards d'euros ces dernières années, la dépense externe a fortement augmenté en 2006. La forte hausse des activités de gestion des déchets banals compense largement la baisse des activités relatives aux déchets dangereux.

Au début des années deux mille, les déchets produits par l'industrie avaient diminué tandis que ceux du commerce avaient augmenté. En 2004⁴, la quantité de déchets dangereux est estimée à 8,8 millions de tonnes⁵ dont 3,8 millions dans l'industrie.

³ Les données avaient été révisées à la hausse à l'occasion du passage de la comptabilité nationale en base 2000, puis à la baisse avec les résultats de la dernière enquête Antipol sur les dépenses courantes des entreprises. Voir la méthodologie à la fin du chapitre.

⁴ Dernière année disponible.

⁵ Y compris les boues.

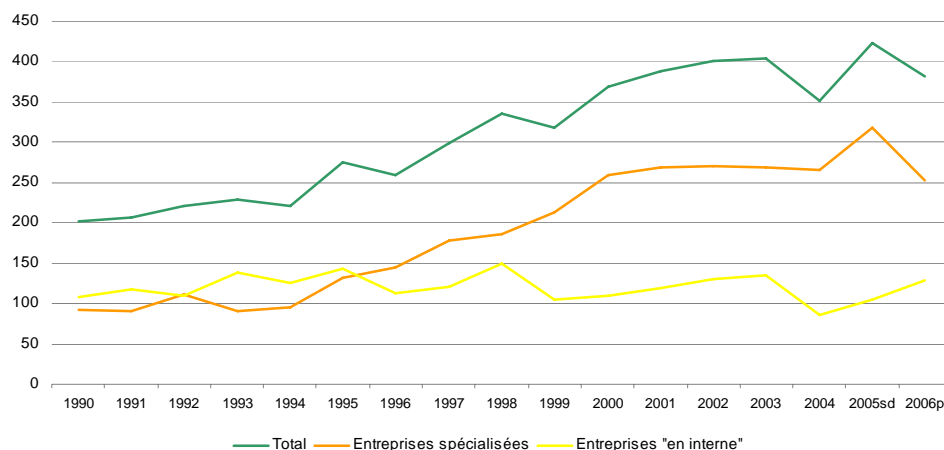
Dans cet ensemble, la part de la dépense réalisée en interne baisse depuis plusieurs années. Cette évolution va de pair avec une meilleure gestion des déchets dans les entreprises et le développement du tri et du recyclage. La revente des matériaux recyclables permet une atténuation des coûts. Le cours des matériaux a continué d'augmenter en 2006, en particulier celui des métaux. En 2006, la dépense interne a connu une légère hausse et se situe à 408 millions d'euros. Sur ce total, l'amortissement du capital représente 111 millions d'euros.

Baisse des investissements après le haut niveau atteint en 2005

La dépense en capital pour la gestion des déchets industriels se compose des investissements des entreprises spécialisées et de ceux réalisés par l'ensemble des établissements industriels pour la gestion, en compte propre, de leurs déchets. En 2006, selon les premières données disponibles, la dépense en capital s'élève à 382 millions d'euros. Après avoir diminué en 2004, l'investissement des entreprises a fortement progressé en 2005, avant de régresser à nouveau en 2006. Cette évolution, imputable aux entreprises spécialisées, est à relier à la mise aux normes des incinérateurs intervenue fin 2005.

Baisse des investissements pour la gestion des déchets industriels après le haut niveau atteint en 2005

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Scees – Sessi, Enquête Antipol.

Les investissements de l'industrie dans la gestion des déchets

En millions d'euros courants

Investissements	En 2005	En 2006p
Spécifiques	89,3	109,5
Changements de procédé	8,1	13,8
Études préliminaires	7,2	6
Total	104,6	129,3

Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Les investissements antipollution effectués par les établissements industriels sont estimés à 129 millions d'euros. Après le faible niveau en 2004, ils ont augmenté de plus de 22 % en 2005 et 2006. Ces investissements concernent essentiellement des équipements de traitement des déchets et des installations de recyclage. Les investissements en équipements permettant, par un changement de procédé, de réduire la production de déchets ont très fortement progressé. En 2006, ils représentent presque 11 % du montant total au lieu de 8 % en 2005.

Hausse de l'activité des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets après deux années de stabilisation

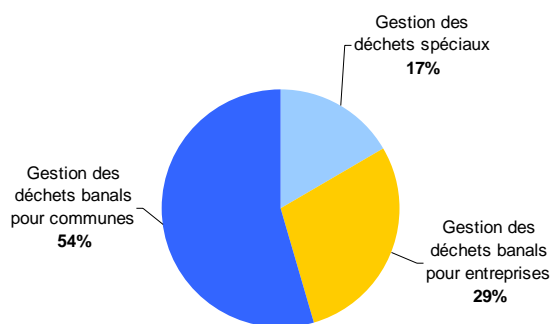
L'essentiel de la gestion des déchets, ménagers ou industriels, est assuré par des entreprises spécialisées dont l'activité est identifiée dans la Nomenclature d'activités française (Naf) : secteurs 90B pour les déchets non dangereux ou banals et les déchets inertes et 90E pour les déchets dangereux ou spéciaux.

La production de ces entreprises est évaluée à 7 milliards d'euros en 2006 contre 6,4 milliards d'euros en 2005. Après deux années de progression moyenne, le taux de croissance s'est redressé en 2006. Cependant, les évolutions sont divergentes entre les activités de gestion des déchets spéciaux et celles de gestion des déchets banals⁶. En effet, la production des entreprises éliminant les déchets spéciaux, estimée à 1,2 milliard d'euros, a sensiblement baissé en 2006.

En revanche, la production des entreprises traitant les déchets banals et inertes a fortement augmenté, elle atteint 5,8 milliards d'euros en 2006. Les prestations réalisées pour la gestion des déchets municipaux des collectivités locales continuent d'augmenter fortement et représentent les deux tiers de leur activité. La production réalisée pour le traitement des déchets banals des entreprises s'est accrue après deux années de légère baisse. Une meilleure gestion des déchets inertes de la construction génère de nouvelles activités. Il en est de même pour les activités de traitement des déchets verts et organiques.

⁶ Dans le cadre du compte, seule la dépense des agents résidents est appréhendée. Le développement de certains grands groupes sur les marchés européens ou même mondiaux ne rentre pas dans le champ du compte.

Plus de la moitié de la production des entreprises spécialisées est réalisée pour les communes



Source : Ifen, d'après Insee.

Les activités de négoce et de récupération continuent leur développement, en parallèle du traitement du déchet proprement dit, de même que les activités des filières spécialisées pour diverses catégories de déchets.

Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à 253 millions d'euros en 2006. Elles sont en hausse pour la 3^e année consécutive dans le secteur des déchets banals. Elles subissent une forte diminution (-39 %) dans le secteur des déchets spéciaux après avoir atteint un pic en 2005. Cette évolution est à relier à la mise en conformité des incinérateurs aux normes européennes sur les rejets dans l'air, fin 2005.

Les dépenses réalisées directement par les ménages : 2,4 % de la dépense totale

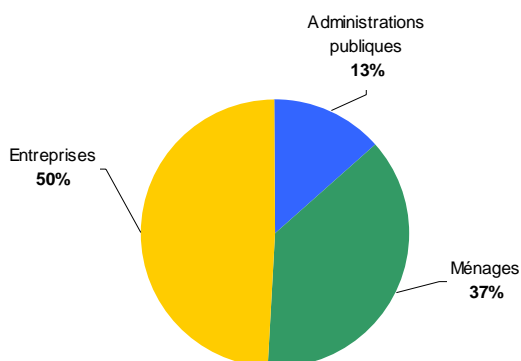
Les dépenses initiées directement par les ménages sont composées de leurs achats de sacs poubelles. Ces achats sont évalués à partir des facturations des sacs, sachets en polymères de l'éthylène qui comprennent également les sacs de caisse, les sachets de congélation et quelques films d'emballage. Ces achats ont atteint un maximum en 2001, puis ils ont baissé fortement entre 2002 et 2005 ; ils se sont accrus à nouveau en 2006. Fortement encouragée, la réduction des sacs de caisses a été très importante depuis 2002. Le nombre mis sur le marché serait passé de 10,2 milliards de sacs en 2002 à 3,1 milliards en 2006. La part des importations a fortement augmenté depuis 2004 et représente plus des trois quarts de la consommation en 2006. Une certaine substitution entre les sacs poubelles et les sacs de caisse utilisés pour les déchets s'opère. C'est pourquoi, la dépense en sacs poubelle a diminué régulièrement de 2002 à 2004. Elle a augmenté à nouveau en 2005 et 2006. Globalement, la dépense se situe à 284 millions d'euros en 2006.

Le compte actuel n'intègre pas d'autres dépenses faute d'informations précises. Mais le développement du compostage individuel est une action importante de la campagne nationale de réduction des déchets. L'objectif est de permettre la distribution de 100 000 composteurs domestiques. La réalisation de cet objectif représenterait une dépense d'un peu moins de 8 millions d'euros, dont 1,5 million financé par l'Ademe, une autre partie par les collectivités locales et le reste par les ménages. Cette action de prévention a un coût relativement faible par rapport à ce qui en est attendu. Par ailleurs, les habitants des immeubles supportent une partie des frais de gestion de la collecte des déchets (transfert des poubelles sur la voie publique, entretien de celles-ci, mise en place de la collecte sélective...). L'Ademe continue d'accorder quelques aides pour ce type d'opérations. Ces dépenses ne sont pas comptabilisées.

Contribution des entreprises et des ménages au financement de la dépense en hausse de plus de 6 % en 2006

En 2006, les entreprises financent la moitié de la dépense de gestion des déchets, les ménages 37 % et les administrations publiques 13 %. La dépense de gestion courante des déchets est financée presque exclusivement par les consommateurs ou bénéficiaires des services. Les dépenses en capital sont en partie soutenues par les aides de l'État, des régions ou des départements.

Les entreprises financent la moitié de la dépense en 2006



Source : Ifen.

La taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères financent 87 % de la dépense courante relative aux déchets municipaux

Les ménages financent leurs propres achats de sacs poubelles. Ils acquittent également une grande partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevées par les communes.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) représentent 87 % de la dépense courante de gestion des ordures ménagères et assimilées, assurée par les collectivités locales.

Le montant de la TEOM, estimé à 4,3 milliards d'euros en 2006, a progressé de 6,3 % par rapport à 2005. Avec le développement de l'intercommunalité, de plus en plus de collectivités adoptent cette taxe qui s'accroît plus rapidement que la REOM. Selon les données de la comptabilité publique, la REOM atteint 726 millions d'euros et augmente de 5 % en 2006. Par ailleurs, les collectivités s'intéressent de plus en plus à la redevance incitative. Il s'agit d'une REOM dont l'assiette est très liée à la quantité de déchets produits en mélange. Ce mode de tarification nécessite que les bacs de collecte soient équipés de puces électroniques ; il reste marginal malgré une légère augmentation.

La contribution des ménages a beaucoup augmenté en 2006 (+6,4 %) et représente 45 % de la dépense courante.

Les entreprises financent la quasi-totalité de leurs dépenses. Elles participent au financement de filières existantes comme les emballages, les pneus, les DEEE par le biais des contributions versées aux organismes agréés, qui progressent assez nettement. Elles sont sollicitées pour financer de nouvelles filières (les imprimés non sollicités et plus tard les textiles).

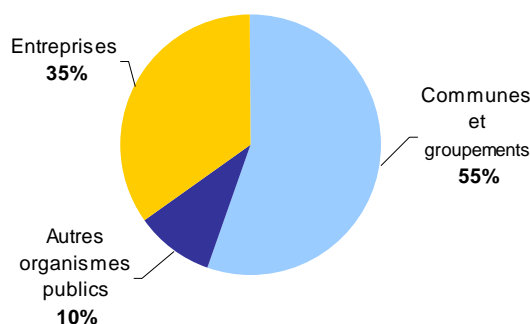
Les artisans et petits commerçants financent une partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Ces petites entreprises payent aussi la redevance spéciale quand elles font appel aux communes pour la gestion de leurs déchets.

Les entreprises reçoivent quelques subventions de l'État par l'intermédiaire des aides des agences de l'Eau ou de l'Ademe pour les collecteurs d'huiles usagées. Ces aides, en forte diminution de 2000 à 2004, se maintiennent depuis et s'élèvent à 38 millions d'euros en 2006. Globalement, les entreprises financent 52 % de la dépense courante.

Les collectivités locales financent sur leur budget général une petite partie de la dépense courante. Cette part continue de baisser assez nettement avec la diminution du nombre de communes n'ayant instauré ni taxe ni redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

L'effort d'investissement a surtout concerné les collectivités locales

Les autres organismes publics financent un dixième de la dépense en capital



Source : Ifen.

Les collectivités locales ont investi 1,2 milliard d'euros en 2006 et reçu 181 millions d'aides publiques provenant des organismes publics : Ademe, conseils généraux et régionaux et fonds de compensation de la TVA. Les aides publiques sont restées stables en 2006 après avoir fortement diminué en 2005. La part des aides qui représentait 33 % du montant des investissements en 2000 n'est plus que de 12 % en 2006. Les engagements de l'Ademe sont en légère progression par rapport à leur faible niveau de 2005. Les interventions les plus importantes portent sur des projets de réhabilitation des décharges, de valorisation des biodéchets et d'installation de déchèteries. Les financements des conseils généraux et régionaux sont estimés à 126 millions d'euros.

Les entreprises financent la quasi-totalité de leurs investissements, atteignant 382 millions d'euros.

Des filières de recyclage de plus en plus nombreuses pour l'élimination des produits usagés

Le développement du recyclage demeure l'un des objectifs prioritaires de la politique de gestion des déchets.

En 2004, l'organisation de la collecte des déchets en vue du recyclage concernait un quart des déchets ménagers et assimilés, 63 % des déchets inertes et 67 % des déchets de l'industrie et du commerce.

Dans ce contexte, de nombreuses filières se sont développées pour la valorisation de produits en fin de vie au lieu qu'ils soient envoyés dans les centres de stockage. La mise en place de toutes ces filières contribue fortement au développement des activités de récupération.

Les filières réglementaires en vigueur sont celles des huiles usagées, des emballages, des piles et accumulateurs, des pneus usagés, des véhicules hors d'usage et des DEEE. La filière des imprimés

non sollicités s'est mise en place en 2007 et des discussions portent sur l'instauration de nouvelles filières.

Cependant, les recettes tirées de la vente des matériaux gérés par les filières restent généralement inférieures aux coûts d'élimination de ces produits. Les collectivités locales, souvent impliquées, demandent une participation plus importante des producteurs de manière à couvrir totalement les coûts qu'elles supportent et à favoriser davantage la collecte sélective.

La filière des emballages continue sa croissance, elle est l'une des plus anciennes

Depuis 1992, les entreprises qui mettent des emballages sur le marché versent une contribution pour leur recyclage. Deux sociétés privées agréées par l'État, **Eco-Emballages** et **Adelphe**, géraient cette activité. Adelphe, créée par les producteurs de vins et boissons, récupérait au départ seulement du verre d'emballage, tandis qu'Eco-Emballages intervenait sur tous les matériaux. Un troisième organisme, **Cyclamed**, regroupait, depuis 1994, l'ensemble de la profession pharmaceutique et recueillait les emballages et les médicaments non utilisés. Fin 2005, l'État n'a pas renouvelé l'agrément de cet organisme. Cyclamed a donc signé une convention d'adhésion à la société Adelphe et les emballages de médicaments suivent, depuis 2006, le même dispositif que les autres emballages.

Le nouvel agrément, signé le 31 décembre 2004 pour six ans, comporte d'importantes modifications dans l'organisation des sociétés agréées. Eco-Emballages et Adelphe se sont rapprochés et en juin 2005 Adelphe a rejoint Eco-emballages. Une nouvelle organisation se met en place. Les résultats de l'année 2006 concernent Eco-emballages, Adelphe et Cyclamed. Les barèmes offerts aux collectivités ont été modifiés et trois types d'options leur sont proposés. Dans le cadre de la 1^{re} option, Eco-emballages assure un prix unique matériau par matériau et propose principalement le barème D, utilisé par la grande majorité des collectivités locales. Dans le cadre des deux autres options, les collectivités locales peuvent traiter directement avec des repreneurs agréés sous certaines conditions ou même bénéficier directement des prix du marché. Fin 2006, 59,3 millions de Français disposent d'une collecte sélective en porte à porte ou d'un point d'apport volontaire. Seules 700 communes représentant 700 000 habitants ne sont pas sous contrat avec la société agréée.

Globalement, l'activité de la société continue de progresser en 2006. Après avoir baissé en 2005, le tonnage d'emballages mis sur le marché s'est accru de 2 % en 2006. Il s'élève à 4,8 millions de tonnes, dont 2,9 millions de tonnes ont été recyclés et 0,8 million de tonnes valorisé sous forme d'énergie. Le taux de valorisation globale progresse depuis plusieurs années et atteint 76 % du gisement en 2006. Les soutiens financiers versés aux collectivités locales augmentent également et s'élèvent à près de 370 millions d'euros en 2006. Le nombre de producteurs ou distributeurs adhérents s'accroît et les cotisations perçues, en hausse de 2,5 % par rapport à 2005, s'élèvent à 412 millions d'euros.

Indicateurs sur l'activité d'Eco-Emballages

Indicateurs sur l'activité	1998	2000	2002	2004	2005	2006
Nombre d'entreprises adhérentes	21 350	21 718	21 827	21 952	21 688	22 183
Cotisations perçues (en millions d'euros)	82,5	178,0	317,3	415,1	402,3	412,3
Gisement d'emballages (en milliers de tonnes)	4 505	4 610	4 655	4 805	4 749	4 834
Emballages recyclés ou valorisés (en milliers de tonnes)	2 241	2 635	3 169	3 372	3 534	3 668
Soutiens à la collecte et à la valorisation (en millions d'euros)	104,7	143,5	281,9	322,2	332,8	369,8

Note : Les résultats comprennent Adelphe et Cyclamed.

Source : Eco-Emballages.

ANNEXES

Methodologie

Trois approches complémentaires de la dépense courante de gestion des déchets municipaux

L'estimation de la dépense courante de gestion des déchets s'appuie principalement sur la méthode des recettes comptables.

Les recettes comptables

Selon les conventions des comptes nationaux, la valeur de la dépense de gestion des déchets municipaux est donnée, pour sa partie marchande, par les paiements de TEOM et des diverses redevances déchets (REOM, redevance spéciale, etc.) par les différents agents. Dans le compte on ajoute, pour tenir compte des communes n'ayant institué ni TEOM ni REOM, une estimation des ressources générales affectées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les aides des organismes agréés. Ces données sont disponibles en général à la fin du premier semestre de l'année n+1. La croissance estimée selon cette méthode était de 3,7 % en 2004, de 6,9 % en 2005 et 6,2 % en 2006.

Ces résultats peuvent être confrontés à deux autres approches : les dépenses comptables et les résultats issus de la méthode prix-quantités.

La dépense estimée à partir des données venant de la comptabilité publique

Cette approche permet de mesurer directement la dépense courante à l'initiative des collectivités locales pour toutes celles qui remplissent des états comptables spécifiques aux dépenses de gestion de déchets. Ces données sont fournies par la direction générale de la comptabilité publique. Elles comprennent les groupements à fiscalité propre (GFP) depuis 2002, mais pas les communes de moins de 3 500 habitants. Pour ces petites communes, on estime la dépense en supposant qu'elle a la même structure que celles des autres communes. Le niveau de la dépense de gestion des déchets est proche de celui obtenu par la méthode des recettes. Le taux de croissance est de 6,7 % en 2004 et de 6 % en 2005.

La méthode quantités-prix

L'évaluation se fait en sommant les différentes quantités de déchets collectés et éliminés, multipliées par le coût correspondant. La principale source d'information est l'Ademe. Un point de calage régulier sur les quantités est fourni par l'enquête ITOM, disponible une année sur deux. Les éléments de coût sont connus par des enquêtes ponctuelles mais demeurent parcellaires. Cependant, d'importants travaux sont menés par l'Ademe et Eco-Emballages pour mieux connaître les coûts de gestion des déchets et des résultats devraient être disponibles au second semestre 2008. Les estimations réalisées sur les années récentes conduisent ainsi à un niveau de dépense inférieur et à une croissance moins rapide (environ 3 %) que celle obtenue par les deux autres méthodes. À partir de cette dépense brute, on évalue une dépense nette en retirant le montant des recettes de valorisation.

Estimation des dépenses de gestion des déchets non ménagers

On estime actuellement la dépense de gestion des déchets non ménagers à partir des données des enquêtes annuelles sur les entreprises exerçant les activités de collecte ou de traitement des différents types de déchets (secteurs 90B et 90E de la Naf). On utilise également les données de l'enquête Antipol sur les dépenses et les investissements antipollution faits par les industriels.

Pour la réponse au règlement européen sur les statistiques des déchets, l'Ifen a fourni, en juin 2006, des données sur les déchets des entreprises produits en 2004 par secteur d'activité sauf pour le tertiaire et l'agriculture. L'Ifen fournira fin juin 2008, les mêmes données sur l'année 2006 mais avec le tertiaire et l'agriculture.

Plusieurs révisions ont été faites sur les sources de données relatives aux entreprises

Ces révisions portent sur la période 2000 à 2006.

- Les dépenses externes des entreprises

Les données avaient augmenté de l'ordre de 350 millions d'euros à l'occasion du passage de la comptabilité nationale en base 2000.

Une meilleure prise en compte du taux réduit de TVA, depuis 1999, pour les communes ou groupements ayant passé un contrat avec un éco-organisme pour la collecte sélective a induit une hausse des montants hors taxes versées aux entreprises délégataires. On enregistre donc une baisse de la production des entreprises spécialisées. La dépense externe diminue d'environ 100 millions d'euros.

- Les dépenses internes des entreprises

La disponibilité des résultats de la dernière enquête sur les dépenses des entreprises industrielles en matière de gestion de leurs déchets a montré que les dépenses internes étaient moins élevées que ne le laissaient jusqu'alors penser les données. Une révision assez importante (de l'ordre de 400 millions d'euros) a été menée sur le niveau de la dépense interne.

Données chiffrées

La dépense de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation moyen annuel (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	6 072	7 974	8 664	9 070	9 712	4,4%	4,7%	7,1%
Dépense en capital	801	1 221	1 573	1 887	1 917	8,3%	19,9%	1,6%
Total	6 873	9 195	10 237	10 957	11 629	4,9%	7,0%	6,1%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

Les principales composantes de la dépense de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation moyen annuel (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	6 072	7 974	8 664	9 070	9 712	4,4%	4,7%	7,1%
Administrations publiques pour les déchets municipaux	3 023	4 159	5 149	5 505	5 849	6,2%	6,9%	6,2%
Ménages	252	285	246	257	284	1,1%	4,4%	10,4%
Entreprises	2 797	3 529	3 268	3 308	3 579	2,3%	1,2%	8,2%
Dépense en capital	801	1 221	1 573	1 887	1 917	8,3%	19,9%	1,6%
Administrations publiques pour les déchets municipaux	526	852	1 222	1 464	1 535	10,2%	19,8%	4,9%
Entreprises	275	369	352	423	382	3,0%	20,3%	-9,6%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

La dépense de gestion des déchets municipaux

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation moyen annuel (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	3 023	4 158	5 149	5 505	5 849	6,2%	6,9%	6,2%
Dépense en capital	526	852	1 222	1 464	1 535	10,2%	19,8%	4,9%
- des collectivités	389	671	994	1 185	1 242	11,1%	19,2%	4,8%
- des entreprises en délégation	137	182	228	279	293	7,2%	22,6%	5,0%
Total	3 549	5 011	6 371	6 968	7 384	6,9%	9,4%	6,0%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

La dépense de gestion des déchets des entreprises

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation moyen annuel (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	2 797	3 529	3 268	3 308	3 579	2,3%	1,2%	8,2%
- dont gestion en "externe"	2 126	2 715	2 841	2 907	3 171	3,7%	2,3%	9,1%
- dont gestion en "interne"	671	814	427	401	408	-4,4%	-6,2%	1,7%
Dépense en capital	275	369	352	423	382	3,0%	20,3%	-9,6%
- entreprises spécialisées	132	260	266	318	253	6,1%	19,6%	-20,5%
- entreprises "interne"	143	109	86	105	129	-0,9%	22,2%	23,6%
Total	3 072	3 898	3 620	3 731	3 961	2,3%	3,1%	6,2%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

Le financement de la dépense totale de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation moyen annuel (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Administrations publiques	910	1 196	1 351	1 496	1 569	5,1%	10,8%	4,9%
- communes et groupements	805	848	1 088	1 277	1 346	4,8%	17,3%	5,4%
- autres organismes publics*	105	348	263	219	223	7,1%	-16,5%	1,8%
Ménages	2 224	3 037	3 785	4 081	4 342	6,3%	7,8%	6,4%
Entreprises	3 738	4 961	5 102	5 380	5 718	3,9%	5,5%	6,3%
- entreprises spécialisées	269	441	494	597	546	6,7%	21,0%	-8,6%
- producteurs non spécialisés	3 469	4 520	4 608	4 782	5 171	3,7%	3,8%	8,1%
Total	6 873	9 195	10 237	10 957	11 629	4,9%	7,0%	6,1%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire. * Ademe, Conseils généraux et régionaux, agences de l'Eau.

Source : Ifen.

Le financement de la dépense courante de gestion des déchets municipaux et assimilés

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation moyen annuel (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
TEOM	2 092	2 794	3 784	4 089	4 347	6,9%	8,1%	6,3%
Redevances	374	647	639	690	726	6,2%	8,0%	5,2%
Autres contributions	557	719	726	725	776	3,1%	-0,2%	7,1%
Total	3 023	4 159	5 149	5 505	5 849	6,2%	6,9%	6,2%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

FAIBLE HAUSSE DES DÉPENSES DE NETTOYAGE DES RUES

Selon les classifications internationales, le nettoyage des rues fait partie intégrante de la gestion des déchets. Cependant la dépense correspondante ne fait pas encore l'objet d'une évaluation s'appuyant sur une méthodologie aussi détaillée que celle retenue pour les autres éléments de la dépense de gestion des déchets.

Un taux de croissance de 6 % en moyenne depuis 2000

De 1990 à 2000, la dépense des administrations publiques pour le nettoyage des rues a progressé de 3,6 % en moyenne annuelle. Depuis 2000, son taux de croissance s'est accéléré puisqu'il s'élève à 6 % en moyenne annuelle. Il a atteint un niveau élevé (11 %) en 2005. Mais en 2006 la dépense totale a faiblement progressé (+2,3%). Elle est évaluée à 1,4 milliard d'euros dont 1,3 milliard d'euros de dépenses courantes.

La part de la sous-traitance augmente

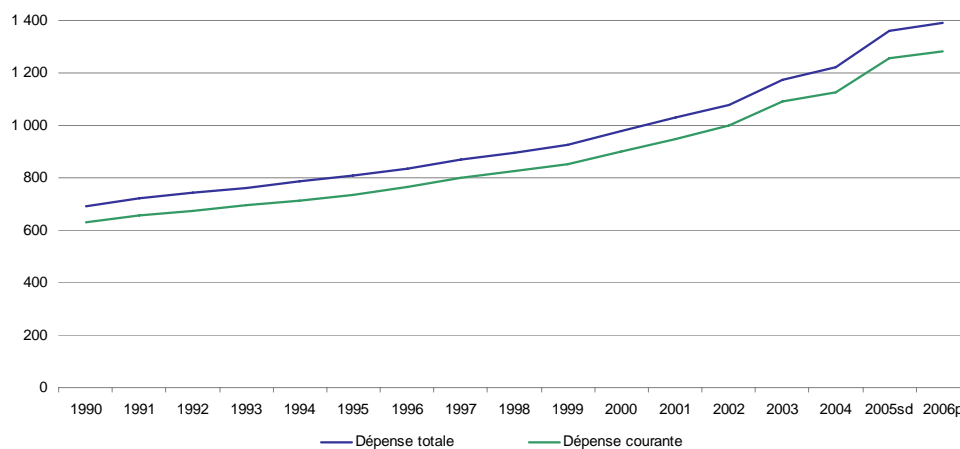
Les dépenses de personnel, après avoir progressé de 8 % en 2005, sont restées stables en 2006. Les charges de sous-traitance ont fait un bond en 2005 puis ont augmenté de 10 % en 2006. Elles représentent 31 % des charges de fonctionnement en 2006 au lieu de 23 % en 2004. Le mouvement d'externalisation du nettoyage des rues se poursuit en 2006.

Les autres charges de gestion courante, en particulier les achats de biens, sont en baisse. Par ailleurs, les entreprises ont réalisé pour les services de voirie un chiffre d'affaires d'environ 145 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 5 % depuis 2003. Les premières estimations indiquent encore une hausse de ces activités pour 2006.

La dépense en capital s'élève à 111 millions d'euros et représente 8 % de la dépense totale. Sa croissance a dépassé 10 % en 2004 et en 2005 puis elle a retrouvé une évolution plus modérée en 2006 (5,9 %).

Faible progression des dépenses de nettoyage des rues en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen - DGCP.

L'évolution à partir de 2001 est basée sur les données de la direction générale de la comptabilité publique : dépenses de la fonction 813 des budgets principaux. Cette source permet également de connaître les différentes composantes de la dépense.

ANNEXES

Données chiffrées

Les dépenses des administrations publiques pour le nettoyage des rues

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005sd	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	736	899	1 128	1 255	1 281	5,2%	11,3%	2,0%
Dépense en capital	72	78	93	105	111	4,1%	12,3%	5,9%
Total	808	977	1 221	1 360	1 391	5,1%	11,4%	2,3%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

CROISSANCE MODÉRÉE DE LA DÉPENSE DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

La préparation de la loi du 28 juin 2006, fixant un nouveau cadre pour la gestion des déchets radioactifs en remplacement de la loi de 1991, avait induit une forte croissance de la dépense nationale en 2004 et 2005. Cette progression s'est nettement ralentie en 2006 ; la dépense s'élève à 714 millions d'euros. Les investissements sont restés stables et la dépense courante a augmenté de 3,5 %. La dépense de l'administration publique a connu une hausse sensible.

La dépense relative à la gestion des déchets radioactifs porte sur les activités de collecte, transport, traitement et conditionnement, stockage et entreposage des déchets radioactifs ainsi que sur les mesures, contrôles et analyses correspondant à ces activités. Elle est estimée pour les déchets radioactifs d'origine civile provenant de :

- la production électronucléaire (centrales et installations connexes de l'industrie nucléaire assurant la fourniture du combustible nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage du combustible usé) ;
- la recherche dans le domaine nucléaire ainsi que d'autres utilisations du rayonnement et de matières radioactives dans l'industrie et le domaine médical (« nucléaire diffus »).

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est chargée d'établir l'Inventaire national des déchets radioactifs et de le mettre à jour tous les trois ans. Les derniers chiffres disponibles concernant les stocks de déchets radioactifs sont issus de l'édition 2006, fournissant un état des lieux à la fin de l'année 2004. La prochaine édition sera publiée en 2009.

L'inventaire recensait au total, à la fin 2004, 1 million de m³ de déchets radioactifs, dont 929 000 m³, hors secteur de la défense. 69 % sont issus de l'industrie électronucléaire. Les prévisions de production conduisent à un stock de 1 768 000 m³ à l'horizon 2020 résultant de l'évolution de la production nucléaire, mais également de la diminution attendue de la quantité de déchets conditionnés par rapport à l'activité nucléaire.

Principales dispositions de la loi n° 2006-739 de juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

La loi élargit le domaine législatif à l'ensemble des déchets et matières radioactifs en fournissant des définitions claires de ces déchets et matières radioactifs (cf. définitions ci-après).

Cette loi met en place un Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, mis à jour tous les trois ans par le Gouvernement. Il recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage et de stockage, et organise la mise en œuvre des recherches et des études sur la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Elle consacre le principe selon lequel les producteurs de combustibles usés et de déchets radioactifs sont responsables de ces substances.

Elle reconnaît le principe du traitement des combustibles usés et des déchets radioactifs. Elle encadre également l'introduction sur le territoire national de déchets en provenance de l'étranger.

Elle entérine le principe du stockage profond et fixe un rendez-vous parlementaire en 2015, en vue de la création d'un centre de stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets à vie longue de haute et moyenne activité.

Elle instaure des taxes additionnelles pour le financement de cette politique.

Définitions des matières radioactives et des déchets radioactifs

Une substance radioactive est une substance qui contient des radionucléides naturels ou artificiels, dont l'activité ou la concentration justifie un contrôle de radioprotection.

« Une matière radioactive est une substance radioactive pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée, le cas échéant après traitement. »

« Un combustible nucléaire est un combustible usé lorsque, après avoir été irradié dans le cœur d'un réacteur, il en est définitivement retiré. »

« Les déchets radioactifs sont des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée. »

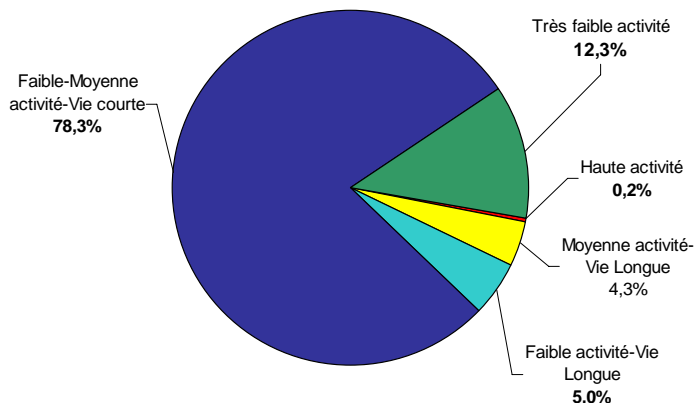
« Les déchets radioactifs ultimes sont des déchets radioactifs qui ne peuvent plus être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux. »

La diversité des déchets radioactifs

Il existe plusieurs catégories de déchets radioactifs. La classification utilisée en France est basée sur le risque radiologique appréhendé par deux paramètres principaux :

- l'activité ou niveau de radioactivité qui traduit la toxicité du déchet ;
- la période radioactive, c'est-à-dire le temps au bout duquel l'activité du radionucléide est divisée par deux.

Les volumes des déchets selon leur classification (fin 2004)



Note : Déchets produits jusqu'en 2004, hors secteur de la défense (exprimés en m³ équivalent conditionné).

Source : Andra, Inventaire national des déchets radioactifs.

D'après les définitions issues de l'Inventaire national des déchets radioactifs de l'Andra, **les déchets de très faible activité (TFA)** – inférieure à 100 becquerels par gramme – « proviennent essentiellement du démantèlement des installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Certains déchets d'exploitation des installations et d'assainissement des sites pollués, dans la mesure où leur niveau de radioactivité est compatible avec les spécifications du centre de stockage correspondant, peuvent également relever de la classe TFA. Ils se présentent en général sous la forme de déchets inertes (bétons, gravats, terres) ou de produits assimilables aux déchets industriels banals ou aux déchets dits dangereux, d'après la réglementation, c'est-à-dire comportant des espèces chimiques toxiques ».

Les déchets de faible et moyenne activité (FMA) à vie courte « sont essentiellement des déchets de maintenance (équipement, outils, chiffons de nettoyage...) ou liés au fonctionnement des installations, comme ceux résultant du traitement d'effluents liquides et

gazeux d'installations nucléaires. Ils peuvent également provenir d'opérations de démantèlement ».

Les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) – de quelques centaines à quelques centaines de milliers de becquerels par gramme – concernent « deux types de déchets : les déchets dits radifères et les déchets dits graphites. Les déchets radifères résultent, en grande partie, de l'utilisation de minerais naturellement radioactifs à des fins industrielles comme l'extraction de terres rares. Les peintures luminescentes ou des objets comme les têtes de paratonnerres, ainsi qu'une partie des déchets d'assainissement des sites pollués peuvent également relever des déchets radifères. Les déchets graphites proviennent des centrales dites "uranium naturel graphite gaz" maintenant arrêtées ».

Les déchets de moyenne activité à vie longue (FMA-VL) – supérieure au million de becquerels par gramme – « proviennent majoritairement des structures de combustibles usés (coques et embouts) ou sont des déchets provenant du traitement des effluents, d'équipements ».

Les déchets de haute activité (HA) – supérieure au milliard de becquerels par gramme – « ont généralement pour origine les produits de fission et les actinides mineurs issus des combustibles usés. Après les opérations de traitement, ces déchets sont vitrifiés et le verre est coulé dans un conteneur en inox ».

Les filières de gestion des déchets radioactifs

Classification française des déchets radioactifs et filières de gestion (existantes ou à l'étude)

Activité	Vie très courte Demi-vie < 100 jours)	Vie courte (VC) Demi-vie < 30 ans)	Vie longue (VL) Demi-vie > 30 ans
Très faible activité (TFA)	Déchets gérés en laissant décroître la radioactivité sur place	Centre de stockage TFA de Morvilliers dans l'Aube* : 113 993 m³ fin 2004 581 144 m³ à l'horizon 2020	
Faible activité (FA)		Centre de stockage FMA de Soulaing-Duys dans l'Aube : 690 006 m³ fin 2004 Filière de gestion à l'étude pour les déchets tritiés et certaines sources scellées	Filière de gestion à l'étude (déchets radifères, déchets graphites) 44 276 m³ fin 2004 105 000 m³ à l'horizon 2020
Moyenne activité (MA)		1 193 000 m³ à l'horizon 2020	Filière de gestion à l'étude dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement (loi du 28 juin 2006) 38 207 m³ fin 2004 54 884 m³ à l'horizon 2020
Haute activité (HA)		Filière de gestion à l'étude dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement (loi du 28 juin 2006) 1 612 m³ fin 2004 3 611 m³ à l'horizon 2020	

Note : * = Il s'agit d'un stockage pour les déchets hors résidus de traitement du minerai d'uranium ; pour ces résidus, des stockages spécifiques à proximité des sites de production sont mis en œuvre. Volumes de déchets, hors secteur de la défense (exprimés en m³ équivalent conditionné).

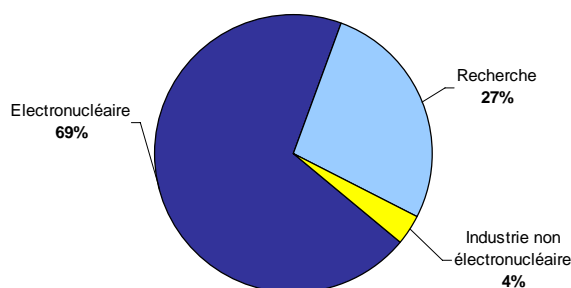
Source : Andra, Inventaire national des déchets radioactifs fin 2004.

En dehors du secteur de la défense, 888 100 m³ de déchets radioactifs sont recensés dans l'inventaire de fin 2004. Dans cet ensemble, 90 % sont des déchets très faiblement radioactifs ou de moyenne et faible activité à vie courte. Seuls 0,2 % sont hautement radioactifs mais ils représentent 92 % de la radioactivité.

Selon les prévisions, ce sont les déchets de très faible activité qui connaîtraient la plus forte croissance dans les années à venir, avec une augmentation moyenne de près de 10 % l'an d'ici 2020. Le volume des déchets de faible et moyenne activité à vie courte progresserait de moins de 3 % par an mais constituerait toujours l'essentiel des stocks. Les stocks de déchets de haute activité connaîtraient pour leur part une progression un peu inférieure à 5 % par an.

Environ 146 000 m³ de déchets sont entreposés en attente de filières de gestion adaptées pour le long terme.

L'origine des déchets radioactifs par secteur économique (fin 2004)



Note : Répartition des déchets jusqu'en 2004 par secteur d'activité, hors secteur de la défense (exprimés en m3 équivalent conditionné).

Source : Andra, Inventaire national des déchets radioactifs.

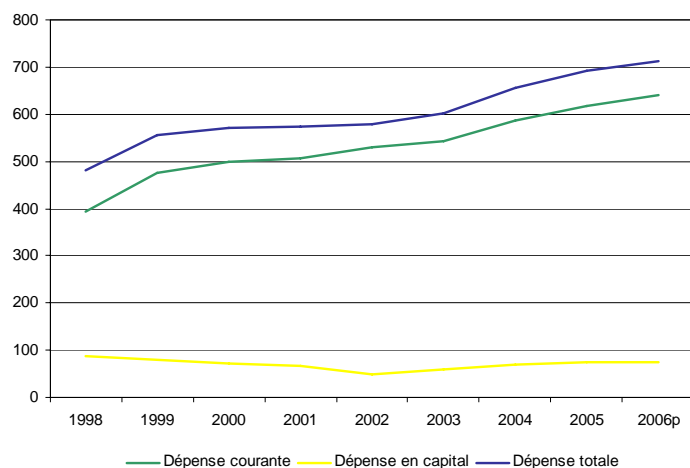
Un peu plus de 700 millions d'euros en 2006 pour la gestion des déchets radioactifs

La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'élève à 714 millions d'euros en 2006. Après quelques années de forte hausse, la dépense a progressé plus modestement de 3 % en 2005. Cette évolution intervient après quelques années où de nouveaux ateliers de traitement des déchets et de nouvelles possibilités de stockage étaient mis en service.

Les producteurs de déchets financent leur dépense. La loi du 28 juin 2006 réaffirme ce principe. De plus, elle confie à l'Andra une mission de service public et prévoit une subvention de l'État pour son financement. Cette mission consiste en la réalisation de l'Inventaire des matières et déchets radioactifs tous les trois ans, en la prise en charge du nucléaire familial (cf. annexes), en la remise en état de sites pollués dont le responsable est défaillant.

Hausse modérée de la dépense de gestion des déchets radioactifs

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Progression de 3,5 % de la dépense courante

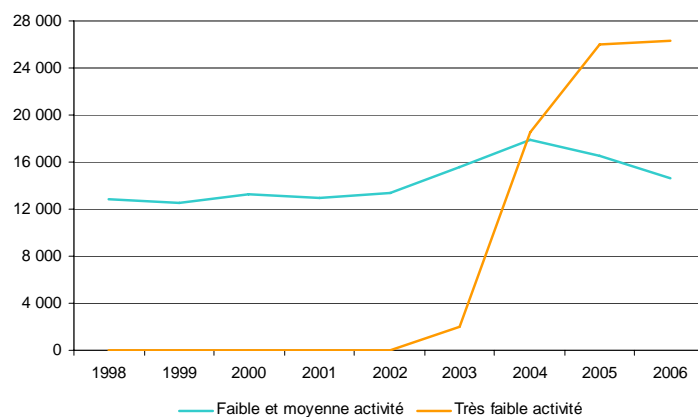
La dépense courante atteint 640 millions d'euros ; elle a augmenté de 3,5 % en 2006, après deux années de forte progression en 2004 et en 2005.

Le centre de stockage des déchets radioactifs de très faible activité (CSTFA) de l'Andra, situé à Morvilliers dans l'Aube, fonctionne à pleine capacité depuis 2005. Les livraisons en 2006 sont sensiblement égales à celles de l'année précédente. La densité des déchets livrés est inférieure à celle prévue dans le contrat. De ce fait, les producteurs remplissent le centre plus rapidement que prévu. Une alvéole double de 25 000 m³ est opérationnelle depuis 2006.

Les livraisons sur le centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité à Soullaines-Duys dans l'Aube ont baissé de 11 % par rapport à 2005 ; cette diminution concerne essentiellement les fûts à compacter. Elle s'inscrit dans l'objectif de réduction des volumes à stocker après un meilleur conditionnement des déchets.

Volume de déchets livrés sur les centres de l'Andra dans l'Aube

En m³ équivalent conditionné



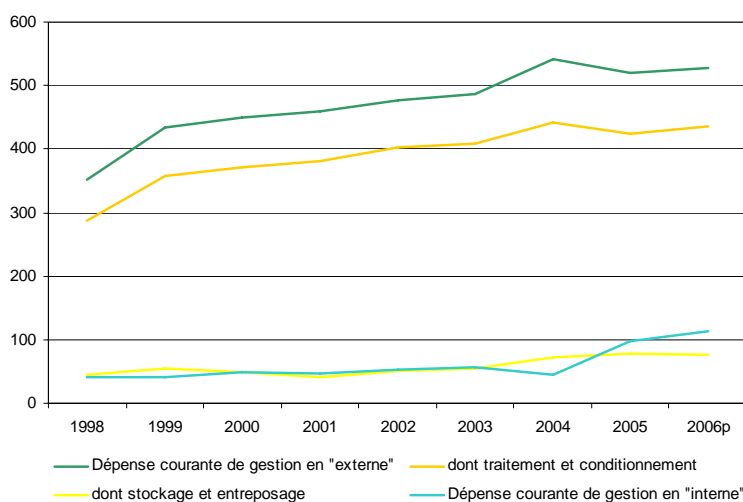
Source : Andra.

L'essentiel de la dépense courante correspond à des opérations de « traitement et conditionnement » des déchets. Ce mode de gestion est estimé à 547 millions d'euros dont 111 millions en traitement interne et représente 85 % de la dépense courante. Ce type de dépense continue de progresser de plus de 4 % par an depuis 2003.

Les dépenses liées au « stockage et à l'entreposage » représentent 12 % de la dépense courante. Après un fort accroissement en 2004, cette dépense a diminué de 3,5 % en 2006. Son évolution est à rapprocher de celle des capacités des centres de stockage de l'Aube.

Importance des dépenses de traitement et de conditionnement

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen

La gestion des déchets est, en majorité, externalisée ; cependant, la dépense correspondante a stagné en 2006. Les principaux producteurs de déchets font appel à des prestataires pour traiter et conditionner les déchets radioactifs produits sur leurs sites. Ainsi, Areva traite et conditionne à La Hague et entrepose des matières non recyclables contenues dans le combustible usé (comme les déchets de haute activité et à vie longue). De même, les « petits producteurs » du secteur non électronucléaire confient souvent leurs déchets radioactifs à l'Andra, qui en assure la gestion.

La dépense interne des producteurs de déchets radioactifs atteint 113 millions d'euros en 2006, elle progresse fortement depuis deux ans. Elle correspond à la reprise en interne de certaines dépenses externalisées auparavant. Ces dépenses comprennent presque uniquement du « traitement et conditionnement ».

Les investissements se stabilisent

La dépense en capital s'élève à 74 millions d'euros en 2006. Elle a connu une forte progression ces dernières années en lien avec la préparation de la loi du 28 juin 2006. En 2006, son niveau s'est stabilisé.

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) réalise la majeure partie des investissements par d'importantes installations pour l'entreposage des déchets : ce sont les opérations nommées Agate, Stella, Cedra et Diadem.

L'administration publique est à l'initiative de 22 % de la dépense

La filière de production et de gestion des déchets radioactifs compte principalement des entreprises. Le secteur de l'administration publique intervient principalement dans la recherche. Le CEA ayant repris la maîtrise d'ouvrage du site de Marcoule en 2005, la part de l'administration publique est bien plus importante depuis 2005. La dépense de ce secteur a connu une hausse sensible en 2006 et représente 22 % de la dépense totale.

Baisse importante des dépenses de R&D et d'administration générale

Les dépenses de recherche et développement (R&D), de formation, de communication et d'administration générale sont traitées dans des comptes spécifiques communs à l'ensemble des domaines de la protection de l'environnement, et sont exclues de la dépense de gestion des déchets radioactifs au sens strict. Ces dépenses demeurent très importantes malgré une baisse en 2006, leur montant est de 242 millions d'euros.

En 2005, les années de recherche prévues par la loi Bataille de 1991 ont pris fin ; des rapports de synthèse en vue de la préparation de la loi du 28 juin 2006 ont été publiés. Cette loi encadre la recherche pour les dix années à venir autour de trois axes : la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue, le stockage réversible en couche géologique profonde et l'entreposage de longue durée. L'année 2006 est une période transitoire après quelques années d'activité de recherche importante. Les dépenses de recherche et développement ont diminué de 16 % par rapport à 2005 et sont évaluées à 223 millions d'euros. La baisse a été encore plus forte pour les investissements.

Les autres dépenses concernent essentiellement les activités de contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). S'ajoutent quelques dépenses de formation, communication et administration générale mentionnées par les producteurs. Ces dépenses atteignent presque 20 millions d'euros en 2006. Elles progressent globalement de presque 11 %, mais cette hausse s'observe uniquement dans le secteur privé.

ANNEXES

Methodologie

La confection du compte et du chapitre est réalisée en collaboration avec les principaux acteurs du domaine (Andra, Areva, ASN, CEA, DGEMP et EDF du ministère en charge de l'Industrie, DPPR du ministère en charge de l'Environnement, DGRI du ministère en charge de la Recherche).

L'évaluation de la dépense repose sur une interprétation du Serié (Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement) qui tient compte de la spécificité française du domaine.

La dépense nationale est ventilée entre :

- les unités institutionnelles résidentes (administrations publiques et entreprises) qui effectuent les dépenses. Ces unités financent également ces dépenses car il n'y a pas de transfert significatif dans le domaine ;
- les achats de services de gestion « externes » et les dépenses liées à la gestion en interne par les producteurs de ces déchets. On notera qu'il n'y a pas d'importation de services de gestion, dans la mesure où aucun déchet radioactif français n'est traité hors de France ;
- les principales activités de gestion des déchets radioactifs (traitement et conditionnement, stockage et entreposage, etc.).

La diffusion du montant de la dépense en capital a été permise par un « lissage » de données individuelles (moyennes mobiles calculées sur 3 ans). Les investissements des entreprises du secteur nucléaire destinés à des activités pour l'étranger ne sont pas inclus dans la dépense nationale. Enfin, les dépenses liées au capital (consommation de capital fixe et investissements) pour les installations de gestion des déchets radioactifs intégrées aux centrales nucléaires font l'objet de réflexions spécifiques compte tenu des difficultés d'estimation.

Les emplois retenus correspondent à ceux qui participent à la gestion stricte des déchets. Ils ne comprennent pas les emplois liés à l'exportation de service, conformément à l'évaluation de la dépense nationale qui ne prend en compte que les déchets d'origine française.

Définition

Le « nucléaire familial » correspond à certains objets radioactifs (objets au radium, fontaines radioactives, sels radioactifs naturels, paratonnerres) qui peuvent être détenus par des particuliers.

Données chiffrées

La dépense de gestion de déchets radioactifs

en millions d'euros courants	1998	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1998	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	394	498	586	618	640	6,2%	5,5%	3,5%
Dépense en capital	87	72	70	75	74	-2,0%	7,6%	-1,2%
Total	481	570	655	693	714	5,1%	5,7%	3,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense courante de gestion : répartition interne/externe

en millions d'euros courants	1998	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1998	2005/2004	2006/2005
Dépense courante de gestion en "externe"	352	450	541	520	527	5,2%	-3,8%	1,3%
- dont traitement et conditionnement	288	372	441	424	436	5,3%	-3,9%	2,8%
- dont stockage et entreposage	44	49	72	79	76	7,0%	9,9%	-4,1%
Dépense courante de gestion en "interne"	42	49	45	97	113	13,1%	ns	15,7%
Total de la dépense courante	394	498	586	618	640	6,2%	5,4%	3,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense des entreprises et des administrations publiques pour la gestion des déchets radioactifs

en millions d'euros courants	1998	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1998	2005/2004	2006/2005
Dépense des entreprises	427	514	565	549	558	3,4%	-3,0%	1,7%
Dépense des administrations publiques	54	56	90	144	156	14,2%	59,9%	7,9%
Total	481	570	655	693	714	5,1%	5,7%	3,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de R&D et d'administration générale et communication

en millions d'euros courants	1998	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1998	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	248	253	283	246	213	-1,9%	-12,9%	-13,4%
Dépense en capital	1	24	46	36	29	52,4%	-22,9%	-18,5%
Dépense totale de R&D, d'administration générale et communication	249	277	329	282	242	-0,3%	-14,3%	-14,1%
Dépense totale de R&D	223	259	311	264	223	0,0%	-14,9%	-15,7%
- dont R&D loi de 1991	177	240	286	253	211	2,2%	-11,5%	-16,7%
Dépense totale d'administration et communication	27	18	19	18	19	-4,1%	-4,8%	7,3%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen, d'après MRNT, ASN et Andra.

HAUSSE SENSIBLE DES DÉPENSES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR APRÈS LA TRÈS FORTE CROISSANCE DE 2005

En 2006, la dépense de protection de l'air est évaluée à 2,25 milliards d'euros. Elle a enregistré une hausse sensible en 2006 après l'exceptionnelle progression de 2005. La dépense courante a progressé de 9 % en 2006 et a atteint 1,7 milliard d'euros. Par ailleurs, le recours à certains produits spécialement adaptés à la protection de l'air, tels que les chaudières à condensation, le fuel désulfuré et les véhicules moins polluants continue de se développer à un rythme soutenu. Les investissements sont restés élevés suite à l'exceptionnelle croissance de 2005.

Le champ couvert par cette évaluation comprend :

- les mesures prises par les entreprises pour diminuer leurs rejets de polluants atmosphériques ;
- les actions des organismes chargés de la surveillance de la qualité de l'air : les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air et le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) ;
- le surcoût des produits utilisés dans un but explicite de protection de l'environnement, nommés produits connexes ou adaptés.

Le compte retrace les activités ou l'usage de produits qui concourent à la protection de la qualité de l'air. Son champ est plus étroit que celui des politiques publiques destinées à améliorer la qualité de l'air ambiant ou à lutter contre le réchauffement climatique. Beaucoup d'actions destinées à combattre l'effet de serre ne font pas partie du champ du compte (cf. méthodologie).

Contexte réglementaire

La loi sur l'air de 1996, ainsi que les différents plans adoptés pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique, ont eu des impacts non négligeables sur l'augmentation de la dépense totale.

Le plan Climat, adopté en 2004 et révisé en 2006, définit les mesures à mettre en œuvre en matière de lutte contre le changement climatique, notamment dans le bâtiment et les transports. Une soixantaine d'actions traitent des différentes activités émettrices de gaz à effet de serre (GES) en recherchant, pour chacune d'elles (agriculture, industrie, énergie, transport, habitat...), les conditions d'une production durable.

Le plan Santé-environnement 2004-2008 complète ces politiques de manière à prévenir les pathologies d'origine environnementale (cancers, maladies respiratoires), et à mieux informer le public et protéger les populations sensibles.

En application de la directive « Permis » 2003/87/CE du 13 octobre 2003, un système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette bourse d'échanges vise à favoriser la réduction des émissions des industries les plus consommatrices d'énergie, à moindre coût économique et en limitant, pour les secteurs concernés, les effets de la concurrence intra-européenne.

Ces différents textes fixent des objectifs chiffrés de réduction des rejets de polluants atmosphériques. Le Citepa réalise annuellement des inventaires nationaux d'émissions permettant d'en suivre la réalisation.

Baisse des émissions de nombreux polluants

Le Citepa réalise des inventaires d'émissions de gaz dans le cadre de la convention des Nations unies sur les changements climatiques, pour la directive européenne relative aux plafonds d'émission... L'inventaire de fin 2007 montre une baisse des émissions de presque tous les polluants en 2006. Cette diminution est observée aussi bien pour les polluants locaux que les gaz à effet de serre, excepté le niveau de fond de l'ozone. Celui-ci augmente, malgré la baisse des émissions de polluants précurseurs. Pour le dioxyde de carbone (CO₂), la baisse concerne les secteurs consommateurs d'énergie ; elle est plus modeste pour les transports.

S'agissant des GES, leur contribution au réchauffement climatique est agrégée dans le pouvoir de réchauffement global (PRG). Le PRG français est évalué à 541 millions de tonnes équivalent carbone en 2006, contre 552 en 2004 dans le cadre défini par le protocole de Kyoto. Il est en recul de 3,9 % depuis 1990. La diminution est observée dans le secteur productif. Cependant, les émissions ont fortement augmenté dans le transport, le résidentiel et le secteur tertiaire depuis 1990, elles plafonnent depuis 2004. Cet indicateur exclut l'utilisation des terres, leur changement et la forêt.

Émissions en France (métropole) en 2006

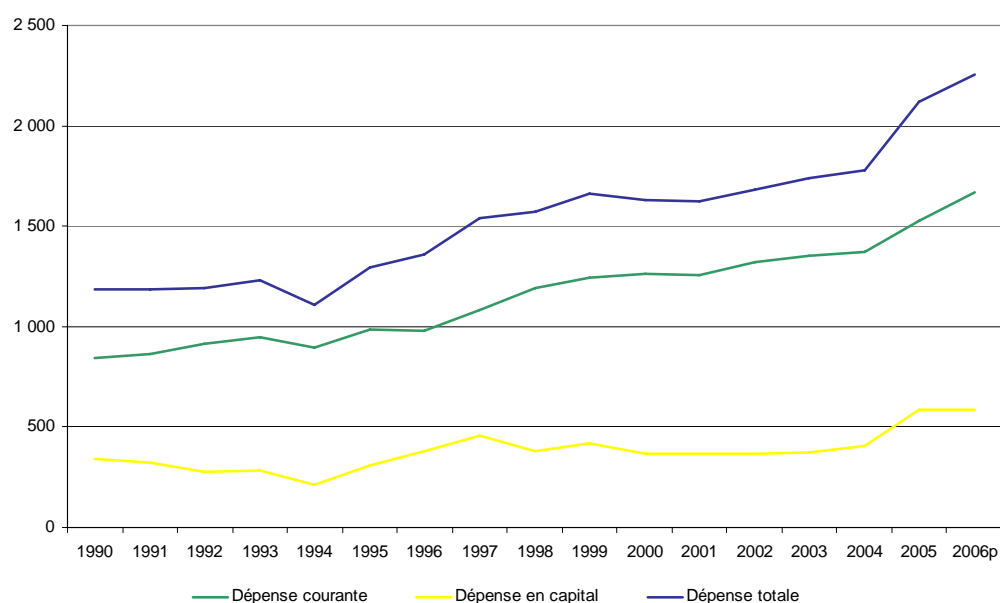
En Gg (1 gigagramme = 1000 tonnes)

Polluants	1990	2006	Évolution 1990/2006
Composé organique volatil non méthanique (COVNM)	2 746	1 337	-51,3 %
Ammoniac (NH ₃)	791	740	-6,4 %
Oxydes d'azote (NO _x)	1 854	1 353	-27,0 %
Dioxyde de soufre (SO ₂)	1 332	452	-66,1 %

Source : Citepa - Totaux selon les spécifications de la directive 2001/81/CE du 23 octobre 2001 relative aux plafonds d'émissions nationaux (NEC).

Forte progression de la dépense en 2005 et 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

La dépense nationale de protection de l'air a presque doublé entre 1990 et 2006, passant ainsi de 1,2 à 2,3 milliards d'euros. La dépense s'est accrue de 6,5 % en 2006 après une croissance de presque 20 % en 2005.

Les entreprises réalisent presque les deux tiers de la dépense

En 2006, les entreprises ont dépensé 1,5 milliard d'euros pour préserver la qualité de l'air, soit pratiquement les deux tiers de la dépense totale. Dans cet ensemble, la dépense des industriels atteint 1,1 milliard d'euros et la dépense en produits adaptés ou connexes 0,35 milliard d'euros, soit 24 % du total. La dépense des industriels se décompose en 0,6 milliard d'euros pour la dépense courante et 0,5 milliard pour la dépense en capital. Celle-ci progressait régulièrement depuis 2002 ; elle a atteint un pic en 2005, puis a régressé de 4 % en 2006.

Ces évolutions peuvent être attribuées à l'entrée en vigueur des directives européennes sur la qualité de l'air, en particulier la mise aux normes des incinérateurs et la sécurité des sites industriels. Le protocole de Göteborg fixe pour 2010 de nouveaux plafonds d'émissions sur plusieurs polluants atmosphériques, ce qui nécessitera des mises aux normes et des suivis de mesure des émissions.

La directive européenne n° 2001/81/CE du 23 octobre 2001 prévoyait que les États membres établissent un programme national de réduction des émissions des polluants atmosphériques (PNREPA). Ce programme s'applique à 4 polluants : les composés organiques volatils, l'ammoniac, les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre. La révision de ce programme a été engagée en 2006 et se poursuit.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les bilans Carbone vont être encouragés. Le chiffre d'affaires des sociétés réalisant des mesures de la qualité de l'air se développe. Toutes ces actions et directives vont de pair avec l'augmentation des dépenses courantes antipollution de l'industrie qui a dépassé 10 % en 2005 et 2006.

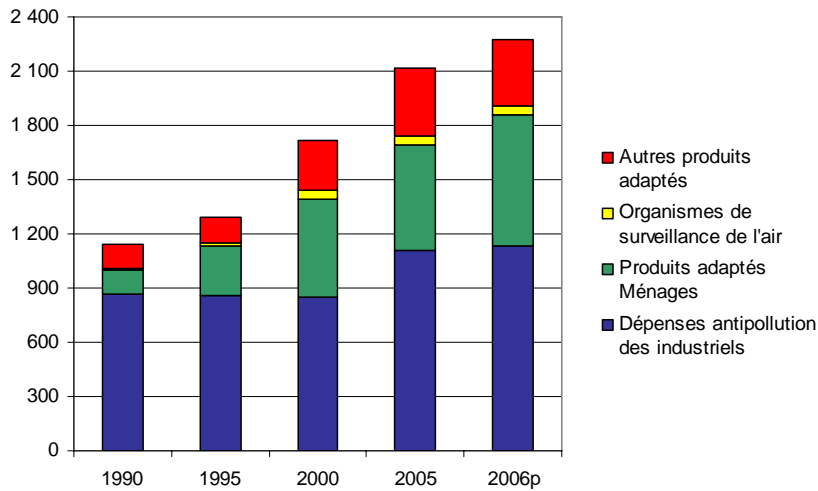
Les ménages réalisent 31 % de la dépense, soit 0,7 milliard d'euros. Ils sont les seconds acteurs dans l'exécution des dépenses pour la protection de l'air par leurs dépenses en produits adaptés ou connexes.

Les montants engagés par les administrations publiques s'élèvent à 73 millions d'euros et représentent 3 % de la dépense totale, dont les deux tiers pour les associations de surveillance de la qualité de l'air. 36 associations agréées couvrent le territoire, leur budget de fonctionnement se maintient aux environs de 43 millions d'euros. Vers les années deux mille, les associations se sont fortement équipées de nouveaux capteurs, et depuis le montant des investissements décroît.

Durant la période 1995-2006, la contribution des entreprises à la dépense de protection de l'air a diminué, passant de 77 % à 66 % en 2006. À l'inverse, la part des ménages s'est accrue passant de 22 % en 1995 à 31 % en 2006. Les collectivités locales achètent des produits ou services relatifs à leur parc de véhicules et ont une place significative pour l'achat de véhicules « propres ». L'État dépense peu pour compte propre, mais intervient davantage dans le financement de la dépense.

Les dépenses antipollution des industriels stagnent en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

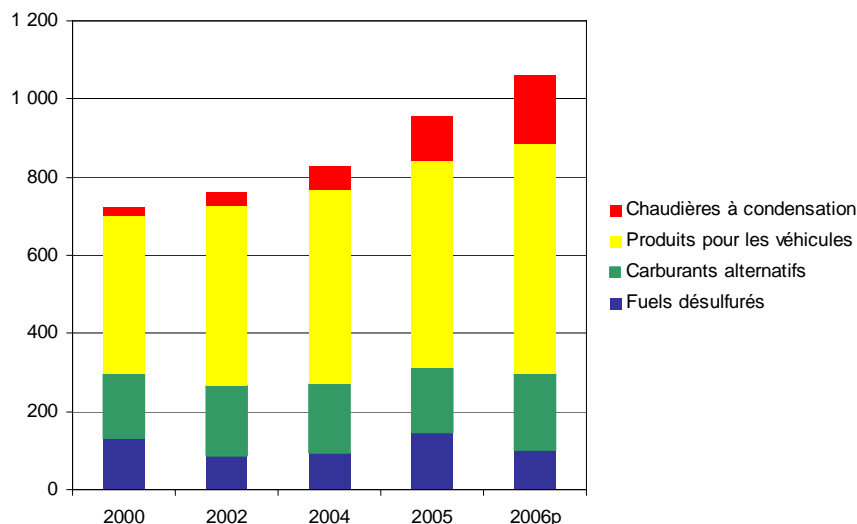
Source : Ifen.

Forte hausse des dépenses pour les produits adaptés et connexes en 2005 et 2006

En 2006, la dépense de protection de l'air en matière de produits adaptés et connexes est de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit près de la moitié (47 %) de la dépense totale. Elle a fortement progressé en 2005 et en 2006, avec des hausses supérieures à 10 % chaque année.

Forte hausse des dépenses pour des véhicules moins polluants

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

À l'exception du fuel désulfuré et des chaudières émettant peu d'oxydes d'azote (NOx), ces produits ou services sont liés à l'utilisation des véhicules.

Il s'agit de la fonction « environnement » lors des contrôles techniques automobiles, du remplacement des pots catalytiques, des achats de carburants alternatifs (GPL, agrocarburant) et des achats de véhicules « propres ».

La vérification de la carburation lors des contrôles techniques automobiles ainsi que le remplacement des pots catalytiques ont représenté plus de la moitié des dépenses en produits adaptés et connexes (53 %).

Le nombre de véhicules équipés d'un pot catalytique ou d'un pot d'oxydation pour les véhicules roulant au diesel, augmente encore ; de plus, le prix du remplacement d'un pot s'accroît régulièrement, si bien que la dépense correspondante connaît une hausse sensible. Depuis 2000, la réglementation exige que les contrôles techniques aient lieu tous les deux ans. Ils peuvent être plus rapprochés en cas de vente d'un véhicule. Depuis cette date, les dépenses sont stables 1 an sur 2. Après une stabilisation en 2005, elles ont augmenté de 6 % en 2006.

Des politiques ambitieuses ont été menées pour favoriser les achats de véhicules moins polluants¹ et l'usage de carburants alternatifs, comme le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les agrocarburants. La problématique du changement climatique change la donne puisque les véhicules roulant au GPL et au gaz naturel émettent moins d'oxydes d'azote mais plus de dioxyde de carbone qu'un véhicule à essence respectant la dernière norme Euro 4. Des synergies sont à rechercher entre les politiques d'amélioration de la qualité de l'air ambiant et la lutte contre le changement climatique. Les mesures visant à réduire les émissions d'oxydes d'azote et de polluants de l'air ambiant peuvent entraîner une hausse des émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre.

Pour les véhicules moins polluants, on comptabilise le surcoût du prix du véhicule par rapport à un véhicule analogue roulant à l'essence ou au diesel. Comme le marché de ces véhicules ne se développe pratiquement pas, la dépense liée à ce type de véhicules varie peu. Seule, une forte hausse en 2006 des achats de camionnettes et de bus roulant au gaz naturel explique la forte augmentation de la dépense correspondante, qui s'élève à 28 millions d'euros.

La consommation de GPL reste marginale et baisse pour la 4^e année consécutive. Mais la dépense en GPL s'est accrue en raison de la hausse du surcoût par hectolitre par rapport à 2005.

Se développent également les filtres à particules qui éliminent les particules fines et qui seront obligatoires au passage à la norme Euro 5 à partir d'octobre 2008. Un constructeur a équipé en 2006 plus de 1,5 million de ses modèles de filtres. Pour l'instant, par manque d'informations précises, le surcoût de cet équipement n'est compté que pour les bus urbains.

La dépense en agrocarburants a progressé de 27 % en 2006. Cette hausse est la résultante de plusieurs facteurs : la quantité produite, le prix du baril de pétrole, le cours du dollar et les réductions de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) accordée par l'État. Parallèlement à la forte hausse des volumes, le surcoût de production des agrocarburants par rapport aux produits pétroliers s'est réduit du fait de la hausse du prix du baril de pétrole.

Après avoir été stables jusqu'en 2004, les volumes d'agrocarburants mis sur le marché ont progressé de 20 % en 2005, et de presque 45 % en 2006. Ils se sont élevés à 8,3 millions d'hectolitres contre 5,7 en 2005. Le taux d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants

¹ Véhicules fonctionnant au GPL (gaz de pétrole liquéfié), au GNV (gaz naturel véhicules), à l'électricité, et véhicules hybrides.

routiers est en forte hausse depuis 2004, mais il reste bien inférieur à l'objectif de 2 % prévu pour 2005.

Mise sur le marché d'agrocarburants

En milliers hl	2000	2002	2004	2005	2006
Éthanol	1 166	1 139	1 100	1 561	2 953
Diester	3 491	3 494	3 666	4 173	5 391
Taux d'incorporation (en %)	0,76	0,74	0,78	1,04	1,45p

Note : p = provisoire.

Source : DGEMP, Observatoire de l'énergie.

Il s'agit du pourcentage d'incorporation des agrocarburants, selon leur contenu énergétique, dans la consommation de carburants (essence et diesel).

Développement des agrocarburants sous certaines conditions

Suite à la directive européenne n°2003/30/CE du 8 mai 2003, la France a fixé, dans la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005, les orientations de la politique énergétique. La France a prévu de renforcer l'utilisation des agrocarburants : 5,75% en 2008, 7% en 2010 et 10% en 2015 selon la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006.

Pour permettre aux agrocarburants de passer à la part de 5,75% envisagée en Europe à l'horizon de 2010, la Commission européenne a établi un « Rapport de situation sur les biocarburants » paru en janvier 2007.

Le groupe de travail n°1 du Grenelle de l'environnement s'est intéressé à la Lutte contre les changements climatiques et à la maîtrise de l'énergie. Il n'a pas dégagé de consensus sur le développement à souhaiter des agrocarburants de première génération. Dans son rapport, il a souhaité qu'une étude exhaustive, pilotée par l'Ademe, soit menée sur le bilan écologique et énergétique des agrocarburants de première génération. Dans l'attente des résultats de cette étude, ce groupe a convenu de ne pas discuter de l'évolution des objectifs actuels.

Dès lors, en attendant d'avoir des éléments complémentaires et par souci de continuité, les agrocarburants ont été conservés dans l'évaluation de ce compte.

L'usage de fuel à basse ou très basse teneur en soufre se généralise ; les achats de ce produit se sont accrus de 5 % en 2006. Cependant, la différence de prix (surcoût) entre le fuel lourd ordinaire et le fuel à basse teneur en soufre a augmenté en 2005, puis diminué en 2006. Malgré une consommation en hausse, la dépense relative aux achats de fuel lourd a fortement baissé en 2006, revenant au niveau de 2004.

Le marché des chaudières émettant moins d'oxydes d'azote se développe fortement. Il s'agit des chaudières à basse température consommant moins d'énergie et des chaudières à condensation ayant des performances supérieures. En condensant la vapeur d'eau des gaz de combustion, elles récupèrent de l'énergie, ce qui entraîne une notable économie de combustible et une moindre production de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote. Encouragées par l'instauration du crédit d'impôt à partir du 1^{er} janvier 2005, le marché de chaudières individuelles à condensation connaît un essor considérable. Les ventes sont passées de 18 500 unités en 2003 à 33 000 unités en 2004, puis 75 000 en 2005. Le renforcement du taux de crédit d'impôt en 2006 consolide la dynamique engagée ; une hausse de 70 % des ventes est attendue en 2006.

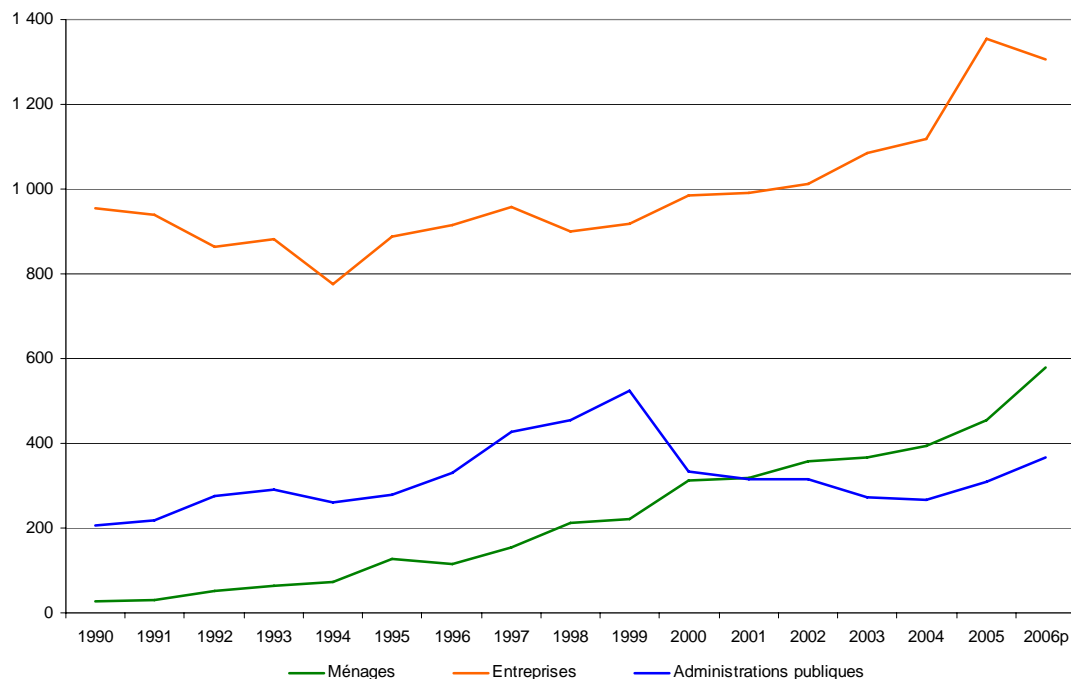
Le surcoût de ces chaudières par rapport aux chaudières avec brûleur classique a tendance à baisser. En 2006, la dépense concernant les chaudières à condensation collectives et individuelles atteint 178 millions d'euros ; elle a presque été multipliée par six depuis 2004. Le compte ne comprend pas les chaudières à basse température qui relèvent plutôt des mesures visant à réduire la consommation d'énergie. Ces achats donnent lieu aussi à un crédit d'impôts dont le surcoût est de l'ordre de 50 millions d'euros en 2006. On pourrait rajouter les brûleurs émettant peu d'oxydes d'azote (les brûleurs bas NOx) en remplacement d'un brûleur classique d'un montant de 5 millions d'euros.

Hausse de la contribution de l'État dans le financement de la dépense

En 2006, les entreprises ont financé 58 % de la dépense pour la protection de l'air et les ménages près de 26 %. La part des administrations publiques atteint 16 %. Il s'agit essentiellement d'aides de l'État, en forte progression depuis 2004.

Hausse du financement de l'État depuis 2004

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen

Les agents financent tout ou partie des dépenses dont ils sont responsables. Le financement des associations de surveillance de l'air est assuré essentiellement par les administrations publiques et les entreprises. Les collectivités locales financent les dépenses relatives à leur parc de véhicules et ont une place significative pour l'achat de véhicules « propres ». L'État prend une part active dans le lancement de nouveaux produits ou services moins polluants par des mesures réglementaires ou des aides financières. Dans le cas du GPL et des agrocaburants, l'État accorde une réduction de la TIPP destinée à compenser le surcoût de production du carburant. Il semble que, depuis quelques années, la réduction de TIPP soit supérieure au surcoût de production. Pour les véhicules moins polluants et les chaudières à condensation, l'aide de l'État prend la forme de crédits d'impôts qui se sont renforcés en

2006. Jusqu'au début des années deux mille, l'État avait fortement contribué au développement de l'essence sans plomb et celui du fuel à basse teneur en soufre. Puis sa part a baissé dans le financement de la dépense jusqu'en 2004.

À partir de 2005 la participation de l'État, par le biais des crédits d'impôts et de la réduction de TIPP, s'est fortement accrue. Cette évolution est surtout due au développement de la production d'agrocarburants et à l'essor des ventes des chaudières moins polluantes.

ANNEXES

Methodologie

Le champ du compte comprend principalement les dépenses des industriels pour réduire la pollution de l'air et les produits connexes ou adaptés.

Les dépenses des établissements industriels (industries agroalimentaires, extractives, manufacturières et énergie) sont issues de l'enquête Antipollution du Sessi (Service des études et statistiques industrielles du ministère chargé de l'Industrie). Les « petits » établissements (moins de 20, 50 ou 100 salariés, selon les secteurs d'activité) ne font pas partie du champ de l'enquête.

Les produits connexes utilisés spécifiquement pour la protection de l'air sont les filtres à particules, le remplacement des pots catalytiques, le contrôle technique des véhicules. Les produits adaptés rendent des services analogues à d'autres produits, mais sont à la fois plus chers et moins polluants. Il s'agit notamment du fuel désulfuré, du GPL, des agroc carburants, des véhicules « propres » et des chaudières à condensation. Seul leur surcoût est comptabilisé.

Le compte ne comprend pas les actions de maîtrise de l'énergie, ni celles relatives au développement des énergies renouvelables qui contribuent pourtant à la réduction des gaz à effet de serre. Il n'intègre pas non plus la part correspondant à d'autres modes de transport (vélo, ferroutage, transports par voie navigable, transports en commun) dans l'amélioration de la qualité de l'air.

La révision des résultats de la dernière enquête (2004) sur les dépenses des entreprises industrielles relatives à la qualité de l'air, et la révision des données de l'année 2001 ont montré que les dépenses internes des entreprises étaient moins élevées que les données présentées auparavant. Une révision assez importante (de l'ordre de 120 millions d'euros) a été menée sur le niveau de la dépense des producteurs à partir des années deux mille.

Données chiffrées

La dépense de protection de la qualité de l'air

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	987	1 264	1 370	1 528	1 666	4,9%	11,6%	9,2%
Dépense en capital	309	365	408	590	586	6,0%	44,7%	-0,7%
Total	1 296	1 629	1 777	2 118	2 252	5,2%	19,2%	6,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les composantes de la dépense de protection de la qualité de l'air

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Producteurs	872	904	948	1 163	1 190	2,9%	22,7%	2,3%
- Industrie	855	854	893	1 109	1 137	2,6%	24,1%	2,6%
- Organismes spécialisés	16	50	54	54	53	11,2%	0,0%	-2,2%
Produits adaptés et connexes	424	725	830	955	1 062	8,7%	15,1%	11,2%
- Ménages	282	452	527	581	696	8,6%	10,2%	19,8%
- Entreprises	141	258	288	360	346	8,5%	25,0%	-3,9%
- Administrations publiques	2	16	15	14	20	24,4%	-6,5%	43,1%
Total	1 296	1 629	1 777	2 118	2 252	5,2%	19,2%	6,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les produits adaptés et connexes par nature

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Essence sans plomb	190	-	-	-	-			
Fuels désulfurés	38	131	92	147	100	9,2%	59,5%	-32,1%
GPL	6	59	53	47	50	21,9%	-10,6%	5,3%
Agrocarburants	64	107	125	115	147	7,8%	-7,4%	27,0%
Contrôle technique	56	235	255	253	268	15,4%	-0,9%	6,1%
Pots catalytiques (remplacement)	66	141	226	265	291	14,4%	17,4%	9,7%
Filtres à particules bus	-	-	1	1	1	-	0,0%	-5,8%
Véhicules "propres"	4	30	18	16	28	19,8%	-6,9%	70,0%
Chaudières performantes	-	22	60	109	178	-	81,1%	62,2%
Total	424	725	830	955	1 062	8,7%	15,1%	11,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection de la qualité de l'air par agent responsable

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Ménages	282	452	527	581	696	8,6%	10,2%	19,8%
Entreprises	996	1 112	1 181	1 469	1 483	3,7%	24,3%	1,0%
Administrations publiques	18	66	69	68	73	13,4%	-1,4%	7,0%
Total	1 296	1 629	1 777	2 118	2 252	5,2%	19,2%	6,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection de la qualité de l'air par agent financeur

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Ménages	128	311	394	453	580	14,7%	14,9%	27,9%
Entreprises	887	984	1 117	1 354	1 306	3,6%	21,2%	-3,5%
Administrations publiques	280	335	266	310	366	2,5%	16,7%	18,0%
Total	1 296	1 629	1 777	2 118	2 252	5,2%	19,2%	6,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

LUTTE CONTRE LE BRUIT : MAINTIEN DES DÉPENSES AU NIVEAU ENREGISTRÉ EN 2005

En 2006, la dépense de lutte contre le bruit reste relativement stable par rapport à 2005, avec 1,6 milliard d'euros courants. Elle représente 4 % de la dépense de protection de l'environnement. Le léger fléchissement (-1 %) de la dépense en 2006 lisse la hausse exceptionnelle de 2005. La progression constatée de 1995 à 2006 est de +5 %. En 2006, les dépenses pour l'isolation acoustique des bâtiments devancent la lutte contre le bruit ; à l'inverse les dépenses liées au transport sont en recul après la forte hausse de 2005. La sphère privée comprenant les ménages et les entreprises finance les trois-quarts de la dépense de lutte contre le bruit. La hausse de la dépense privée (+13 %) compense la diminution des financements publics.

Interrogés sur les nuisances qu'ils subissent dans leur cadre de vie, les ménages urbains¹ – plus de la moitié de la population – évoquent en premier lieu la question du bruit, avant même celle de la pollution. Plus de la moitié se disent gênés par le bruit à leur domicile, et les transports sont pointés comme la source principale de la nuisance. Pour 37 % des ménages habitant dans une cité ou un grand ensemble urbain, la gêne est même fréquente, mais c'est alors le voisinage qui est désigné comme la cause principale². Ces données témoignent à la fois de l'importance de la question du bruit et du rôle déterminant des transports et de l'habitat.

En 2006, la dépense de lutte contre le bruit est chiffrée à 1,6 milliard d'euros soit un niveau relativement stable par rapport à 2005 (-1 %). En 2005, la dépense dans le domaine de la lutte contre le bruit était particulièrement forte, avec une croissance de 18 %. Pour mémoire, l'ascension de la dépense était avant tout liée à des considérations de gestion comptable des financements engagés dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) 2000-2006. Il est en effet difficile techniquement d'identifier le caractère annuel des dépenses dans le cadre des CPER. En 2006, les dépenses engagées et consacrées à la construction de dispositifs antibruit, qu'il s'agisse des revêtements routiers moins bruyants ou du meulage des rails, s'amenuisent en raison notamment de l'arrivée à échéance des CPER. Les dépenses liées au bruit des transports s'analysent sur la totalité de la durée des contrats liant les régions à l'État. Ainsi, lors des précédents CPER qui ont duré de 1994 à 1999, la dépense annuelle moyenne était de 90 millions d'euros par an. Elle est passée à 164 millions d'euros par an pour les CPER 2000-2006.

La dépense des dispositifs construits le long du réseau national pour lutter contre le bruit chute de 55 % en 2006 par rapport à 2005. Hors programme dépendant du cadre des CPER, la dépense de lutte contre le bruit passe de 1 322 millions d'euros en 2005 à 1 508 millions d'euros en 2006, soit 14 % de hausse.

1 Il s'agit des ménages résidant dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants.

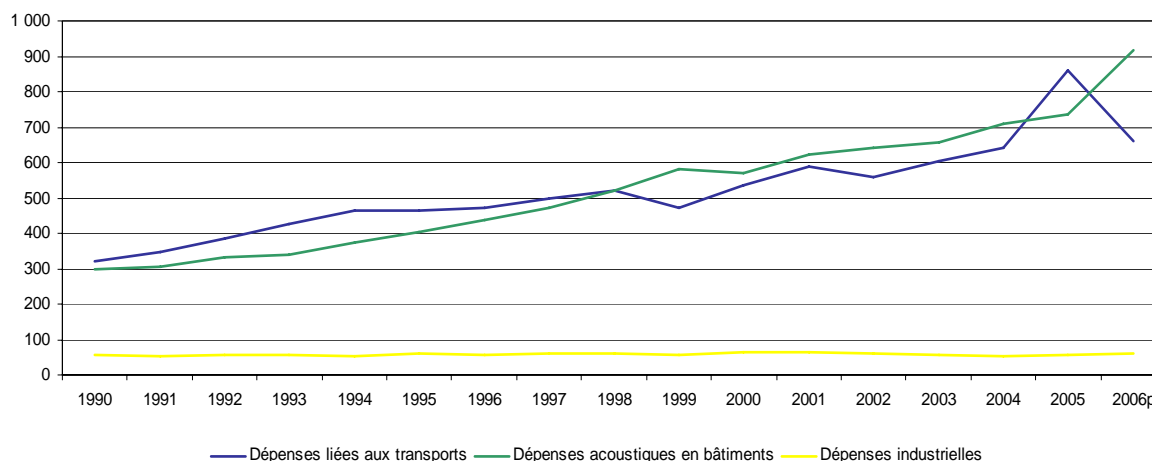
2 Insee – Enquête « Qualité de l'habitat et de l'environnement » 2001, Insee 2002. « Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations », *Insee Première*, n° 868, octobre 2002, 4 p.

Le compte de lutte contre le bruit se compose en 2006 de :

- 56 % de dépenses liées à l'isolation acoustique des logements ;
- 40 % de dépenses destinées à réduire les émissions sonores liées au transport ;
- 4 % de dépenses pour limiter le bruit industriel.

Une répartition sectorielle en 2006 à l'avantage de l'isolation des bâtiments

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

En 2006, les dépenses liées au transport, dont les trois-quarts sont pris en charge dans le cadre des programmes des CPER, diminuent de 23 %. Cette évolution est cependant contrebalancée par la forte progression (+25 %) des dépenses relatives à l'isolation acoustique qui repassent en première position. Globalement, le niveau de dépense de lutte contre le bruit, en 2006, reste stable par rapport à 2005.

Les dépenses des établissements industriels progressent depuis 2005 alors qu'elles avaient légèrement diminué depuis 2000.

Forte croissance des dépenses d'isolation des logements sous l'impulsion de facteurs conjoncturels et réglementaires

La dépense liée à l'isolation phonique des logements s'élève à 917 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % en 2006 contre 4 % en 2005. Cette envolée tient à des facteurs inhérents à la conjoncture du marché de la construction et des travaux de réhabilitation-entretien des logements existants.

Depuis 1999, le marché de la construction neuve tire à la hausse les dépenses d'isolation acoustique. Il progresse à un rythme plus soutenu que les travaux entrepris dans les logements anciens.

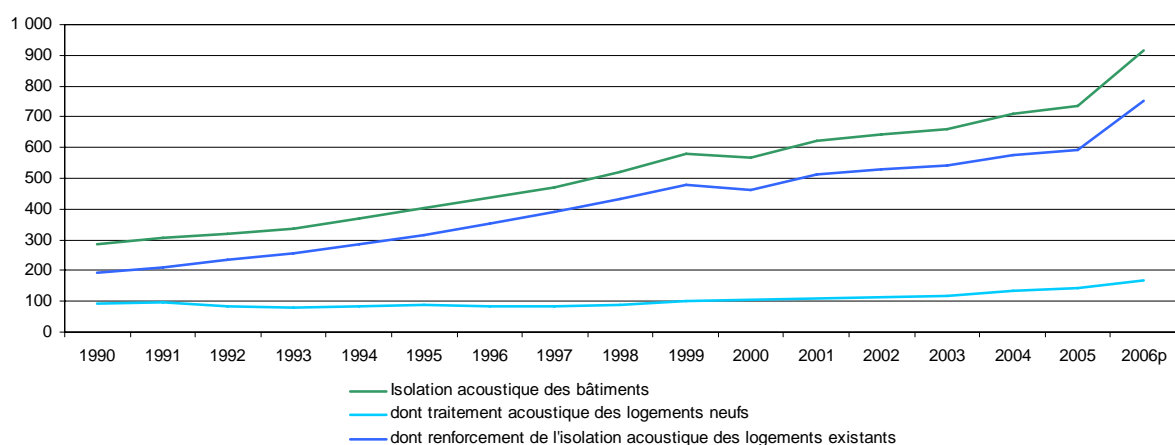
En 2006, le marché de la construction neuve évolue selon un taux record de 8 % avec une croissance particulièrement soutenue dans le logement collectif (+17,4 %). De ce fait, la pose de fenêtres acoustiques a progressé de 16 %. La dépense correspondante est de 166 millions d'euros.

Pour les logements anciens, le chiffre d'affaires de l'entretien-amélioration des logements progresse en 2006, en raison d'une forte demande intérieure qui conduit à l'accroissement du prix. Le taux de TVA est réduit à 5,5 % jusqu'au 21 décembre 2010³ pour les logements de plus de deux ans. Le climat conjoncturel et réglementaire favorable contribue à la forte hausse des dépenses (+27 %). Elles atteignent 750 millions d'euros, soit plus de 80 % de la dépense d'isolation.

Si dans le cas des logements neufs, les fenêtres posées pour des considérations techniques acoustiques sont parfaitement identifiées, pour les logements anciens, il est difficile d'isoler les exigences thermiques des exigences acoustiques. Comme cette dépense n'est pas comptabilisée dans le compte de lutte contre la pollution de l'air, il n'y a aucun risque de double compte.

Forte hausse de l'isolation des logements anciens en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Pour mémoire, de nombreux locaux publics et collectifs font l'objet de projets de rénovation passant entre autres par des opérations d'isolation acoustique. Le calcul de la dépense, présentée ici, ne prend en compte que les crédits en provenance du ministère en charge de l'Environnement, qui s'élèvent à 0,3 million d'euros. Les actions et crédits initiés par les collectivités locales n'ont pu être recensés dans le cadre de cet exercice. Il peut s'agir, par exemple, de la réhabilitation de crèches, de cantines, ou d'hôpitaux.

D'un côté, la dépense de lutte contre le bruit est surestimée par l'intégration des dépenses d'isolation thermique qu'il est difficile de distinguer des dépenses d'isolation acoustique. De

³ Depuis septembre 1999, les travaux de réhabilitation des logements de plus de deux ans bénéficient d'un taux réduit de TVA de 5,5 %.

l'autre côté, la dépense de lutte contre le bruit est sous-estimée par l'absence de comptabilisation des actions initiées par les collectivités locales sur les bâtiments collectifs.

Le retour à la normale des dépenses liées au bruit des transports après le niveau exceptionnel en 2005

Sous l'effet des variations provoquées par l'enregistrement comptable des CPER, la dépense liée au transport s'abaisse au niveau de 659 millions d'euros en 2006 (-23,5 %). Ce niveau reste tout de même supérieur à celui de 2004 témoignant de la poursuite des actions entreprises sur le réseau routier et des mesures préventives sur les véhicules. La part des actions liées au domaine des transports dans la lutte contre le bruit diminue. Elle passe de 46 % en 2000, à 52 % en 2005 puis 40 % en 2006.

72 % de la dépense liée au transport concerne le remplacement des silencieux sur les pots d'échappement qui continue d'occuper la première place. Avec 478 millions d'euros, le maintien du niveau de cette dépense est conforté par la stabilité du parc automobile et des deux-roues. En moyenne, le silencieux des véhicules est remplacé tous les huit ans.

Les dépenses afférentes au traitement des infrastructures de transport terrestre chutent de moitié. Avec 171 millions d'euros, il s'agit de la deuxième composante des dépenses liées au bruit des transports. Les trois-quarts concernent les dépenses initiées dans les CPER pour lesquelles les montants sont difficilement interprétables de manière annuelle. Sur la durée de la contractualisation entre l'État et les régions qui s'échelonne de 2000 à 2006, la dépense moyenne annuelle a doublé par rapport aux CPER 1994-1999. Au total, de 2000 à 2006, plus de 33 000 logements ont été protégés contre le bruit grâce à l'édification de murs antibruit, soit environ 5 000 logements par an.

En complément des CPER, le traitement des infrastructures routières est également opéré par les gestionnaires d'infrastructures autoroutières pour un montant de 10 millions d'euros en 2006. La contraction de 40 % de la dépense des sociétés d'autoroutes provient de la baisse de la mise en service de nouveaux tronçons autoroutiers : 63 km ont été construits en 2006, contre 260 en 2005. Les gestionnaires d'infrastructures autoroutières sont liés par l'avant-projet routier qui définit la position des édifices antibruit en fonction de la présence d'habitations ou non. Leur dépense environnementale est, ici, étroitement liée à leur activité de construction de nouvelles autoroutes.

Enfin, 15 % des opérations de traitement sur les routes sont initiées par des donneurs d'ordres locaux. Ces dépenses résistent aux fluctuations du domaine. Elles progressent significativement en 2006 (+7 %) et atteignent 25 millions d'euros. Sur la base du bilan de réalisation des écrans acoustiques fourni par l'Association des professionnels de réalisation des écrans acoustiques (Aprea), la participation des acteurs locaux s'accroît en lien direct avec la décentralisation et le transfert de compétence pour une partie du réseau national aux collectivités⁴.

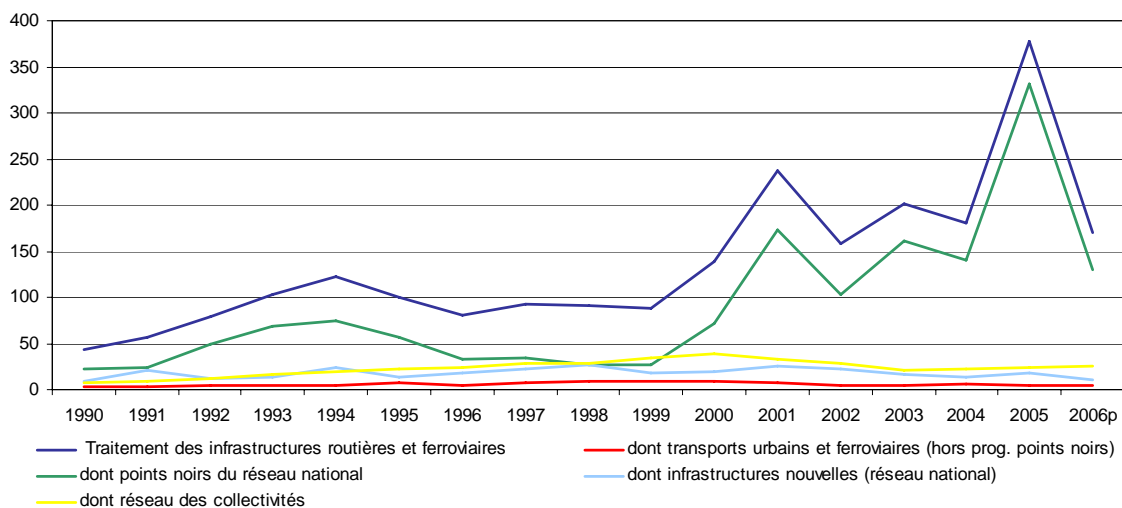
De 1990 à 2006, la profession des réalisateurs d'écrans acoustiques évalue la surface annuelle d'écran acoustique (tous donneurs d'ordres confondus) à environ 145 500 m² par an, soit

4 Sur l'ensemble du territoire, 17 000 kilomètres de routes nationales d'intérêt local sont transférés aux départements à la date du 1^{er} janvier 2006.

environ 48 km de linéaire par an⁵. L'édification de murs antibruit, destinés à protéger les logements fortement exposés aux nuisances sonores des transports routiers, a augmenté de 21 % par rapport à 2005.

Retour à un niveau traditionnel des dépenses liées au bruit des infrastructures routières

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Enfin, le poste « mesure, contrôle, analyse » continue de ne mobiliser que 1 % des dépenses de lutte contre le bruit, en 2006. Il ne semble pas décoller malgré les exigences de la directive du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement qui oblige les États membres à fournir des cartes « stratégiques » du bruit pour informer le public sur les niveaux de bruit et leurs effets. Cette phase devait être achevée avant le 30 juin 2007 pour les cartes relatives aux agglomérations de plus de 250 000 habitants. Elle concernait aussi les territoires ayant des routes dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an, les voies ferrées de plus de 60 000 passages de trains par an et les aéroports de plus de 50 000 mouvements par an. Aujourd'hui, certaines villes se sont équipées d'une carte « stratégique » sur le bruit mais aucun système d'information ne permet de recenser leurs efforts financiers.

Le bruit autour des aéroports est appréhendé au travers de dispositifs spécifiques de mesure du niveau sonore. Les actions limitant le bruit des avions sont essentiellement d'ordre réglementaire, comme l'interdiction des atterrissages de nuit, et ne génèrent pas ou peu d'activités spécifiques, devant faire l'objet de l'évaluation monétaire du compte. En 2006, 4 stations de mesure ont été mises en service pour mesurer le bruit autour de l'aéroport de Nantes, ce qui élève la dépense à 1,7 million d'euros.

Le développement de l'information relative aux nuisances sonores est un outil qui permet, en particulier, d'initier le dialogue entre les gestionnaires d'infrastructures et les riverains de zones de bruit critique, sur des bases objectives.

⁵ D'après les données de l'Association professionnelle des réalisateurs d'écrans acoustiques (Aprea), représentant environ 80 % du marché des réalisateurs d'écrans acoustiques.

Une prépondérance des traitements curatifs

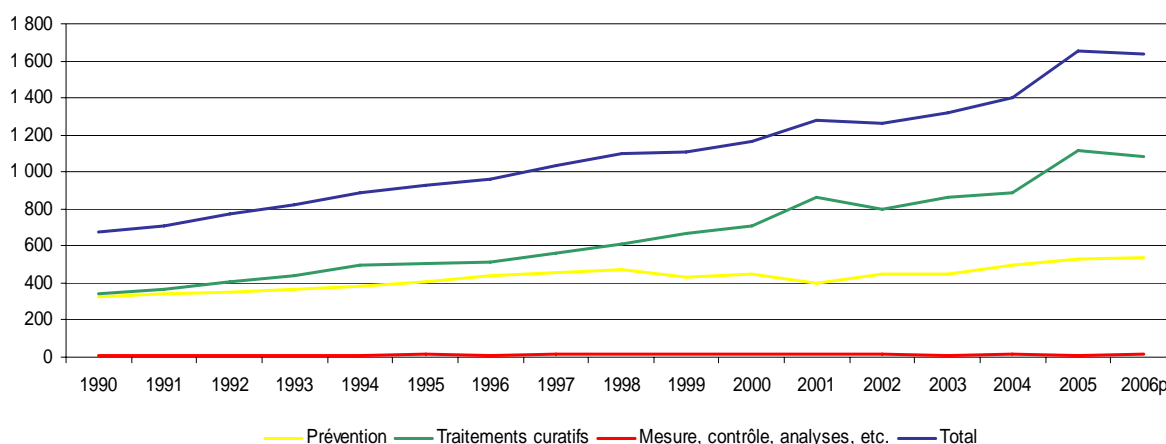
Sur la période 1995-2006, la progression des modes de traitements curatifs est intense avec un taux de croissance annuel moyen de 7 %. Cette progression très irrégulière à partir de 2000, est représentative des fluctuations liées au programme national d'actions de lutte contre le bruit, dépendant du contexte de contractualisation et des délais afférents. Le rythme de croissance des modes curatifs fléchit légèrement en 2006 mais se cale, tout de même, à 1,1 milliard d'euros.

La limitation des émissions sonores à la source progresse, quant à elle, plus régulièrement. Avec 89 % des dépenses préventives, le remplacement moyen tous les huit ans de la partie silencieuse du pot d'échappement suit l'évolution du parc automobile. Le marché de l'automobile ne connaît pas d'évolutions brutales qui conduiraient à une élévation parallèle de la dépense. Celle-ci passe de 474 millions d'euros en 2005 à 478 millions d'euros en 2006.

De 2001 à 2004, les dépenses de prévention contre la propagation du bruit en provenance des industries se réduisaient de 7 % par an. Un retournement de tendance est perceptible en 2005 avec une croissance de 11 %. Les dépenses continuent leur hausse en 2006 (+9 %) et atteignent 59 millions d'euros.

Fléchissement en 2006 de la protection par traitements curatifs

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Les ménages : principaux financeurs de la lutte contre le bruit

Les ménages financent 62 % de la dépense de lutte contre le bruit. Par le remplacement des silencieux des pots d'échappement des véhicules et la forte augmentation des dépenses liées aux dispositifs acoustiques au sein des logements anciens ou neufs, les financements des ménages connaissent une progression de 13 % en 2006. Les ménages reçoivent 34 millions d'euros d'aides en provenance des administrations publiques. Il s'agit principalement d'aides pour les riverains d'aéroport dont le dispositif a été rénové. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) versée par les compagnies aériennes, est perçue par les gestionnaires d'aéroport qui reversent directement les aides aux riverains. Cette taxe a

été de nouveau majorée de 10 % en novembre 2006 afin de pallier les besoins de financement des riverains des 10 principaux aéroports.

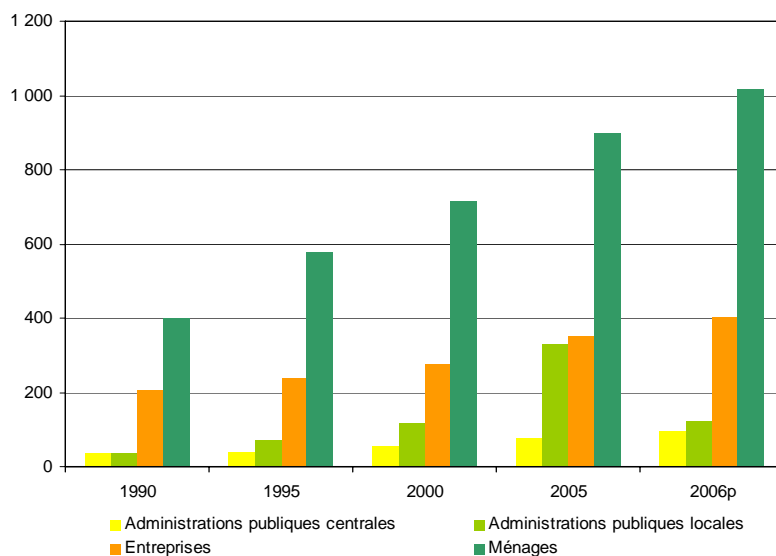
Le financement des entreprises, qui contribue à hauteur de 25 % à la dépense de lutte contre le bruit, évolue également fortement (+14 %) en 2006. Ceci tient principalement aux investissements réalisés par les propriétaires bailleurs en matière d'isolation acoustique des logements existants et neufs.

Les financements des administrations publiques centrales après un ralentissement en 2005 semblent repartir à la hausse en 2006 avec un taux de croissance de 25 %. Contribuant pour seulement 6 % au financement de la lutte contre le bruit, l'administration centrale finance essentiellement les actions des programmes de lutte contre le bruit, les actions entreprises le long des infrastructures et également le système d'aides pour l'isolation acoustique des logements.

À l'inverse, les financements des administrations publiques locales réévalués à la hausse en 2005 diminuent de moitié en 2006 sous l'effet de la baisse des crédits débloqués dans le cadre des CPER.

La sphère privée, financeur des trois-quarts de la lutte contre le bruit : poursuite de leur expansion en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

ANNEXES

Methodologie

La réduction du bruit et des vibrations est définie par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU) et Eurostat comme « *toute activité pour réduire les émissions de bruit et les vibrations à la source, afin de protéger les personnes et les constructions exposées au bruit et aux vibrations. La réduction du bruit et des vibrations pour la protection des postes de travail est exclue ainsi que la démolition d'immeubles pour des raisons d'exposition excessive au bruit et aux vibrations* ».

Dans l'évaluation de la dépense présentée ici, les émissions sonores proviennent de l'appareil productif, des véhicules roulants ou bien des avions.

Les moyens de protection diffèrent en fonction de la source et du récepteur du bruit. Le bruit peut être diminué à la source de l'émission. C'est le cas pour les émissions sonores des appareils industriels et des voitures. La propagation du bruit peut aussi être limitée grâce à la construction de dispositifs d'isolation des bâtiments industriels ou de murs antibruit le long des voies routières. Enfin, la lutte contre le bruit vise à protéger directement les personnes exposées. Il s'agit alors de l'isolation acoustique des bâtiments à caractère résidentiel.

L'isolation acoustique des bâtiments relative aux bruits « intérieurs » (y compris le voisinage) est exclue du compte. La dépense de lutte contre le bruit désigne, en effet, les dépenses relatives à la protection contre le bruit « environnemental ».

L'évaluation de la dépense de lutte contre le bruit est cependant incomplète puisqu'elle n'intègre pas le surcoût d'acquisition de véhicules routiers et matériels ferroviaires moins bruyants.

Données chiffrées

La dépense de lutte contre le bruit

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	428	494	589	626	639	3,7%	6,3%	2,0%
Dépense en capital	497	674	814	1 027	999	6,5%	26,2%	-2,8%
Total	925	1 167	1 403	1 654	1 638	5,3%	17,9%	-1,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit liée aux secteurs

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépenses liées aux transports	463	534	641	861	659	3,3%	34,5%	-23,5%
Véhicules légers (remplacement silencieux)	343	370	431	456	458	2,6%	5,7%	0,4%
Deux roues (remplacement silencieux)	12	15	17	18	20	4,8%	6,3%	12,0%
Contrôle technique, contrôle de conformité, etc.	4	6	7	6	7	4,2%	-2,0%	6,6%
Revêtements silencieux (voies urbaines et péri-urbaines)	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%	0,0%
Traitement des infrastructures de transports terrestres	101	138	181	378	171	4,9%	108,4%	-54,8%
Système d'information des infrastructures et aéroports	1	3	3	2	3	12,1%	-28,1%	13,1%
Dépenses acoustiques en bâtiments	404	569	709	735	917	7,7%	3,6%	24,7%
Isolation acoustique des bâtiments	404	569	709	735	917	7,7%	3,6%	24,7%
Dépenses industrielles	59	64	53	57	62	0,5%	8,0%	8,6%
Établissements industriels	49	58	49	54	59	1,6%	11,5%	9,1%
Système d'information des établissements industriels	9	7	4	3	3	-10,1%	-31,7%	0,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les ménages

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	256	341	366	379	336	2,5%	3,5%	-11,3%
Total	256	341	366	379	336	2,5%	3,5%	-11,3%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les entreprises

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	50	75	88	93	93	5,7%	4,8%	0,0%
Dépense en capital	323	437	594	590	672	6,9%	-0,6%	13,9%
Total	374	511	682	683	765	6,7%	0,1%	12,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les administrations publiques

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Total des administrations publiques	73	105	140	338	138	6,0%	142,2%	-59,2%
- dont dépense en capital	61	83	103	294	89	3,5%	184,5%	-69,8%
- dont dépense courante	12	22	36	45	49	13,5%	22,2%	10,8%
Administrations publiques centrales	49	66	117	314	112	7,8%	169,1%	-64,4%
- dont dépense en capital	40	51	91	280	75	5,7%	209,3%	-73,4%
- dont dépense courante	9	14	26	33	37	14,3%	28,7%	11,5%
Administrations publiques locales	24	39	23	25	26	0,8%	6,3%	7,3%
- dont dépense en capital	20	32	13	13	14	-3,2%	6,4%	6,2%
Départements	17	27	9	19	17	0,1%	113,7%	-10,8%
Communes et groupements	3	5	10	19	17	15,7%	87,7%	-9,8%
- dont dépense courante	4	7	10	11	12	11,3%	6,3%	8,6%
Départements	2	5	7	15	14	18,1%	117,8%	-6,9%
Communes et groupements	2	2	8	15	14	22,2%	77,6%	-6,4%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Le financement de la lutte contre le bruit

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Administrations publiques	111	175	236	405	221	6,4%	71,7%	-45,5%
- dont administration centrale	40	58	113	77	97	8,4%	-32,0%	25,2%
- dont administrations locales	71	117	122	328	124	5,2%	167,7%	-62,1%
Ménages	578	716	861	898	1 015	5,3%	4,3%	13,1%
Entreprises	237	276	307	351	402	4,9%	14,6%	14,4%
Total	925	1 167	1 403	1 654	1 638	5,3%	17,9%	-1,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES : INTERRUPTION DE LA CROISSANCE CONSTATÉE DEPUIS 2003

2006 rompt avec la tendance à la hausse des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages, enregistrée depuis 2003. La dépense reste stable autour de 1,5 milliard d'euros. Le moteur principal de la dépense de biodiversité et des paysages est la gestion des espaces, dont le coût se stabilise en 2006. En 2003, cette action avait connu une progression soutenue. L'irrégularité des cycles des dépenses des secteurs privés pour la biodiversité et les paysages se confirme : la baisse de 2006 succède à la hausse constatée depuis 2003. Cette chute de 6 % en 2006 est, cependant, compensée par le soutien des administrations publiques locales qui continuent de déployer leurs efforts en faveur de la préservation de la nature (+6 %).

En 2006, les efforts consacrés à la protection de la biodiversité et des paysages sont constants par rapport à 2005. Que l'on considère la protection de la biodiversité ou la protection des paysages, le constat est le même. Avec 1 % de hausse pour la biodiversité, le rythme de croissance reste bien en deçà de celui de la période 1996-2006, chiffré à 8 %. La protection des paysages, dont le rythme d'évolution annuelle moyen est moindre (+1 %), diminue de 2 % en 2006. Cette évolution inférieure est liée à l'activité de secteurs économiques tels que l'industrie ou la construction d'infrastructures routières ; et notamment leurs efforts pour limiter les pressions qu'ils exercent sur la biodiversité et les paysages.

Une typologie des actions retracées dans le compte a été définie parallèlement à l'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité (SNB). Elle distingue :

- la gestion des espaces et des espèces : développement du réseau des espaces gérés au titre de la protection des espaces, des espèces et des paysages et conservation *in situ* ;
- la connaissance : inventaires, expertises relatives au patrimoine naturel et aux paysages, et conservation *ex situ* ;
- la réduction des pressions : protection de la biodiversité et des paysages par les secteurs productifs ;
- autres actions de protection de l'environnement.

La gestion des espaces et des espèces regroupe les actions visant à gérer un écosystème afin de préserver la diversité de la faune et de la flore. Elle comprend par exemple des actions de gestion du réseau Natura 2000, des réserves naturelles ou bien les dépenses des associations. Sur la période 1996-2006, la progression des dépenses liées aux espaces protégés est régulière, en lien avec les budgets du ministère en charge de l'Environnement et des établissements publics gérant ces milieux remarquables. Avec 7 % de croissance annuelle moyenne, ce mode de préservation de la biodiversité reste un vecteur privilégié depuis dix ans. En 2006, ces dépenses stagnent, mais restent tout de même prédominantes. Elles se stabilisent au niveau de 581 millions d'euros.

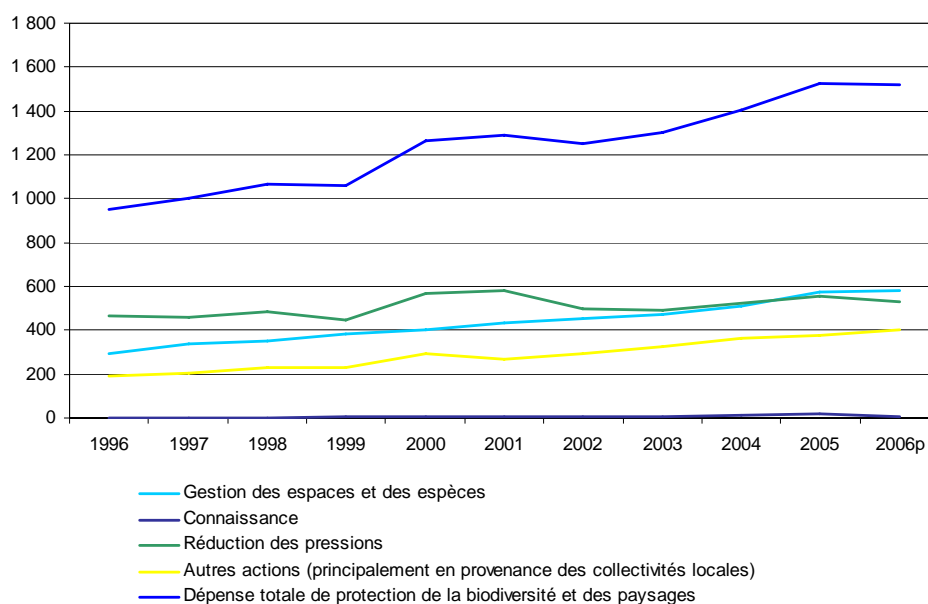
Les dépenses relatives à la connaissance de la biodiversité et des paysages ont diminué de moitié en 2006. Elles représentent 7 millions d'euros. Cette action est particulièrement mal appréhendée dans le calcul de la dépense présenté ici. En effet, de nombreuses dépenses d'inventaires peuvent être réalisées à titre exceptionnel par des parcs nationaux ou bien être intégrées dans des actions visant à améliorer la connaissance d'espèces. Les parcs zoologiques

entreprennent des actions de préservation d'espèces en voie d'extinction *in situ* ou *ex situ*. Ces dépenses ne sont pas comptabilisées aujourd'hui faute de système d'information efficace. Des initiatives de structuration de l'information se développent comme le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont l'objectif principal est de faciliter l'accès aux données sur les espèces, les habitats, les écosystèmes et les paysages.

Les actions, dites « de réduction des pressions » concernent la réparation des dommages causés aux paysages ou à la biodiversité par le développement d'activités productives comme le transport routier, l'activité industrielle ou l'agriculture. Elles sont mises en œuvre par les entreprises elles-mêmes¹. En 2006, ces dépenses diminuent et rompent avec la tendance haussière enregistrée depuis 2003. Elles atteignent 528 millions d'euros en 2006.

Stabilisation des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages malgré des évolutions contrastées de ses composantes

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

D'autres actions de protection de la biodiversité et des paysages sont engagées par les collectivités locales, mais les sources comptables mobilisées ne permettent pas leur affectation à des projets déterminés. Elles représentent tout de même plus d'un quart de la dépense de protection de la biodiversité et des paysages et poursuivent leur progression en 2006 (+7 %) pour atteindre 404 millions d'euros. Elles sont principalement composées des dépenses des départements en faveur de la protection du milieu naturel (58 %) et des dépenses communales en faveur du patrimoine naturel (36 %). Les premières continuent leur progression avec une croissance de 12 % en 2006. Les secondes semblent repartir à la hausse avec +3 % en 2006 après une baisse de 5 % enregistrée en 2005.

Les départements peuvent instaurer la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) assise sur les permis de construire. Outre les acquisitions de terrains, la TDENS permet de financer la gestion et la mise en valeur de sites naturels, notamment pour leur ouverture au public et le développement du tourisme vert.

¹ Ces dépenses étaient prédominantes jusqu'à la révision de la série des dépenses courantes des établissements industriels. Le calcul de la dépense était calé sur l'enquête dépenses courantes de 2001 dont le montant a été surévalué. Après corrections des chiffres par le Sessi, les dépenses courantes ont été réajustées de moitié.

Constance des dépenses de gestion des espaces et des espèces

La stratégie française pour la biodiversité (SNB), validée en février 2004, a fixé pour objectif d'arrêter la perte de biodiversité d'ici à 2010². Sa réalisation s'appuie sur les différents dispositifs de protection existants mais également sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires : collectivités locales, partenaires privés et réseaux d'associations agissant pour la protection de la nature.

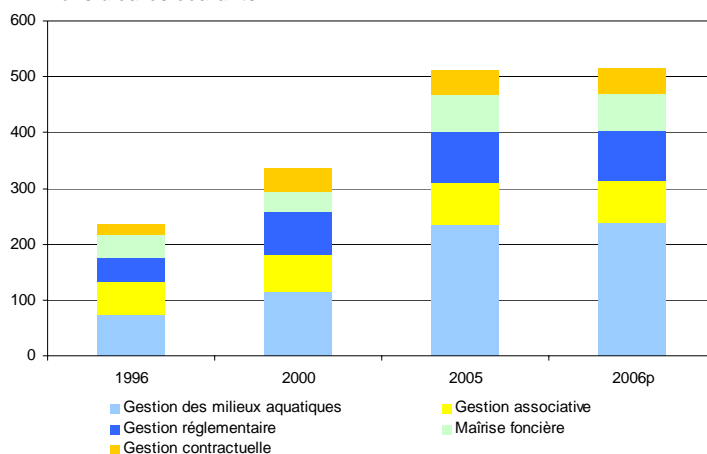
Une gestion publique principalement dirigée vers l'entretien des milieux aquatiques

Les dépenses affectées par les communes et les agences de l'Eau à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques (rivières et zones humides) se sont élevées à 239 millions d'euros en 2006. Leur faible progression (1 % en 2006) reste sans comparaison avec celle de 2005 (+25%). La dépense de restauration ou d'entretien des rivières, participant à l'amélioration de l'état écologique de l'eau, augmente ainsi de 2 millions d'euros en 2006. La dépense reste modérée par rapport au linéaire entretenu et restauré en 2006 (21 % du linéaire total contre 5,4 % en 2005). La protection des milieux aquatiques concerne aussi 19 700 hectares de zones humides dont la surface est également en hausse, à dépense équivalente. L'interprétation de ces chiffres reste difficile tant au niveau de l'uniformité technique de l'entretien réalisé que de la mesure des linéaires de rivière. Parfois, l'entretien des rivières consiste à surveiller la qualité des berges sans dépenses correspondantes.

Le 8^e programme sur les opérations initiées par les agences de l'Eau est arrivé à échéance fin 2006. Le cadrage du 9^e programme (2007-2012) débute. La gestion des milieux aquatiques y occupe d'ailleurs une place conséquente. Les moyens consacrés à cette action ont, d'ailleurs, été triplés de 1996 à 2006. En 2006, les taux de réalisation³ des 6^e, 7^e et 8^e programmes, définissant les politiques d'interventions des agences de l'Eau au sein de leur bassin, étaient respectivement de 99,8 %, 96,6 % et 45,4 %. En 2007, des paiements correspondants à ces anciens programmes seront enregistrés en plus des paiements relatifs au 9^e programme.

La gestion locale des milieux aquatiques toujours en tête des dépenses de gestion des espaces naturels

En millions d'euros courants



Note : Les dépenses dites de « maîtrise foncière » ne comprennent pas les acquisitions d'espaces naturels sensibles par les départements. Ces dernières ne peuvent pas être dissociées des autres actions des départements, elles sont donc incluses dans les autres actions (cf. 1^{er} graphique). p = provisoire.

Source : Ifen.

² Les plans d'actions de la SNB ont été adoptés en 2005 et 2006.

³ Paiements effectués/Autorisations de paiements engagées.

Constance des dépenses liées à la protection réglementaire des espaces

Les réserves naturelles nationales⁴, les parcs nationaux et les sites classés relèvent d'un mode de gestion dit « réglementaire ». Ils préservent les écosystèmes soit par des restrictions d'usage (pour la construction, par exemple), soit par la réglementation de la chasse et de la cueillette. Le montant de ces actions de préservation « contraignantes » s'élève à 91 millions d'euros en 2006 et stagne par rapport à 2005.

En 2006, les dépenses des réserves naturelles se maintiennent à 27 millions d'euros, comme en 2005. L'investissement dans les réserves naturelles se réduit en 2006, et passe à 2 millions d'euros. Le réseau de réserves naturelles protégées concerne 157 réserves pour une superficie de 5,5 millions d'ha dont 56 % se trouvent dans les DOM.

La dépense de gestion des parcs nationaux atteint 58 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 3 %, avec notamment la création de l'établissement public Parcs nationaux de France⁵. Il s'agit d'un établissement public national qui a pour mission de mutualiser la gestion des 7 parcs nationaux présents sur le territoire français. En mars 2007, 2 nouveaux parcs ont été créés : parc amazonien de Guyane et parc des Hauts-de-la-Réunion. Aujourd'hui la France compte donc 9 parcs nationaux. Par ailleurs, la création de l'agence des aires marines protégées (AAMP) en 2007 laisse entrevoir la naissance de plusieurs parcs naturels marins dans les années à venir. Le plan d'action de la SNB relatif à la mer prévoit la création d'une dizaine de parcs marins d'ici 2012.

Enfin, la dépense relative à la gestion des sites classés est évaluée à 6 millions d'euros soit une baisse de moitié par rapport à l'an passé.

Les arrêtés de biotopes ne génèrent pas de dépenses spécifiques identifiées dans le compte de la dépense de protection. Ils participent cependant à la gestion « réglementaire » en permettant aux préfets de fixer des mesures tendant à favoriser la conservation des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces menacées.

La dépense de maîtrise foncière stagne en 2006

L'acquisition de terrains permet de protéger les écosystèmes. Elle peut être mise en œuvre par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), les départements et les conservatoires d'espaces naturels.

Avec 39 millions d'euros en 2006, les dépenses d'acquisition et de gestion du CELRL sont stables par rapport à 2005. 1 881 ha ont été acquis par le CELRL en 2006 pour une dépense totale de 14 millions d'euros soit 7 443 €/par hectare. La dépense moyenne par hectare reste inférieure à celle de 2005 (8 640 €/ha acquis). La surface acquise est tout de même en hausse de 8 %. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le CELRL dispose des ressources émanant de la taxe de francisation⁶.

⁴ Sont en effet exclues les réserves naturelles régionales à l'exception de celles de Corse.

⁵ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

⁶ Tout navire de plaisance doit disposer, au moment de prendre la mer, d'un titre de navigation (ou lors de sa mise à l'eau). Le titre prendra la forme d'une « carte de circulation » (modèle simplifié) délivrée par les Affaires maritimes ou d'un document unique valant « acte de francisation » et « carte de circulation » pour les navires d'une longueur de coque supérieure ou égale à 7 mètres ou d'une longueur de coque inférieure à 7 mètres et ayant une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux. Le calcul du droit annuel de francisation se fait en fonction de la longueur du navire de plaisance.

Les conservatoires d'espaces naturels opèrent eux-mêmes sur les sites qu'ils ont acquis, loués, ou sur lesquels ils ont passé des conventions avec les propriétaires. Les conservatoires d'espaces naturels gèrent au total 74 000 d'ha en 2005. Les habitats concernés sont essentiellement des milieux herbacés, des tourbières et des marais. Depuis 2003, leurs dépenses se stabilisent aux alentours de 28 millions d'euros. Des crédits européens (Feder – Fonds européen de développement régional, Feoga – Fonds européen d'orientation et de garantie agricole ...) en légère hausse ont permis de développer de nouveaux dossiers d'assistance et de conseils auprès des collectivités locales et de nouveaux programmes.

Les dépenses des départements au titre de l'acquisition des espaces naturels sensibles ne peuvent être dissociées de leurs autres dépenses⁷.

Une gestion contractuelle en baisse pour les parcs naturels régionaux compensée par l'accélération des crédits Natura 2000

Parmi les modes de gestion de la biodiversité et des paysages, la gestion contractuelle n'est pas épargnée par la stabilité des dépenses. Les évolutions des deux modes de gestion contractuelle sont pourtant divergentes.

Selon les données de la comptabilité publique, les 44 parcs naturels régionaux (PNR) enregistraient une dépense de protection quasiment inchangée depuis 2003. En 2006, la dépense pour les PNR chute de 10 % par rapport à 2005, pour atteindre 484 000 euros en moyenne par PNR. La superficie couverte par ce mode de protection reste identique à 2005, soit 72 730 km² dont 5 % des surfaces comprises dans les DOM.

Les PNR interviennent dans la préservation des espaces : la mise en place d'une charte permet une gestion contractuelle du territoire. Seul le volet « Protection de la biodiversité et des paysages » est pris en compte dans l'évaluation de la dépense.

Le réseau Natura 2000, créé pour l'application des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », relève d'une gestion contractuelle centrée sur la protection des habitats et des espèces. Les contrats Natura 2000 signés avec le ministère en charge de l'Environnement, hors contrats agricoles⁸, ont porté sur 22 millions d'euros en 2006. Par rapport à 2005, les crédits versés pour ce dispositif ont augmenté de 14 %. En mars 2007, la superficie des sites désignés d'intérêt communautaire (SIC) augmentait pour atteindre 8,4 % du territoire national (contre 7,5 % fin 2005). Il convient d'ajouter 6 043 km² de surfaces maritimes au titre des SIC. La surface couverte par les zones de protection spéciale est semblable à l'année passée soit 7,7 % du territoire français.

En septembre 2007, le réseau français de sites Natura comprend 1 334 sites d'intérêt communautaire et 371 zones de protection spéciale (ZPS). Ainsi, ce réseau écologique couvre 12,4 % du territoire métropolitain terrestre soit 64 935 km²⁹. Environ un tiers de la surface couverte par le réseau Natura 2000 correspond à des parcelles agricoles, un autre tiers à des milieux forestiers. Le tiers restant correspond à des zones diversifiées : zones humides, prairies, etc.

⁷ L'évolution de leurs dépenses est ainsi analysée dans la partie sur les financements de la protection de la biodiversité et des paysages et en introduction.

⁸ Les dépenses relatives à ce type de contrats sont comptabilisées dans les mesures agri-environnementales, au titre des réductions des pressions du secteur agricole.

⁹ Ministère en charge de l'Environnement-MNHN (SPN), Natura 2000, avril 2006 – traitement Ifen.

Une évolution plus contrastée pour d'autres dépenses

Depuis 2002, la contribution des associations à la protection de la nature est stable. Le niveau des dépenses s'établit en 2006 à 74,5 millions d'euros. Le rôle des associations, financées aux deux tiers par les cotisations versées par les ménages, est avant tout de sensibiliser à l'environnement. Certaines associations jouent également un rôle d'alerte face à certaines urgences écologiques.

La gestion des écosystèmes forestiers se traduit notamment par les dépenses relatives aux 202 réserves biologiques (dont 97 % se trouvent sur le territoire métropolitain). Elle peut concerner également la gestion de réserves de chasse et la surveillance de la santé des forêts qui tend à décliner depuis la sécheresse de 2003. Le taux de défoliation¹⁰ est passé de 18 % en 2000 à 32 % en 2004.

La conservation des espèces *in situ* est en revanche en nette progression. La dépense de réintroduction des espèces (22 millions d'euros) augmente de 31 %, alors que les indemnités versées dans le cadre des dégâts provoqués par de grands prédateurs (4 millions d'euros) baissent de 6 %.

Interruption de la croissance des dépenses de réduction des impacts des activités économiques

Sur la période 1996-2006, les dépenses de limitation des impacts des activités économiques évoluent de manière erratique. Cette irrégularité implique une prudence quant aux interprétations qui peuvent être formulées sur l'évolution des dépenses des activités génératrices de pressions. Depuis 2002, le rythme d'évolution de ces dépenses est soutenu. En 2006, la tendance s'inverse entraînant un tassement des dépenses qui atteignent 528 millions d'euros.

Une telle évolution ne résulte pas forcément d'une diminution des pressions ni même des mesures de réparation. L'activité économique du secteur peut être, en revanche, ralentie.

Les dépenses liées au secteur des transports correspondent à la construction de nouvelles infrastructures et à l'aménagement des réseaux existants. Elles sont très fluctuantes. Le nombre de passages pour la faune devant être construits le long d'une infrastructure autoroutière est défini réglementairement en fonction de l'avant-projet routier. Les sociétés d'autoroute ont donc l'obligation de construire des dispositifs de protection de la biodiversité en fonction du linéaire d'autoroute construit. Le nombre de kilomètres d'autoroute mis en service a chuté. Il est passé de 260 km en 2005 à 63 km en 2006. Aussi, la dépense correspondante se contracte de 26 % et s'établit à 89 millions d'euros.

L'accroissement du trafic routier induit par l'extension du réseau accentue les impacts connus en termes de pollution de l'air ou de bruit. Le réseau routier et sa circulation amplifient également le phénomène de fragmentation des espaces. La coupure des milieux naturels gêne la circulation des espèces à la recherche de conditions favorables à leur reproduction ou à la survie des jeunes, morcelle leurs territoires et réduit les échanges entre les écosystèmes.

¹⁰ Le taux de défoliation reflète partiellement l'état sanitaire de l'arbre, les causes de cette défoliation pouvant cependant être multiples : facteurs nutritionnels, pollution, déprédateurs, effets climatiques. Il correspond au pourcentage d'arbres appartenant à la classe de défoliation 2 à 4 de la classification UN-ECE, i.e. avec des pertes de feuilles et d'aiguilles supérieures à 25 %. La défoliation est enregistrée pour l'année de référence 2000, et l'année courante 2004.

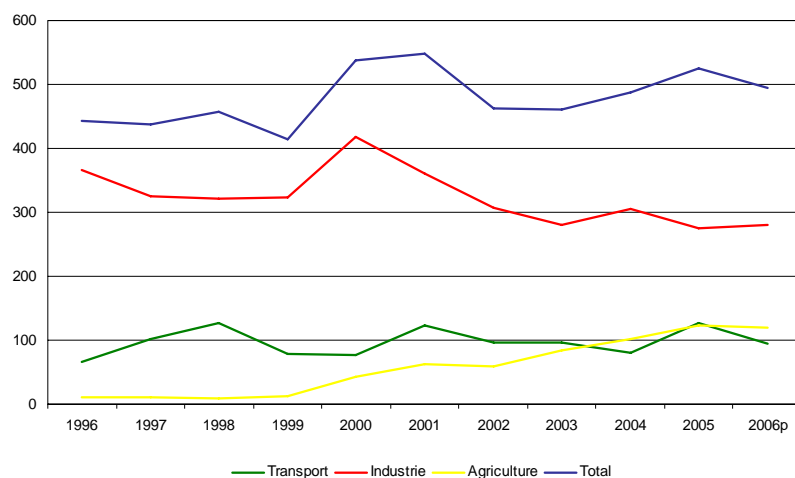
L'effet de coupure des routes principales¹¹ divise par deux et demie la surface moyenne des zones d'intérêts écologiques¹² d'un seul tenant, qui passe ainsi de 1 998 ha à 814 ha.

La dépense de protection de la biodiversité et des paysages réalisée par le secteur industriel a décliné entre 2000 et 2002. Elle s'est stabilisée à près de 300 millions d'euros depuis. En 2006, le secteur industriel dépense 281 millions d'euros. 92 % des dépenses industrielles en environnement sont initiées par le secteur de l'énergie qui réalise par exemple des lignes électriques souterraines.

Les dépenses effectuées par les agriculteurs dans le cadre des actions mises en œuvre pour la jachère environnementale faune-flore, la gestion des prairies de fauches, du développement de la gestion linéaire paysagère et de la reconstitution des mares ou bosquets, se stabilisent en 2006. 17 986 contrats d'agriculture durable (CAD) sont financés ainsi que 36 704 contrats territoriaux d'exploitation. Le seul volet « Protection de la biodiversité et des paysages » représente de l'ordre de 120 millions d'euros, intégrant également les aides agricoles obtenues dans le cadre de Natura 2000¹³. La succession des différents dispositifs d'aides agricoles, MAE¹⁴ remplacées par les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) puis par les CAD, semble remplir son objectif de maîtrise des aides versées aux agriculteurs. Ces aides sont financées à 45 % par le ministère de l'Agriculture et de la pêche, et à 55 % par l'Europe. Depuis 2003, le rythme d'évolution des aides versées aux agriculteurs régresse (-3 % en 2006).

Le recul des dépenses des secteurs productifs en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

¹¹ Sont prises en compte les autoroutes, les liaisons principales et régionales définies par la BD Carto (2005). Voir « Les impacts du réseau routier sur l'environnement », Le 4 pages de l'Ifen, n° 114.

¹² Les surfaces d'intérêt écologique ont été définies par juxtaposition des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff I et II), des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico), des propositions de sites d'intérêt communautaire (PSic ou Sic) et des zones de protection spéciale (ZPS).

¹³ Les montants Natura 2000 versés aux agriculteurs ne sont donc pas intégrés aux crédits du ministère en charge de l'Environnement au titre de Natura 2000.

¹⁴ Mesures agri-environnementales.

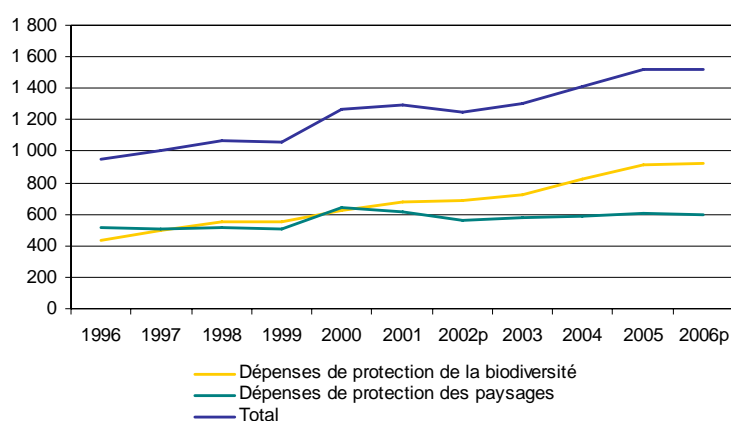
Depuis 2001, un rythme de croissance plus soutenu pour la biodiversité que pour les paysages

Parmi les actions retracées dans le compte de la dépense, on distingue celles qui visent principalement la protection de la biodiversité de celles qui s'attachent à la préservation des paysages.

Depuis 2001, les dépenses pour la protection de la biodiversité continuent de prendre le pas sur celles dédiées aux paysages. En raison de plusieurs facteurs dont l'accélération de la désignation des sites Natura 2000 (+8 % par an de 2001 à 2006), les dépenses de protection de la biodiversité progressent toujours à un rythme soutenu (+6 % sur la même période). Mais leur progression tend à se ralentir en 2006 notamment en raison de la stagnation des dépenses relatives à l'entretien des milieux aquatiques qui participent à hauteur de 26 % à la protection de la biodiversité.

Parallélisme entre biodiversité et paysages du ralentissement de la dépense

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

En 2006, le niveau des dépenses de protection des paysages (596 millions d'euros) est en deçà de celui de l'année précédente (-2 %). Cette diminution est liée à la baisse de 4 % des dépenses industrielles pour la protection des paysages. Les autres secteurs économiques se caractérisent par un objectif de maîtrise des dépenses pour les mesures agri-environnementales, et par une diminution du linéaire d'autoroutes construit en 2006.

Léger ralentissement de la progression des financements locaux

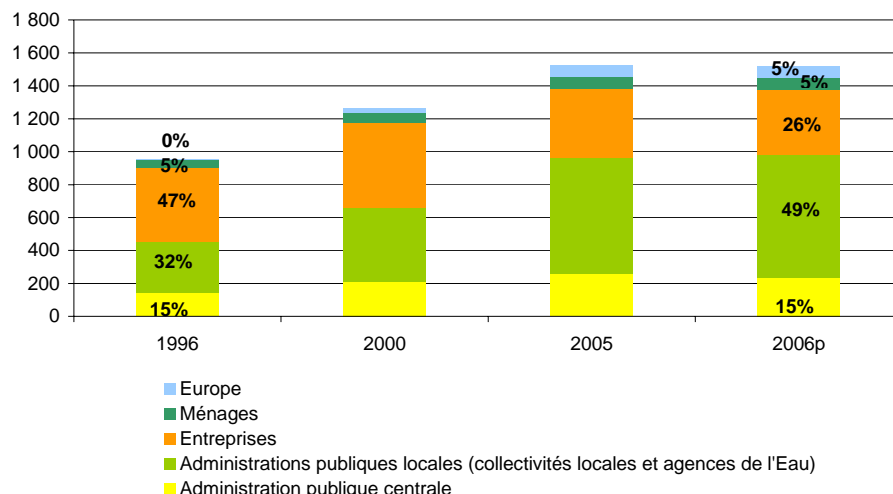
La protection de la biodiversité et des paysages est un domaine financé principalement par des commanditaires publics. Avec 747 millions d'euros, les financements locaux des collectivités locales et des agences de l'Eau ont une progression de 6 % qui se contracte légèrement par rapport au rythme annuel observé de 1996 à 2006 (+9 %). La progression des financements locaux en 2006 est assurée par la pérennité des dépenses concernant l'entretien des rivières et la croissance de 11,6 % des dépenses des départements en faveur de la gestion des espaces naturels sensibles.

La chute de 10 % en 2006 des financements de l'administration centrale destinés aux actions de protection de la biodiversité et des paysages succède au léger ralentissement déjà observé

en 2005. La gestion des espaces et des espèces ainsi que le soutien aux agriculteurs sont les principaux postes affectés.

Les financeurs de la protection de la biodiversité et des paysages : stabilité en 2006 de la prépondérance des financements publics

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

En 2006, la dépense financée par les entreprises se contracte à nouveau (-6 %), après la stabilisation de 2005. Après trois années consécutives de baisse, de 2001 à 2003, l'année 2004 enregistrait une timide reprise (+1,3 %) du financement des entreprises, confirmée en 2005 (+3 %). Depuis 2001, la part du financement des entreprises dans le financement total s'érode. Elle passe de 40 % en 2001 à 26 % en 2006.

Enfin, venant en appui, les financements européens se réduisent de 3 % en 2006. Avec 70 millions d'euros, des actions en faveur de la nature sont financées à travers le Feoga pour les mesures agri-environnementales et LIFE Nature.

Les cotisations versées par les ménages aux associations de protection de la nature, dont le montant est évalué à 75 millions d'euros, progressent selon un rythme régulier. En 2006, leur financement augmente de 2 %.

ANNEXES

Methodologie

La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes ainsi qu'à protéger et à restaurer les paysages naturels et semi-naturels. Il n'est pas toujours possible de distinguer la protection de la biodiversité de celle du paysage. Par exemple, l'entretien ou la création de certains types de paysages, d'habitats, et d'autres aspects s'y rapportant (haies, rangées d'arbres destinées à reconstituer des « couloirs naturels ») ont un lien évident avec la préservation de la biodiversité.

Sont exclus : la protection et la restauration de monuments historiques ou de paysages fortement construits, la lutte contre les mauvaises herbes à des fins agricoles, de même que la protection des forêts contre les incendies lorsque celle-ci répond surtout à des considérations économiques. La création et l'entretien d'espaces verts le long des routes (hormis les autoroutes) et les équipements de loisir (tels que les golfs et les autres infrastructures sportives) sont également exclus.

Les actions et dépenses afférentes aux parcs et jardins urbains sont exclues de ce compte. Elles font l'objet du compte sur le cadre de vie, hors champ de la protection de l'environnement.

Données chiffrées

La dépense totale pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	381	593	813	882	928	9,3%	8,5%	5,1%
Dépense en capital	573	671	594	641	592	0,3%	7,9%	-7,7%
- dont acquisition de terrains	39	55	33	37	38	-0,2%	12,5%	3,1%
Total	954	1 264	1 407	1 524	1 519	4,8%	8,3%	-0,3%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection de la biodiversité par nature de dépenses

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	248	365	495	534	559	8,5%	7,9%	4,6%
Dépense en capital	187	261	327	383	364	6,9%	17,1%	-5,0%
Total	435	625	822	918	923	7,8%	11,6%	0,6%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection des paysages par nature de dépenses

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	133	229	318	348	369	10,7%	9,5%	5,9%
Dépense en capital	385	410	267	258	228	-5,1%	-3,3%	-11,7%
Total	518	639	585	606	596	1,4%	3,7%	-1,6%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense des entreprises pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	120	221	317	350	398	12,7%	10,4%	13,7%
Dépense en capital	353	352	204	204	163	-7,4%	0,0%	-20,1%
Total	473	573	521	554	561	1,7%	6,3%	1,3%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense des administrations publiques (y compris associations) pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	261	373	496	532	529	7,3%	7,4%	-0,5%
Dépense en capital	220	319	391	438	429	6,9%	12,1%	-2,0%
Total	481	691	886	970	958	7,1%	9,4%	-1,2%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les composantes de la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Gestion des espaces protégés	293	399	513	573	581	7,1%	11,7%	1,5%
Conservation	2	5	12	16	7	10,7%	38,0%	-59,5%
Secteur productif	464	569	522	558	528	1,3%	7,0%	-5,4%
Autres actions de protection	194	291	361	377	404	7,6%	4,4%	7,2%
Total	954	1 264	1 407	1 524	1 519	4,8%	8,3%	-0,3%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

Le financement de la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Administrations publiques	452	659	871	964	981	8,1%	10,7%	1,8%
- dont administration centrale	144	210	248	261	235	5,0%	5,2%	-10,0%
- dont collectivités locales	308	449	623	704	747	9,3%	12,9%	6,1%
Entreprises	453	520	406	419	393	-1,4%	3,2%	-6,1%
Ménages	45	57	70	73	75	5,1%	4,8%	2,4%
Europe	3	29	61	72	70	36,0%	18,0%	-2,5%
Total	954	1 264	1 407	1 528	1 520	4,8%	8,6%	-0,5%

Note : La série de dépense de protection de la biodiversité et des paysages débute en 1996. Avant cette date, il est difficile de mobiliser les sources statistiques correspondantes.

p = données provisoires.

Source : Ifen.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : STABILISATION DES DÉPENSES EN 2006

Avertissement

Les comptes économiques de l'environnement sont élaborés à partir du manuel européen sur le compte de dépense de protection de l'environnement qui définit les domaines environnementaux intégrés dans le calcul de la dépense : gestion des déchets, des eaux usées, lutte contre la pollution de l'air... Or, les domaines relatifs à la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables sont exclus. Si l'on souhaite suivre la politique française en matière de R&D en environnement, le champ couvert par la dépense nationale présentée dans ce chapitre, est incomplet (cf. annexes).

Les données sur la R&D en environnement publiées les années passées ne sont pas comparables à celles publiées dans cette édition (cf. annexes).

En 2006, la dépense de recherche et développement (R&D) en environnement atteint 2,1 milliards d'euros, soit un niveau équivalent à celui de l'année précédente. Cela représente 5,5 % de la dépense de protection de l'environnement. La dépense des administrations publiques pour la R&D en environnement augmente de 2,6 %, après le recul constaté depuis 2003. Les dépenses des entreprises, composante majoritaire de la R&D en environnement, restent stables.

De 1990 à 2004, la R&D en environnement progresse en moyenne de 8,1 % par an, plus que l'évolution de l'ensemble de la recherche en France, faisant passer sa part dans le total de 3,6 % en 1992 à 6,3 % en 2004. Cette période correspond notamment à la mise en place de nouvelles réglementations environnementales et à la nécessaire adaptation des acteurs économiques aux contraintes réglementaires et législatives. C'est en particulier le cas pour les deux principaux domaines environnementaux de la gestion des déchets et des eaux usées. Le secteur des déchets, par exemple, offre encore des perspectives de R&D intéressantes, eu égard aux exigences réglementaires, comme le traitement biologique ou l'automatisation du tri.

Jusqu'en 2004, une explication de la croissance tient aux efforts menés par les acteurs de la gestion des déchets radioactifs qui contribuent à la R&D dans le cadre de la loi dite « Bataille¹ » (1991). Entre 1991 et 2004, les dépenses pour la recherche sur le traitement des déchets radioactifs à haute activité à vie longue augmentent de 16 % par an.

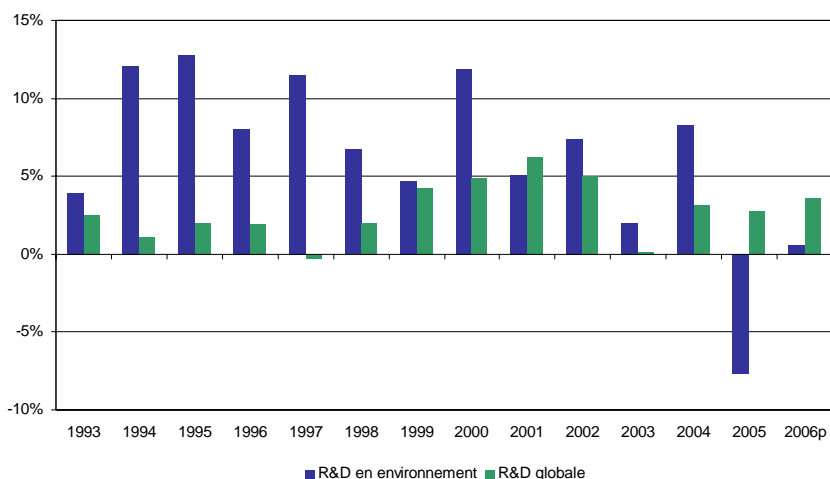
5,5 % de l'ensemble de la R&D

En 2005, la dépense de R&D en environnement se réduit de 7,7 % alors que l'ensemble de la R&D a progressé de 2,8 %. Ce retournement après la croissance constatée de 1990 à 2004 (+8,4 % en moyenne par an) provient à la fois de la stabilisation des dépenses des entreprises (1,2 milliard d'euros) et de la chute des dépenses des administrations publiques (0,9 milliard d'euros).

¹ La loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 (JO du 1^{er} janvier 1992) dispose que le Parlement est saisi, avant la fin 2005, d'un rapport et d'un projet de loi sur les recherches relatives à la gestion des déchets radioactifs, avant toute décision sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité.

En 2006, la R&D en environnement représente 2,1 milliards d'euros, soit 5,5 % de la R&D totale, en raison du regain des dépenses publiques pour la R&D en environnement (+2,6 %) et d'une stabilité de la dépense des entreprises.

L'évolution annuelle des dépenses de R&D en environnement se redresse légèrement en 2006



Note : Avant 1992, les données sur la dépense nationale de recherche et développement ne sont pas disponibles. En 2000, les dépenses de R&D en environnement ont progressé de 12 % par rapport à 1999. p = provisoire.

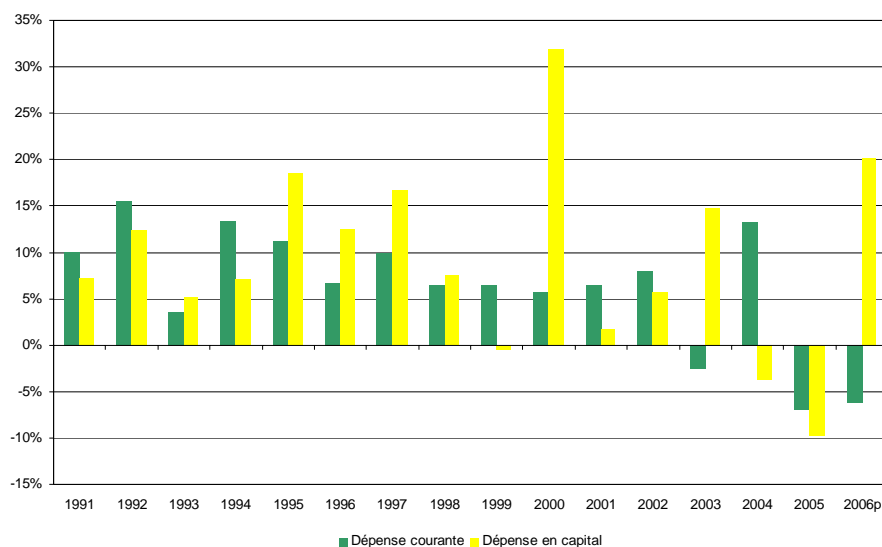
Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

Les dépenses courantes constituent les deux tiers de la R&D. Les dépenses en capital sont très variables sur la période 1990-2006, avec par exemple une hausse de 32 % en 2000 ou une baisse de 10 % en 2005. Toutefois, leur impact sur le niveau global de la dépense est moindre, en raison de leur faible poids dans la dépense totale.

L'évolution des dépenses de R&D en environnement en 2006 se décompose en une hausse de 20,1 % des dépenses en capital (0,65 milliard d'euros), et une baisse de 6,2 % des dépenses courantes (1,45 milliard d'euros).

Retour à la croissance de la dépense en capital de R&D en environnement

En taux d'évolution annuel



Note : En 2005, les dépenses en capital pour la R&D en environnement ont chuté de 10 % par rapport à 2004. p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

De 1996 à 2000, les dépenses de recherche pour l'environnement ont reposé majoritairement sur les efforts des administrations publiques, leur part dans l'exécution des dépenses culminant en 2000 à près de 53 %. Néanmoins, sur cette période, l'écart entre acteurs privés et publics s'est peu à peu réduit, puis inversé depuis 2003, la contribution des entreprises atteignant 59 % des dépenses exécutées en 2006.

Stabilité des dépenses de recherche et développement des entreprises

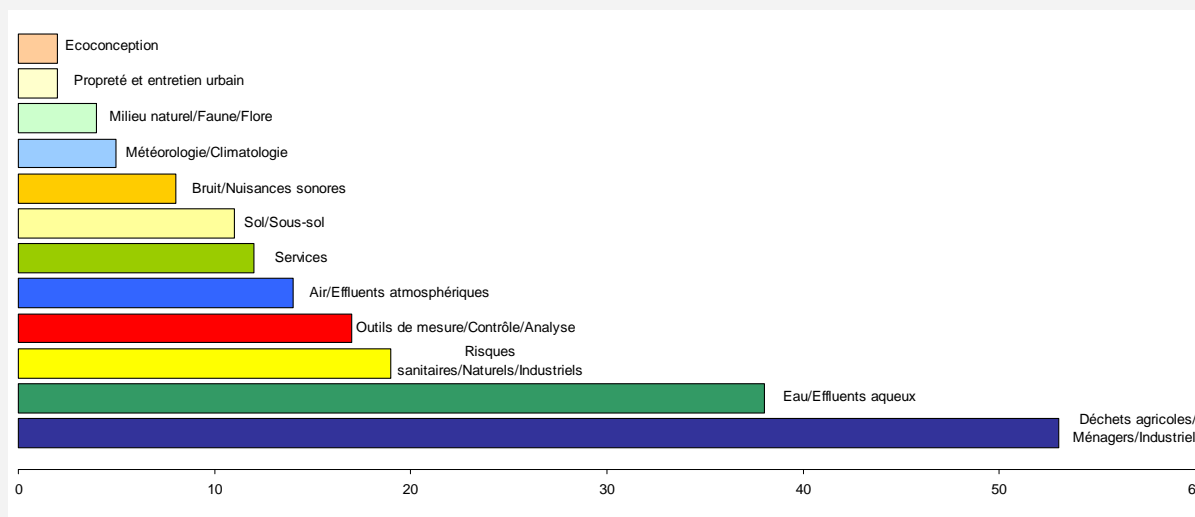
La quête d'alternatives technologiques favorables à l'environnement explique la forte croissance de la dépense de recherche environnementale des entreprises, avec une hausse moyenne de 6,9 % par an sur la période 1990-2006. L'année 2004 reste exceptionnelle avec une progression de 18,4 %. En moyenne sur la période 1990-2006, les dépenses courantes représentent plus de 90 % des dépenses de recherche privée et s'accroissent de 5,8 % en moyenne par an. À partir de 2004, la dépense en capital des entreprises stagne autour de 265 millions d'euros.

En 2006, les dépenses de R&D pour la gestion des déchets radioactifs des entreprises chutent de 23 % et ne représentent que 7 % de leur dépense totale en environnement. Cette baisse confirme la fin des dépenses liées à la loi Bataille.

Architecture du dispositif national de soutien de la R&D et de l'innovation

Pour le segment de la recherche environnementale couvert par les PME, 185 projets ont été aidés en 2006 par Oséo² pour un montant de 11,5 millions d'euros. La gestion des déchets et celle des eaux usées représentent la moitié des projets aidés ; ils concernent majoritairement des solutions curatives.

Beaucoup de projets aidés par Oséo dans les domaines des déchets et de l'eau



Source : Oséo.

Une trentaine de pôles de compétitivité sur les 67 labellisés incluent une thématique environnementale. Deux pôles sont clairement tournés vers des objectifs environnementaux hors énergie :

² Oséo est un établissement public de l'État, issu du rapprochement de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar), de l'Agence de l'innovation industrielle (AII), de la Banque de développement des PME (BDPME) et de la Société française de garantie des financements des PME (Sofaris). Ses missions sont de soutenir l'innovation des PME, de financer leurs investissements et de garantir leurs prêts.

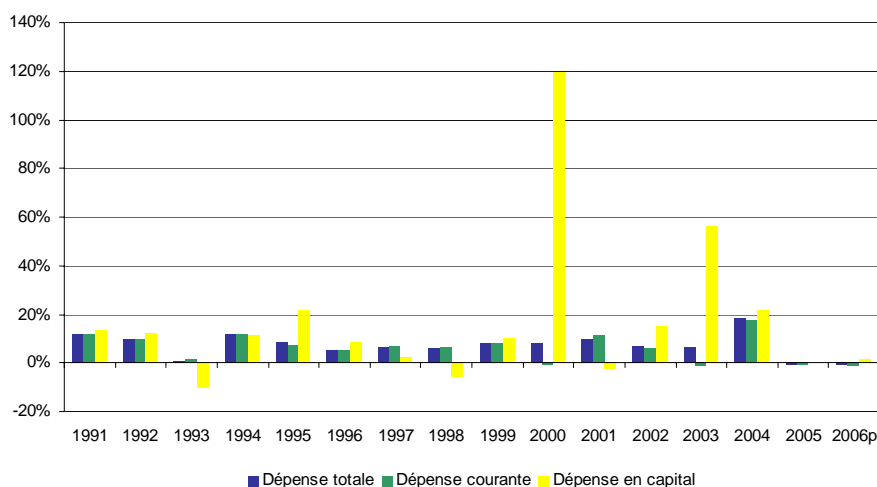
- Chimie/Environnement (Rhône-Alpes) ;
- Gestion des risques/Vulnérabilité des territoires (PACA, Languedoc-Roussillon).

Cette nouvelle architecture de la R&D vise également à développer des projets de maîtrise de l'énergie, à travers d'autres pôles de compétitivité. Elle impulse des domaines de recherche comme les agrocarburants – IAR (industrie agri ressources sur les agrocarburants), les énergies renouvelables (Terrerdis, Derdi) ou des énergies non génératrices de gaz à effet de serre (Capenergie). Tous ces domaines sont *a priori* exclus du champ de la dépense de R&D en environnement si l'on se réfère au cadre européen régissant les comptes de l'environnement. Toutes les recherches liées à l'efficacité énergétique occupent aujourd'hui une place grandissante dans les stratégies des entreprises. La majorité des technologies visant à accroître le rendement énergétique des bâtiments par la pose de double vitrage particulièrement performant ou bien la pose de chaudières à condensation sont autant de technologies en phase de commercialisation dont le marché est évalué à 12,7 millions d'euros courants en 2006 d'après les chiffres de l'Observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement (Open), et à 10,8 millions d'euros d'après la Sofres. Le marché des éco-entreprises, dont l'activité est liée à l'efficacité énergétique, est aujourd'hui en plein développement. Le fait que les dépenses privées de R&D stagnent en 2005 et 2006 peut provenir du fait que seuls des éléments partiels de R&D liée à l'efficacité énergétique sont enregistrés dans l'enquête menée par le Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (Besri).

D'après la base de données de l'Office européen des brevets, publiée par l'OCDE en 2006, la France dépose en moyenne 6,1 % des brevets européens. La France est le quatrième ou le cinquième pays de l'OCDE à déposer des brevets en fonction des domaines environnementaux considérés.

Confirmation en 2006 de la stabilité de la R&D environnementale des entreprises

En taux d'évolution annuel



Note : En 2006, la dépense de R&D en environnement des entreprises a diminué de 0,8 % par rapport à 2005. p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

Les dépenses de recherche publique tendent à se redresser

La baisse des dépenses publiques consacrées à la R&D en environnement en 2005 était principalement liée à la réduction des charges de fonctionnement composées à 15 % des rémunérations des enseignants-chercheurs.

En 2006, les administrations publiques, principalement les laboratoires publics, les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) assurent 868 millions d'euros de dépense de R&D en environnement. La dépense courante, côté recherche publique, continue de baisser

(-14,5 %) en 2006, et atteint 487 millions d'euros. En revanche, les dépenses en capital progressent à un rythme exceptionnel de 38 % et atteignent 381 millions d'euros.

La création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2005 offre pourtant un contexte favorable à l'émergence de synergies entre les domaines public et privé.

En 2006, les projets en cours à l'ANR sont dans une phase transitoire dans l'attente de la définition des orientations. Peu de crédits de paiement ont été utilisés en 2006, ils ont été reportés sur 2007.

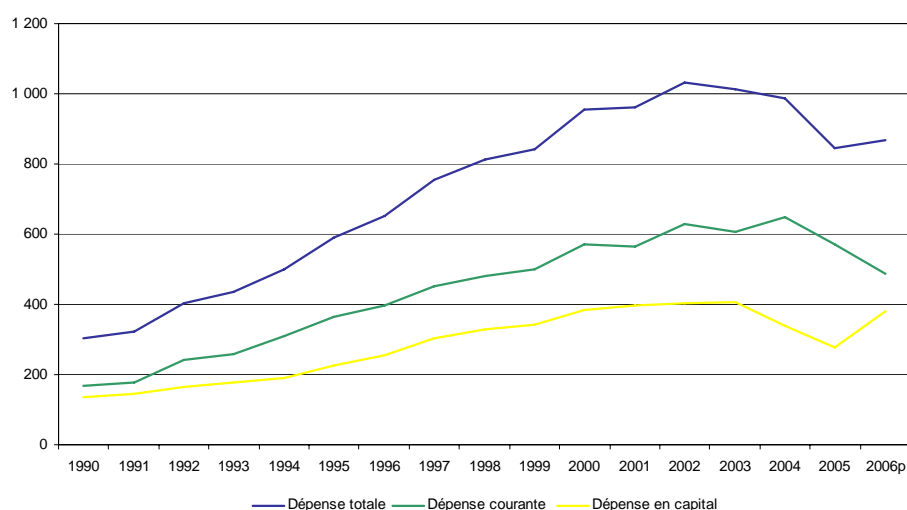
Le programme écosystèmes et développement durable, axé sur des considérations environnementales proches du périmètre européen de la dépense de recherche en environnement, est composé à plus de 90 % de crédits publics. En 2006, cela représente 45 millions d'euros d'argent public pour un budget global de plus de 50 millions d'euros. Sept appels à proposition couvrent les thèmes suivants :

- Agriculture et Développement durable ;
- Biodiversité ;
- OGM ;
- Génomique végétale ;
- ERA-NET Plant Genomic ;
- Génomique animale ;
- Programme national de recherche en alimentation.

Dans le domaine de l'énergie, les appels à proposition de l'ANR couvrent des thèmes qui ne sont pas actuellement intégrés dans l'évaluation. On retrouve notamment le programme écotecnologies et développement durable (Précodd), le Programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit). La contribution publique au programme général « Énergie et environnement » est de 60 % en moyenne pour 2006.

Stabilisation de la R&D publique en environnement en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

ANNEXES

Methodologie

D'après la définition fournie dans la Classification of Environmental Protection Activities (Cepa) 2000, les activités de recherche et de développement (R&D) comprennent les divers aspects du travail créateur systématiquement entrepris pour accroître la masse des connaissances et l'utilisation de ce savoir pour élaborer de nouvelles applications (voir manuel Frascati, OCDE, 1994) dans le domaine de la protection de l'environnement.

Cette catégorie englobe toutes les activités et dépenses de R&D ayant pour objectif la protection de l'environnement : identification et analyse des sources de pollution, mécanismes de dispersion des polluants dans l'environnement ainsi que leurs effets sur les êtres humains, les espèces et la biosphère. Cette catégorie comprend aussi les activités de R&D relatives à la prévention et à l'élimination de toute forme de pollution ainsi que celles relatives aux équipements et instruments de mesure et d'analyse de la pollution. Lorsqu'elles sont isolables, toutes les activités de R&D, même si elles se rapportent à une autre catégorie particulière, doivent être classées dans cette catégorie.

La classification de la recherche et du développement dans le domaine de l'environnement est conforme à la NABS 1993 (Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques, Eurostat 1994).

Sont exclues, les activités de R&D qui ont trait à la gestion des ressources naturelles.

Champ couvert par les enquêtes

- La R&D publique est suivie par une enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur la répartition des crédits budgétaires en loi de finances initiales (LFI). Pour calculer la R&D en environnement, on retient l'objectif principal « Environnement » et l'objectif lié « Environnement ».
La réponse des opérateurs de la Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur (Mires) traduit un niveau prévisionnel d'engagement. Pour passer à la dépense effective, on utilise l'enquête de la DEPP sur les organismes publics de recherche. Pour la répartition entre dépenses courantes et en capital, la structure est donnée par le jaune budgétaire « environnement ».
La R&D publique est complétée par l'interrogation directe des administrations publiques du domaine de la gestion des déchets radioactifs.
- La R&D à l'initiative des entreprises est calculée sur la base d'une enquête réalisée par la direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans le cadre de cette enquête, on demande aux entreprises la part de leurs dépenses de R&D consacrée à la protection de l'environnement. Cependant, aucune définition de la protection de l'environnement n'est fournie dans le questionnaire, ce qui laisse la liberté aux entreprises d'inclure d'autres activités de R&D, notamment celles qui relèvent du domaine des économies d'énergie.

Extension possible du champ

Le champ de la R&D environnementale défini sur la base des concepts européens référencés dans la Cepa 2000 est aujourd'hui incomplet. Par exemple, conformément au Sériee, toutes les dépenses de R&D relatives à la maîtrise de l'énergie sont exclues.

Le périmètre de la R&D en environnement pourrait être élargi aux ENR, à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, à l'efficacité énergétique des transports ou des appareils électroménagers...

- La R&D publique pourrait être élargie aux programmes identifiés sous d'autres objectifs que l'« Environnement » (« Énergie », « Transport », « Préservation des écosystèmes »), qui peuvent avoir des applications dans les domaines de l'environnement.
- L'absence de définition du terme « Protection de l'environnement » dans l'enquête sur la R&D privée engendre un flou sur le champ couvert par l'enquête. Ainsi, il est probable que certaines dépenses hors champ du Sériee soient comptées, tandis que d'autres dépenses échappent au comptage.

Modifications apportées aux rapports des années précédentes

Les données sur la R&D en environnement publiées les années passées ne sont pas comparables à celles publiées dans cette édition :

- Rupture dans la série des dépenses publiques : la Lolf a impliqué des modifications du format du document budgétaire. En 2006, le budget civil de recherche et développement (BCRD) est remplacé par la Mires. Le montant global des crédits est cependant revu à la hausse en raison de l'intégration des rémunérations des enseignants-chercheurs, dans les actions de recherche universitaire. La série complète a été recalculée à partir du nouveau niveau, établi en 2006, chiffre fourni dans l'annexe au projet de loi de finances pour la Mires. Environ, 15 % ont été rajoutés.
- Le calcul de la R&D des entreprises a été amélioré par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Une rupture méthodologique apparaît ainsi en 2005 et entraîne une hausse de 300 millions d'euros de la dépense intérieure de R&D environnementale des entreprises. Un indice raccord a ainsi été construit en 2005, afin de garantir une continuité dans la série des dépenses de R&D en environnement des entreprises. La série complète a ensuite été recalculée à partir des rythmes de croissance des évolutions passées. 1990 est l'année de référence, puis sont représentées sur le graphique les évolutions entre la dépense de l'année $n + 1$ et celle de l'année n .

Les chiffres 2005 publiés ici sont issus des résultats semi-définitifs de l'enquête R&D réalisée en 2006 sur 2005.

Données chiffrées

La dépense nationale de recherche et développement pour l'environnement

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	933	1 312	1 665	1 549	1 452	4,1%	-7,0%	-6,2%
Dépense en capital	273	505	600	541	650	8,2%	-9,7%	20,1%
Total	1 205	1 817	2 264	2 090	2 103	5,2%	-7,7%	0,6%
Dépense des administrations publiques	590	956	986	846	868	3,6%	-14,2%	2,6%
Dépense des entreprises	616	860	1 278	1 244	1 234	6,5%	-2,7%	-0,8%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen, d'après l'enquête du Besri/DEPP/ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES DÉPENSES POUR LES FONCTIONS D'ADMINISTRATION S'ÉLÈVENT A PRÈS DE 2,8 MILLIARDS D'EUROS EN 2006

Les fonctions d'administration et de gestion de l'environnement représentent environ 22 % des dépenses de protection de l'environnement financées par les administrations publiques. L'évaluation globale est d'environ 2,8 milliards d'euros pour 2006 et progresse de 10,4 % par rapport à 2005. Ces charges se répartissent à parts voisines entre les administrations locales et centrales.

Les dépenses d'administration générale retracées dans ce compte ne concernent que le secteur des administrations locales et centrales¹. Elles sont évaluées à près de 2,8 milliards d'euros en 2006, soit une hausse de 10,4 % par rapport à 2005. Cette progression contraste avec la stabilisation observée depuis 2002, puisqu'elle est deux fois plus importante que celle de l'année précédente (+5,1 %).

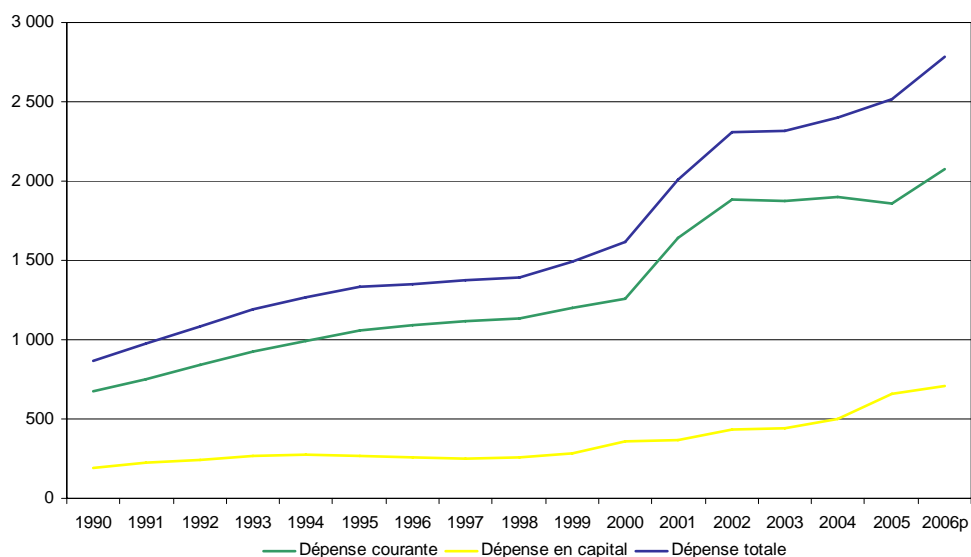
En conséquence, le poids des fonctions d'administration générale représente environ 22 % de la dépense publique.

Les dépenses de fonctionnement représentent les trois-quarts des dépenses. C'est la hausse des dépenses courantes qui explique la forte progression : elles ont augmenté de 11,5 %, alors qu'en 2005 elles avaient diminué de 2,2 %. Cette hausse s'explique par l'évolution des dépenses de personnel.

La dépense en capital s'est accrue de 7,4 % en 2006.

Les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

¹ Les dépenses de « management environnemental » effectuées par les entreprises ne sont pas comptabilisées.

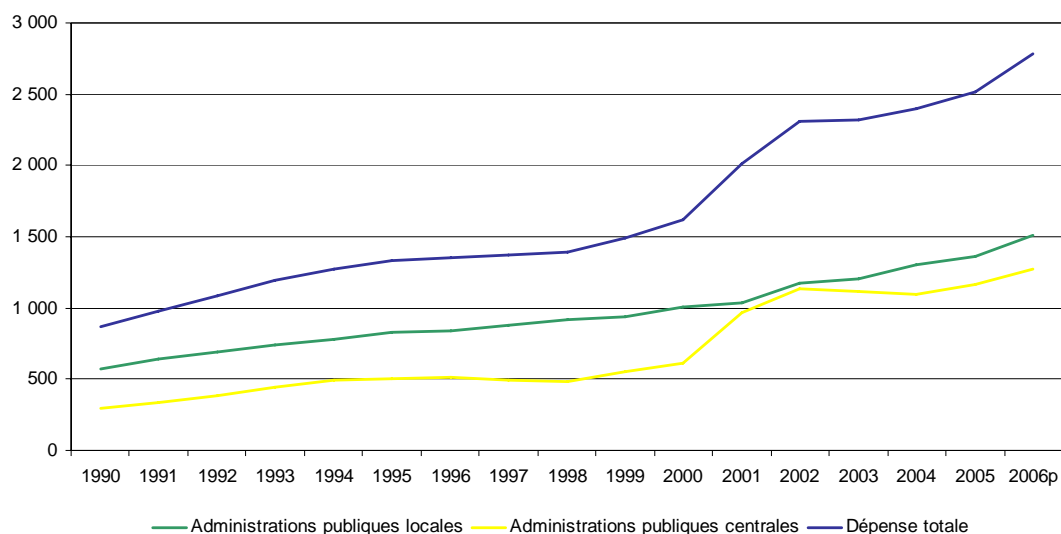
La protection de l'environnement est mise en œuvre par les différents niveaux de l'organisation politique et administrative du territoire, et tous supportent des charges d'administration générale afférentes.

Près de 54 % de ces dépenses sont réalisées par l'échelon local ; ainsi les communes et leurs groupements, les départements et les régions y consacrent près de 1,5 milliard d'euros en 2006, soit une hausse de 11,2 % par rapport à 2005.

Par ailleurs, pour les agences de l'Eau, qui ont une compétence locale, l'évaluation est d'environ 260 millions d'euros.

Les administrations publiques centrales et locales supportent des charges comparables

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Au niveau central, on comptabilise les dépenses de l'État (1,1 milliard d'euros) et celles des établissements publics de compétence nationale, Ademe et Ineris principalement, dont les frais d'administration se montent à environ 180 millions d'euros en 2006.

Le ministère en charge de l'Environnement est naturellement celui qui supporte les charges d'administration les plus lourdes, environ 290 millions, principalement composées de la rémunération des personnels.

Ces dépenses sont en forte hausse (+37 %) en raison de l'augmentation importante des cotisations et contributions sociales. En effet, en 2006, la nouvelle cotisation employeur « pensions² » est prise en charge pour un montant d'environ 53 millions d'euros.

Faute d'information permettant une ventilation entre domaines environnementaux, le financement par le ministère chargé de l'Emploi du dispositif « nouveaux services emplois jeunes » (NSEJ) pour les activités environnementales est intégré au compte d'administration générale. Les montants correspondants ont suivi la montée en puissance du dispositif dans les années 2000-2002 avant de décliner avec son extinction progressive. Ainsi les crédits sont passés de 40 millions d'euros en 2000 à près de 330 millions au point culminant de 2002. Ils diminuent depuis et sont d'environ 155 millions en 2006.

² Cette cotisation alimente le nouveau compte d'affectation spéciale « Pensions civiles et militaires de retraite et allocation temporaire d'invalidité ».

ANNEXES

Méthodologie

Le champ couvre les dépenses des administrations publiques non affectées à un autre domaine, et qui correspondent à une activité d'administration ou de gestion.

Les communes et leurs groupements

Les données sont issues des comptabilités établies dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction M14. Les fonctions qui concernent la protection de l'environnement sont regroupées sous la position 8 : « Aménagement et Services urbains, Environnement ». Sont comptabilisés dans ce chapitre les services communs de la sous-fonction « Services urbains » et une partie des services communs de la sous-fonction « Environnement ».

En effet, dans la sous-fonction « Environnement », seuls l'eau et l'assainissement (fonction 811), la collecte et le traitement des ordures ménagères (812) et la propreté urbaine (813) sont pris en compte dans ce rapport, puisque les autres fonctions ne sont pas mentionnées dans la Cepa³. Dès lors, on ne doit retenir dans les dépenses d'administration générale que la part des services communs de la sous-fonction « Environnement » se rapportant aux fonctions 811, 812 et 813.

Administrations publiques centrales

Les dépenses d'administration générale des ministères sont obtenues à partir des « jaunes » budgétaires environnement⁴. Sont écartées :

- les dépenses déjà incluses dans d'autres domaines : dépenses de la direction de la nature et des paysages et du ministère de l'Agriculture affectées au compte de la biodiversité et des paysages, dépenses du ministère de la Recherche affectées au compte de la recherche et développement, transferts aux organismes publics pris en compte dans d'autres domaines ;
- les dépenses non considérées comme « d'administration générale » : dépenses liées à l'*Erika*, à la destruction d'anciennes armes chimiques, des subventions pour les transports en commun en site propre.

Les établissements publics

Le compte reprend d'une part les dépenses de fonctionnement des agences de l'Eau et de l'Ademe (hors crédits d'interventions affectés à des comptes de domaines spécifiques) et, d'autre part, l'ensemble des dépenses de l'Ineris et de l'Afsset.

Les agences de l'Eau sont classées par la comptabilité nationale en « organes divers d'administration locale » (Odal). Les autres établissements font partie des « organes divers d'administration centrale » (Odac).

³ Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.

⁴ Les jaunes budgétaires sont des documents annexés au Projet de lois de finances (PLF). On se sert du « jaune » budgétaire intitulé environnement, qui recense l'effort des ministères au titre de l'environnement.

Données chiffrées

La dépense nationale d'administration générale de l'environnement

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	1 061	1 260	1 900	1 859	2 072	6,3%	-2,2%	11,5%
Dépense en capital	270	357	498	662	711	9,2%	33,0%	7,4%
Total administrations publiques	1 331	1 617	2 398	2 521	2 783	6,9%	5,1%	10,4%
Administrations publiques centrales	507	614	1 100	1 161	1 270	8,7%	5,5%	9,4%
Administrations publiques locales	824	1 003	1 298	1 360	1 512	5,7%	4,8%	11,2%
- dont collectivités locales	615	773	1 045	1 098	1 225	6,5%	5,1%	11,5%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

LES DOSSIERS

L'INVESTISSEMENT : MOTEUR DE LA CROISSANCE DE LA DÉPENSE DE LA RESSOURCE EN EAU EN 2006

Les premiers résultats 2006 indiquent une hausse de la dépense de mobilisation de la ressource en eau : +3 %. La dépense courante augmente un peu moins (+2,4 %) que la dépense en capital (+ 5 %).

Ces données confirment les éléments observés en 2005. La dépense de mobilisation de la ressource en eau a progressé entre 1996 et 2006 à un rythme annuel modéré de 3,4 %.

La dépense de mobilisation de la ressource en eau comprend les activités se rapportant aux ouvrages de mobilisation, aux adductions et amenées d'eau, aux usines de traitement, aux infrastructures de stockage et d'accumulation et aux réseaux de distribution d'eau.

Ce n'est pas une dépense de protection de l'environnement, mais d'exploitation d'une ressource naturelle. Son montant est toutefois lié à la qualité du milieu : plus la ressource en eau est polluée, plus les traitements sont complexes et coûteux.

Les dépenses relatives à l'irrigation et à la gestion des systèmes individuels ne sont pas évaluées dans ce compte qui traite du seul service collectif.

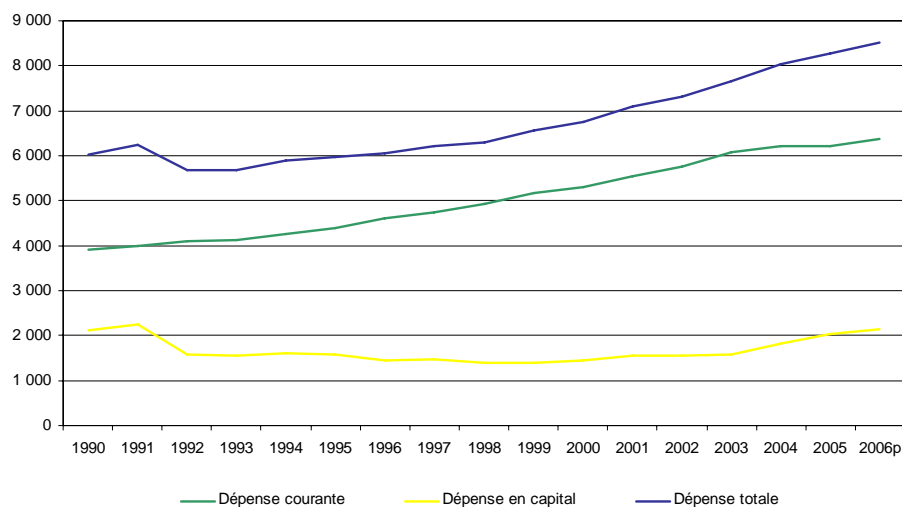
La production est assurée soit par des administrations publiques – régies pour l'alimentation en eau potable –, soit par des entreprises auxquelles le service est délégué en affermage ou en concession. Elles approvisionnent en eau les ménages (consommation finale) et les autres usagers raccordés : artisans, commerçants, industries, entreprises de BTP, services (consommation intermédiaire).

Les consommations représentent les trois quarts de la dépense mais l'investissement est le moteur de sa croissance

En 2006, la dépense totale de mobilisation de la ressource en eau est de 8,5 milliards d'euros. Elle est soutenue depuis 2003 par l'investissement réalisé par les communes et leurs groupements, avec l'appui financier des agences de l'Eau, des départements, des régions et de l'État. Les entreprises délégataires, rarement propriétaires et responsables d'ouvrages d'eau et d'assainissement, participent dans une moindre mesure à l'effort d'investissement. Leur part dans les dépenses totales ne dépasse pas les 3 % malgré une augmentation de 39 % en 2006.

En 2006, confirmation de la croissance de l'investissement et stabilisation de la consommation

En millions d'euros courants



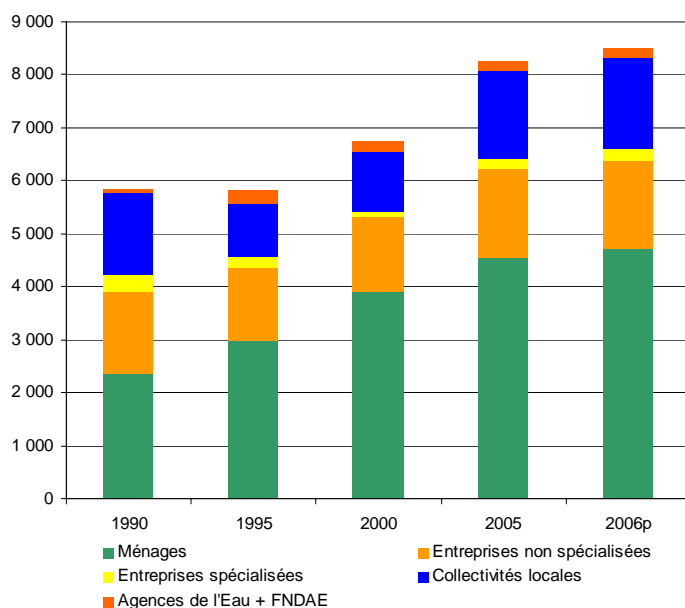
Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

L'évolution est peu contrastée entre les usagers des services. La consommation finale des ménages en valeur continue d'augmenter à un rythme constant. Sa croissance est de 3,7 % en 2006 et le taux de croissance annuel moyen depuis 1996 est de 3,8 %. Les ménages financent près de 56 % de la dépense totale.

Les ménages sont les principaux financeurs de la dépense en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

La forte progression de la dépense des producteurs spécialisés (entreprises spécialisées, municipalités et EPCI) en 2006 (+5,5%) leur permet maintenant de devancer les entreprises non spécialisées, dont les dépenses ont baissé de 1,3 % sur cette même année.

L'augmentation des dépenses des producteurs spécialisés est en grande partie due à une entreprise dont la dépense a progressé de plus de 39 % en 1 an. Une légère hausse est également constatée pour les dépenses des EPCI (+1,7 %).

Les ménages financent près des trois quarts de la dépense courante

Le montant de la dépense courante s'établit à 6,4 milliards d'euros en 2006. Cette dépense se partage entre consommation finale en eau des ménages (4,7 milliards d'euros) et consommations intermédiaires des entreprises et autres unités productives (1,7 milliard) pour l'année 2006.

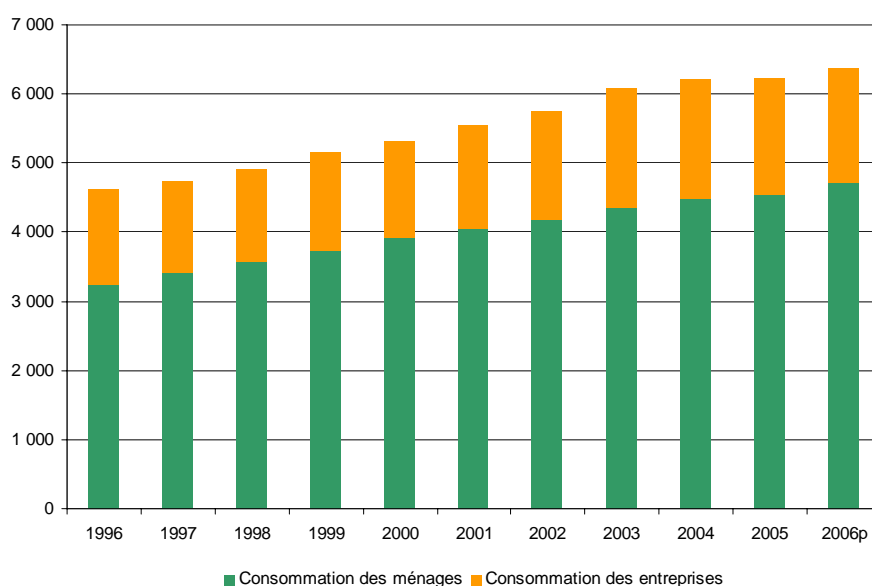
En 2006, la dépense courante a légèrement progressé (+2,4 %). Cela résulte pour partie des volumes d'eau consommés qui progressent modérément, au rythme de 0,5 à 0,6 % par an entre 1998 et 2004 selon les enquêtes Ifen-Scees. En 2004, le volume de cette consommation atteignait 4,3 milliards de m³. D'autre part, les tarifs évoluent de façon très modérée au cours des dernières années. Entre les deux dernières enquêtes Ifen-Scees entre 2001 et 2004, leur progression annuelle moyenne était de 2,2 %.

Les consommations des entreprises baissent encore en 2006 (-1,3 %). Après l'épisode caniculaire de 2003, elles avaient augmenté de 8,7 % avant de reculer légèrement en 2004 (-0,2 %) et plus fortement en 2005 (-2,9 %).

Sur la période 1996-2006, la dépense courante a augmenté de 3,3 % en moyenne annuelle, la part des ménages passant alors de 70 % à 74 %.

Part de la consommation des ménages dans les dépenses courantes

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

L'investissement sur les réseaux d'adduction d'eau potable progresse depuis 2000

En 2006, la dépense en capital s'élève à 2,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2005. Les travaux de renouvellement et d'extension du réseau représentent 60 % de cette dépense, l'investissement pour les traitements 40 %. Les achats de terrains restent à un niveau assez faible.

Les dépenses d'investissement pour le réseau, après avoir diminué jusqu'en 1998, sont ensuite réparties à la hausse jusqu'en 2005. L'année 2006 semble marquer une pause avec une baisse de 11 %.

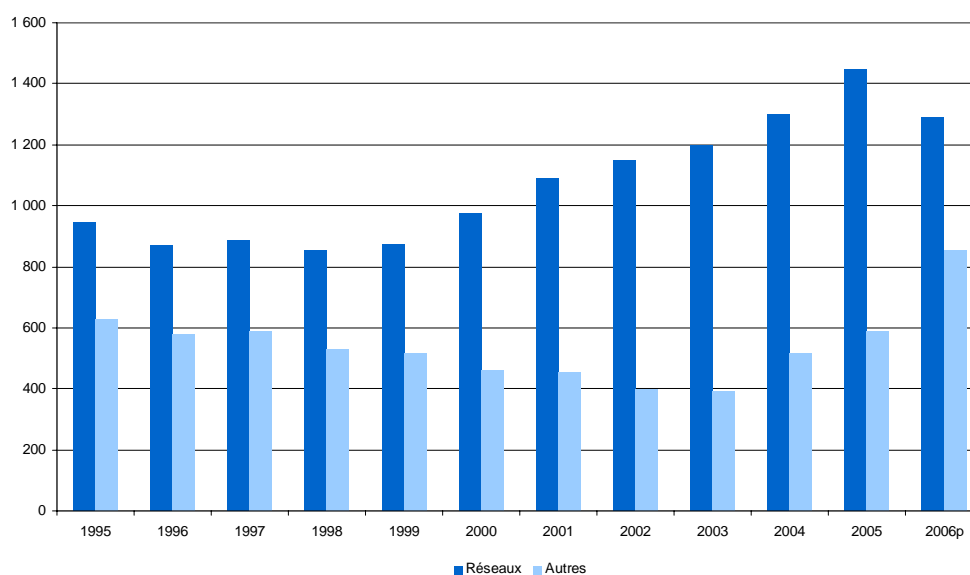
Les dépenses relatives au réseau concernent soit le renouvellement, soit l'extension. Les linéaires de réseau remplacés sont passés de 5 400 km au cours de l'année 1998 à 6 300 km en 2004 (dernière année disponible pour l'enquête Ifen-Scees). Les dépenses d'investissement sur les réseaux ont en conséquence augmenté : près de 4 % en moyenne annuelle de 1996 à 2006.

La directive n° 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine explique en partie cette hausse des investissements. En effet, elle fixe des normes de qualité minimale à respecter pour les eaux fournies par les réseaux de distribution. Ainsi le seuil de teneur en plomb doit être progressivement ramené de 50 µg/l en 1998 à 25 µg/l fin 2003 puis à 10 µg/l fin 2013. Le coût, pour la France, a été estimé à 3 milliards d'euros pour la partie du linéaire de conduite relevant du réseau collectif et les branchements à la charge des collectivités. Le renouvellement du réseau permet également de lutter plus efficacement contre les fuites qui représentent près du quart des volumes captés.

Les autres investissements du domaine de la mobilisation de la ressource, que sont le captage et le traitement de l'eau, n'ont redémarré que plus tardivement. En 2003, ils ont touché leur plus bas niveau sur l'ensemble de la période d'observation, avec moins de 400 millions d'euros. Ils ont en revanche fortement progressé au cours des 3 années suivantes et s'établissent à 851 millions d'euros en 2006.

L'investissement progresse toujours dans ce secteur

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Financement : l'effort d'investissement alourdit la charge des collectivités organisatrices

Le financement de la dépense courante est totalement assuré par les consommateurs des services. Les ménages en financent près des trois quarts, le reste l'étant par les autres usagers (entreprises, artisans, APU...).

Les administrations publiques spécialisées (régies), communes et établissements publics à caractère intercommunal, financent la plus grosse partie de la dépense en capital, assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants. Durant la période 1997-2006, les communes et les établissements publics à caractère intercommunal contribuent de façon croissante au financement de l'investissement. En 2006, les communes et leurs groupements ont ainsi financé 1,9 milliard sur un total de 2,1 milliards de dépense en capital. Cela correspond à la part des travaux non subventionnés et non pris en charge par les entreprises et les ménages.

D'autres contributions publiques complètent le financement. Issus principalement des agences de l'Eau, des régions et des départements, ces apports ont couvert près de 20 % de la dépense en 2006. L'effort des conseils généraux et régionaux a augmenté de 6,1 % entre 2005 et 2006. Celui des agences de l'Eau a diminué de 1,2 % sur la même période après une augmentation de 12,5 % entre 2004 et 2005.

Selon les enquêtes Ifen-Scees, le recours à la délégation, totale ou partielle progresse, et concerne désormais 73 % de la population en 2004 (71 % en 1998).

ANNEXES

Données chiffrées

La dépense de prélèvement et de distribution d'eau (systèmes collectifs)

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	4 618	5 315	6 216	6 224	6 372	3,3%	0,1%	2,4%
Dépense en capital	1 448	1 435	1 818	2 040	2 141	4,0%	12,2%	5,0%
- dont acquisitions de terrains		12	13	21	21			
Total	6 065	6 750	8 034	8 264	8 513	3,4%	2,9%	3,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense courante de gestion des services collectifs

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Consommation finale	3 238	3 910	4 494	4 553	4 723	3,8%	1,3%	3,7%
Consommation intermédiaire	1 380	1 405	1 721	1 672	1 649	1,8%	-2,9%	-1,3%
Total	4 618	5 315	6 216	6 224	6 372	3,3%	0,1%	2,4%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense en capital pour les services collectifs

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Réseaux	869	976	1 300	1 450	1 290	4,0%	11,5%	-11,0%
Autres	579	484	518	590	851	3,9%	13,8%	44,3%
- dont acquisitions de terrains		12	13	21	21			
Total	1 448	1 460	1 818	2 040	2 141	4,0%	12,2%	5,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La production de services collectifs

en millions d'euros courants (hors TVA)	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Entreprises spécialisées	3 612	4 367	4 959	5 011	5 207	3,7%	1,0%	3,9%
APU spécialisées	1 651	1 677	2 113	2 071	2 039	2,1%	-2,0%	-1,5%
Total	5 263	6 044	7 073	7 082	7 246	3,2%	0,1%	2,3%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Le financement de la dépense (services collectifs)

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Ménages	3 238	3 910	4 494	4 553	4 723	3,8%	1,3%	3,7%
Entreprises non spécialisées ⁽¹⁾	1 380	1 405	1 721	1 672	1 649	1,8%	-2,9%	-1,3%
Producteurs spécialisés ⁽²⁾	1 076	1 068	1 405	1 622	1 712	4,7%	15,5%	5,5%
- municipalités et EPCI	871	957	1 239	1 456	1 480	5,4%	17,5%	1,7%
- entreprises spécialisées	205	111	166	167	232	1,2%	0,6%	39,2%
APU	371	368	413	417	429	1,5%	1,0%	2,8%
Total	6 065	6 750	8 034	8 264	8 513	3,4%	2,9%	3,0%

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'adduction en eau potable (entreprises délégataires).

(2) : services d'adduction en eau potable des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.

Les aides en matière de prélèvements et de distribution d'eau

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Agences de l'eau	233	202	201	191	189	-2,1%	-4,8%	-1,2%
Conseils généraux et régionaux	138	166	212	226	240	5,7%	6,4%	6,1%
Total	371	368	413	417	429	1,5%	1,0%	2,8%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La consommation courante par les ménages

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Consommation des ménages	3 238	3 910	4 494	4 553	4 723	3,8%	1,3%	3,7%
Consommation des unités productives	1 380	1 405	1 721	1 672	1 649	1,8%	-2,9%	-1,3%
Total	4 618	5 315	6 216	6 224	6 372	3,3%	0,1%	2,4%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

UNE CROISSANCE EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉCUPÉRATION EN 2006

La production du secteur de la récupération s'est fortement accrue en 2006 après une stabilisation l'année dernière. La hausse considérable de l'excédent commercial illustre en grande partie ce résultat. Cependant, la dépense enregistrée sur le territoire national s'est accrue modestement de 2,1 %. La collecte de produits recyclables a progressé pour tous les produits et les prix ont atteint des niveaux très élevés, en particulier pour certains métaux. Les investissements ont aussi fortement augmenté. De nouvelles filières de valorisation des produits en fin de vie apparaissent, contribuant ainsi à la croissance du secteur.

La récupération correspond à la réintégration d'un déchet dans le circuit économique. Elle est réalisée soit par les entreprises du secteur de la récupération (secteur 37 de la Nomenclature d'activités française – Naf –), soit comme activité secondaire par d'autres entreprises. Cette activité est associée à la gestion des déchets puisque la collecte sélective des déchets fournit une partie des matériaux à récupérer.

Forte progression du chiffre d'affaires des récupérateurs

Début 2006, environ 4 000 entreprises interviennent dans le secteur de la récupération. Parmi elles, beaucoup sont des petites unités : les trois quarts ont moins de 6 salariés. Les mouvements de concentration se poursuivent au sein du secteur au détriment des unités de moins de 20 salariés. À l'inverse, le nombre d'entreprises de plus grande taille augmente, en particulier les unités de 20 à 50 salariés. La diversification des activités des professionnels se poursuit. Un tiers des entreprises exerce plus de 3 activités. Ce phénomène est encore plus marqué pour les entreprises récupérant des métaux : 80 % d'entre elles exercent au moins 2 activités.

Augmentation des volumes collectés pour tous les produits

Après une année de répit en 2005, l'activité enregistre une forte croissance en 2006. Selon la Fédérec¹, les professionnels ont collecté 39 millions de tonnes de matières recyclables. Après une lente diminution, la part détruite a augmenté en 2006. 18 % de ces matériaux n'ont pu être recyclés, ils sont mis en décharge, incinérés ou broyés.

Les quantités traitées puis vendues ont augmenté de 6 % en 2006. Presque un quart de ces quantités sont exportées. Après avoir enregistré une légère baisse en 2005, le chiffre d'affaires de la profession a connu comme en 2004 une forte progression. Cette évolution est générale pour tous les produits : hausse plus ou moins élevée des volumes collectés et du chiffre d'affaires.

Le poids du secteur de **la ferraille et des produits issus des véhicules hors d'usage (VHU)** reste important. Le secteur connaît à nouveau une excellente activité en 2006 : légère hausse

¹ Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation regroupant au 31 décembre 2005 environ 2 400 professionnels de la récupération et du commerce en gros de déchets.

des volumes collectés et surtout augmentation des prix. Les échanges extérieurs représentent une part importante du commerce ; ils ont été très actifs pour l'année 2006.

Globalement, la situation est très favorable pour **les métaux non ferreux**. La collecte a un peu augmenté, mais les cours ont connu une croissance exceptionnelle notamment ceux du cuivre, du nickel et du zinc. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires de la profession s'est accru de 50 %. Les exportations représentent plus du tiers du chiffre d'affaires (35 %).

L'activité demeure bien orientée pour **les matières plastiques**. Les volumes collectés ont enregistré une hausse modérée et le chiffre d'affaires de la profession connaît une forte croissance malgré un essoufflement des prix en fin d'année. Le gisement de matières plastiques devrait fortement s'accroître avec l'arrivée de plastiques issus des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des VHU et des PVC recyclés. Le recyclage de ces matières continue de s'améliorer.

La conjoncture est satisfaisante pour **les palettes de bois, le verre, le papier-carton et les déchets banals en mélange**. La collecte de ces produits est en hausse ainsi que le chiffre d'affaires correspondant.

Plus de la moitié du **verre** est fabriquée à partir du calcin (issu du verre recyclé), mais les verriers pourraient absorber plus de calcin et souhaiteraient que la collecte de verre usagé, presque uniquement des emballages (bouteilles et pots), augmente davantage.

Avec un taux d'utilisation qui dépasse 60 %, la place de la fibre recyclée marque un nouveau progrès dans la production de *papiers-cartons*. La consommation intérieure de matière récupérée a légèrement progressé en 2006. Les exportations fournissent un débouché important et progressent sensiblement pour la troisième année consécutive. Les prix sont nettement supérieurs à ceux de 2005, si bien que le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de 7 % en 2006 contre 1 % l'année précédente.

La situation continue de s'améliorer dans **le textile** malgré des exportations en baisse. L'organisation d'une filière pour ces produits devrait aider le fonctionnement de ce secteur.

Très forte hausse de la production des grandes entreprises

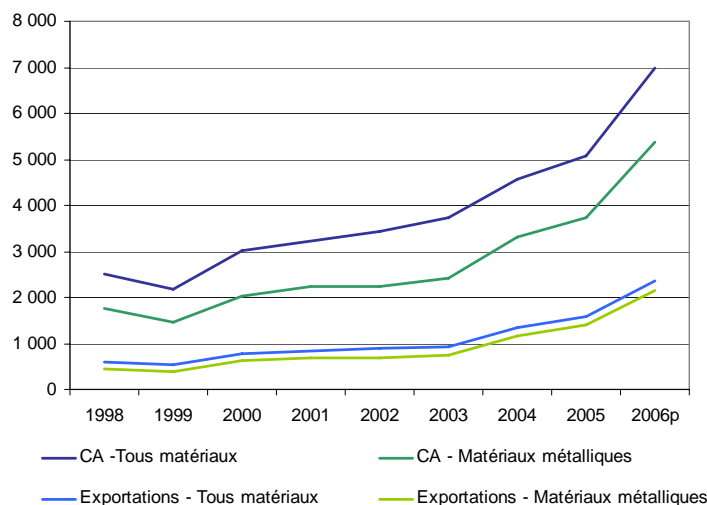
La production des entreprises de plus de 20 salariés s'élève à 7 milliards d'euros en 2006 et enregistre une croissance exceptionnelle comme en 2004. La part des exportations augmente ; elles représentent 34 % du chiffre d'affaires total. Pour les entreprises traitant de matières métalliques, le chiffre d'affaires a progressé de 44 % en 2006 et le montant des exportations de 53 %. Les autres domaines de la récupération recouvrent des produits très variés : papiers-cartons, verre, bois, matières plastiques, pneus, démantèlement de navires ou d'avions. L'équarrissage en fait partie également. Ces différentes activités progressent un peu moins vite que celles des métaux. Cependant, le chiffre d'affaires correspondant s'est accru de 21 % et les exportations de 26 %.

La production de toutes les entreprises du secteur se situait à 7,6 milliards² d'euros en 2005. Le chiffre d'affaires des entreprises de moins de 20 salariés représentait 36,4 % du total.

² Selon le fichier Suse de l'Insee.

Forte hausse du chiffre d'affaires des grandes entreprises de la récupération en 2006

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de 20 salariés seulement).

Hausse modeste de la dépense

La branche comprend les activités principales et secondaires de la récupération. La production totale des activités de récupération est estimée à 6,4 milliards d'euros en 2006³. Après une pause relative en 2005, la production a fortement cru en 2006 (+14 %) comme en 2004. Ce résultat est lié au dynamisme de la récupération des métaux. Les volumes traités ont un peu progressé. Mais les prix ont connu une hausse de 13 % en moyenne avec des valeurs beaucoup plus élevées pour certains métaux non ferreux. La production a augmenté de 6,3 % dans la récupération des matières non métalliques en 2006, sous l'effet d'une légère hausse des volumes traités et d'une progression des prix d'environ 5 %. Des disparités importantes existent selon les matériaux.

Hausse considérable des exportations et augmentation modeste de la dépense courante nationale

La dépense courante nationale correspond à l'utilisation des produits de la récupération par les unités résidentes. La production exportée n'en fait donc pas partie tandis que les importations y sont intégrées. Les quantités de déchets exportées sont bien supérieures aux quantités importées et le solde du commerce extérieur est largement excédentaire depuis plusieurs années. L'excédent commercial a progressé de 55 % en 2006 et son niveau est 3,5 fois supérieur à celui de 2003. Les quantités exportées et importées ont progressé en 2006, mais ce sont les prix qui expliquent la forte hausse de l'excédent. Le commerce international a été tiré par le dynamisme du commerce des métaux. L'envolée des prix observée en 2006 a bénéficié à tous les métaux mais plus particulièrement au commerce du cuivre, du zinc, de l'étain et du cadmium. La balance commerciale a également progressé pour les autres produits. Seuls les commerces du textile et de la laine sont restés à l'écart de cette situation favorable.

³ On ne prend pas en compte l'activité « auxiliaire » de recyclage interne des déchets et leur réintégration dans le processus de production.

La dépense courante de récupération est estimée à 4,4 milliards d'euros en 2006. L'importance du commerce extérieur explique en partie l'augmentation modeste de la dépense nationale (2,1 % par rapport à 2005), alors qu'elle avait légèrement baissé (-0,8 %) en 2005.

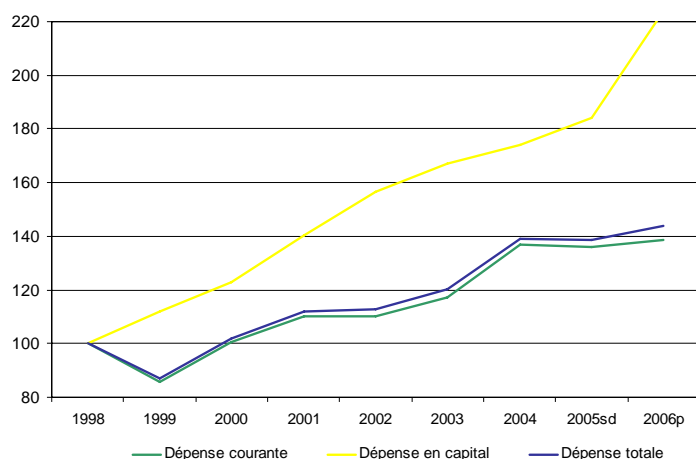
Forte augmentation des investissements

Cette année, une estimation est réalisée pour les investissements de toutes les entreprises quelle que soit leur taille ; leur montant s'élèverait en 2006 à 449,3 millions d'euros, soit une progression de presque 22 %. Les premiers résultats indiquent un investissement de 268 millions d'euros pour les entreprises de plus de 20 salariés avec une progression de 30 % dans la récupération des métaux. Les investissements des petites entreprises (moins de 20 salariés) sont évalués à 40 % du total et le secteur des métaux y est également le plus dynamique.

La dépense nationale totale s'élève à 4,8 milliards d'euros en 2006, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2005. La croissance des investissements a été plus forte que celle de la dépense courante.

La dépense nationale de récupération croît de presque 4 % en 2006

Indice base 100 en 1998



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après Insee et Sessi.

Le secteur s'autofinance car il ne reçoit pas d'aides publiques. Les entreprises d'autres secteurs contribuent au financement des filières de récupération selon le principe de la responsabilité élargie du producteur. C'est le cas principalement pour la reprise des pneus et des DEEE.

Poursuite du développement des filières de recyclage

La politique actuelle de l'État réaffirme la nécessité du développement du recyclage et de la création de filières pour des produits encore mal valorisés.

Plusieurs filières sont réglementées par décret :

- les huiles usagées : décret du 21 novembre 1979 ;
- les emballages, décrets du 1^{er} avril 1992 et du 13 juillet 1994 ;
- les piles et accumulateurs : décret du 12 mai 1999 ;
- les pneus usagés : décret du 24 décembre 2002 ;

- les véhicules hors d'usage, décret du 1er août 2003 ;
- les DEEE, décret du 20 juillet 2005.

Les filières des imprimés non sollicités et des fluides frigorigènes se mettent en place en 2007. Les producteurs instaurent de façon volontaire des filières pour les emballages phytosanitaires, les films et plastiques agricoles. Des travaux se poursuivent pour la création d'éco-organismes dédiés au textile, aux bateaux de plaisance et aux déchets de soin.

Développement de l'activité des filières pour les produits en fin de vie

Si le gisement des piles et des batteries au plomb à récupérer est stable par rapport à 2005, celui des accumulateurs portables est en hausse. La collecte de ces produits a marqué le pas en 2005, avant d'augmenter à nouveau en 2006. Le taux de collecte apparent des piles est de 31 % en 2006 et celui des accumulateurs au plomb de 94 %. La France possède des sites de recyclage de dimension européenne pour ces déchets et traite sur son territoire une quantité non négligeable d'accumulateurs au plomb venant de l'étranger. Les quantités traitées augmentent.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les producteurs de pneus sont responsables de l'élimination de tous les pneus usagés y compris ceux des poids lourds, des motos et des avions. La collecte des pneus usagés progresse régulièrement et s'élève à 370 000 tonnes en 2006. Plus de 95 % des pneus usagés peuvent être recyclés ou réutilisés. La production de poudrettes, de granulats, la réutilisation pour les travaux publics se développent et représentent plus de la moitié des quantités collectées, en revanche le rechapage ou la combustion en cimenteries régresse. La société ALIAPUR, un des principaux collecteurs de pneus usagés, a pu réduire pour la 3^e fois le tarif demandé pour la reprise des pneus de catégorie A (moins de 15 kg).

La filière de récupération des huiles usagées est organisée depuis plus de 20 ans. Le gisement à recycler diminue depuis plusieurs années. La collecte baisse donc en 2005 puis en 2006 et la régénération représente 45 % de la collecte.

Pour les véhicules hors d'usage, plusieurs arrêtés pris en 2005 complètent l'organisation de la filière régie par le décret du 1^{er} août 2003. L'objectif est que le taux de valorisation atteigne, au 1^{er} janvier 2006, 85 % du poids du véhicule et le taux de recyclage 80 %. L'État œuvre pour mieux encadrer la profession, en particulier par l'agrément des démolisseurs et des broyeur. Ces réglementations devraient favoriser le développement de l'activité même si les immatriculations de véhicules neufs stagnent et que le parc continue à vieillir.

Le décret du 20 juillet 2005 donne l'obligation aux fabricants et aux vendeurs d'équipements électriques et électroniques d'organiser et de financer la reprise des équipements usagés. Une éco-contribution est demandée à l'acheteur d'un produit neuf. 4 éco-organismes ont été agréés et la filière a été mise en place le 15 novembre 2006.

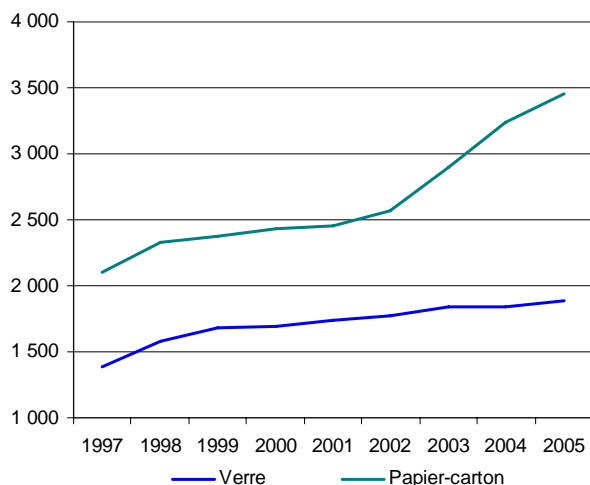
Plus de la moitié des emballages mis sur le marché sont recyclés

Selon l'Ademe, le poids des emballages mis sur le marché a atteint un maximum de 12,5 millions de tonnes en 2000. Il se stabilise depuis à environ 12,4 millions de tonnes. Cette tendance s'explique en grande partie par la progression des emballages plastiques plus légers. Le tonnage des emballages en papiers-cartons (4,3 millions de tonnes) s'accroît légèrement par rapport à son niveau le plus bas en 2003. La France est le pays d'Europe où la consommation d'emballages par habitant est la plus élevée. La collecte sélective continue à progresser et 7,9 millions de tonnes ont été récupérés en 2005 soit une hausse de 7,5 % sur un an. Dans cet ensemble, 6,6 millions ont été recyclés et 1,3 million a donné lieu à une production d'énergie. Le recyclage continue de progresser aux dépens de la valorisation énergétique.

Selon une étude réalisée par l'Ademe et Eco-Emballages, le tonnage des emballages ménagers mis sur le marché a diminué de 5 % entre 2003 et 2006 ; cette baisse est encore plus accentuée pour les emballages en verre. La collecte séparative des emballages ménagers s'accroît ainsi que le recyclage. Selon des informations encore provisoires, 2,95 millions de tonnes ont été recyclés en 2006, soit 61 % du tonnage collecté. Les données de 2005 montrent que le recyclage des emballages industriels continue d'augmenter plus rapidement que celui des emballages ménagers. La collecte s'est particulièrement développée pour les papiers-cartons et les plastiques, en revanche elle stagne pour le verre.

Emballages de verre et de papier-carton recyclés (ménagers et non ménagers)

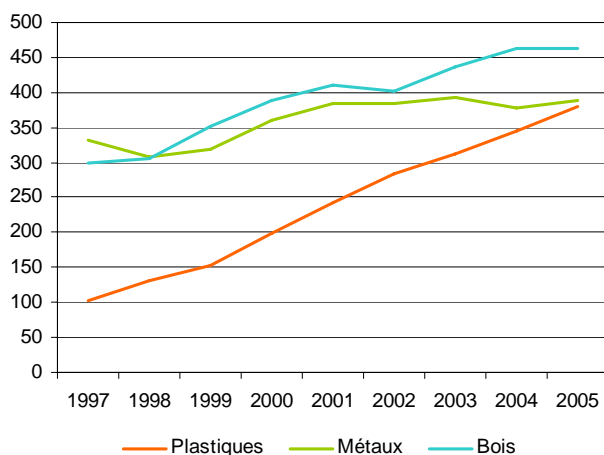
En milliers de tonnes



Source : Ademe.

Emballages de plastique, bois et métaux recyclés (ménagers et non ménagers)

En milliers de tonnes

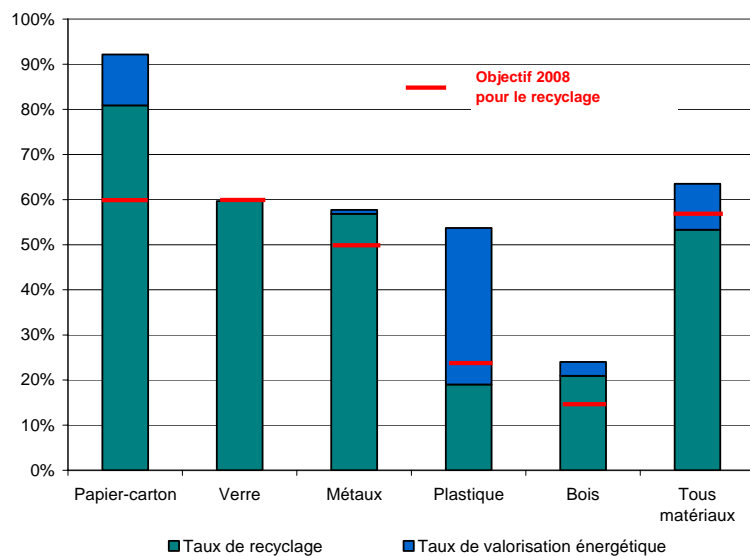


Source : Ademe.

Le taux de recyclage continue de croître tous matériaux confondus et plus particulièrement pour le papier-carton, les métaux et le plastique. La valorisation énergétique est en baisse pour la 3^e année consécutive, mais le taux de valorisation d'ensemble atteint 63,5 % soit 3,5 points de plus que l'objectif de la directive pour 2008. Cette directive 2004/12/CE du 11 février 2004 donne des objectifs de recyclage à atteindre fin 2008 pour chacun des matériaux et un

taux global de recyclage de 55 % du tonnage d'emballage collecté. Fin 2005, seuls les objectifs de recyclage du plastique et de l'ensemble ne sont pas encore atteints.

Les objectifs sont presque tous atteints (ménagers et non ménagers)



Source : Ademe.

ANNEXES

Méthodologie

Définitions

L'activité de récupération intervient après le stade de la collecte en parallèle avec « l'élimination ».

Une fois « récupéré », un déchet peut être valorisé de plusieurs façons :

- **par la réutilisation**, c'est-à-dire « *la remise sur le marché sans transformation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation* ». Le déchet devient un bien d'occasion ;
- **par la rénovation**, ou « *réutilisation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation, après transformation par un procédé physique ou chimique ayant pour but de lui redonner les caractéristiques perdues* ». La rénovation comprend **la réparation, la restauration et la régénération**. La régénération suit un processus industriel tout à fait spécifique ;
- **par le recyclage** ou « *réintroduction d'un déchet dans le cycle de production en remplacement d'un intrant* ».

Les activités de récupération et de valorisation des déchets sont des productions de type industriel. La rénovation et le recyclage viennent en aval de la récupération. L'énergie produite à partir de l'incinération de déchets (comme les ordures ménagères) est considérée comme un produit « lié » de la filière traitement des déchets, et non comme un produit issu de l'activité « récupération ».

Les sources et méthodes

Les enquêtes annuelles d'entreprises sont la source principale de la connaissance de l'activité de ce secteur. La récupération correspond à la division 37 de la Nomenclature d'activités française (Naf). L'enquête est réalisée par le Sessi et porte sur les entreprises de plus de 20 salariés.

Pour passer du secteur à la branche, on ajoutait jusqu'en 1997 4 % de produits de récupération venant d'entreprises d'autres secteurs (c'est-à-dire la production secondaire) et 5 % à partir de 1998. On utilise également depuis les années deux mille les données comptables issues du système unifié des statistiques d'entreprises (Suse) et des comptes nationaux portant sur toutes les entreprises.

Cette production est essentiellement le fait des entreprises des secteurs suivants :

- Assainissement, voirie et gestion des déchets (Naf 90A à 90C)
- Production de métaux non ferreux (Naf 27.4)
- Commerce de gros de déchets et débris (Naf 74.6 à 74.8)
- Transports ferroviaires (Naf 60.1)
- Sidérurgie et première transformation de l'acier (Naf 27.1 à 27.3)

Données chiffrées

De la production du secteur à la dépense nationale de récupération

en millions d'euros courants	1996	2000	2004	2005 sd	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1996	2005/2004	2006/2005
Production de la branche ⁽¹⁾	2 937	3 602	5 342	5 571	6 374	8,1%	4,3%	14,4%
Balance commerciale ⁽²⁾	364	442	1 041	1 304	2 017	18,7%	25,3%	54,6%
Dépense courante ⁽³⁾	2 573	3 160	4 301	4 267	4 357	5,4%	-0,8%	2,1%
Dépense en capital ⁽⁴⁾	nd	246	349	370	449	so	5,8%	21,6%
- dont matières métalliques	nd	135	177	212	265	so	19,9%	25,2%
- dont matières non métalliques	nd	111	173	158	184	so	-8,5%	16,7%
Dépense totale ⁽⁵⁾	nd	3 406	4 650	4 637	4 807	so	-0,3%	3,7%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire, nd = non disponible, so = sans objet.

(1) Source : Insee, Comptes nationaux (ERE).

(2) Source : Douanes (DGDDI).

(3) Production de la branche - balance commerciale.

(4) Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

(5) La dépense totale ne comprend pas les investissements des entreprises de moins de vingt salariés.

La structure des ventes des entreprises de récupération (Naf 37)

en millions d'euros courants	1998	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1998	2005/2004	2006/2005
Chiffre d'affaires	1 766	2 032	3 319	3 654	5 379	14,9%	10,1%	47,2%
Exportations	462	612	1 175	1 316	2 146	21,1%	12,0%	63,1%
Part des exportations dans le CA (en %)	26%	30%	35%	36%	40%			

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

L'activité des récupérateurs de matériaux non métalliques

en millions d'euros courants	1998	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1998	2005/2004	2006/2005
Chiffre d'affaires	732	987	1 260	1 322	1 604	10,3%	4,9%	21,4%
Exportations	136	159	182	190	227	6,6%	4,3%	19,6%
Part des exportations dans le CA (en %)	19%	17%	14%	14%	14%			

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

CADRE DE VIE : HAUSSE MODÉRÉE DES DÉPENSES DE GESTION DES ESPACES VERTS URBAINS

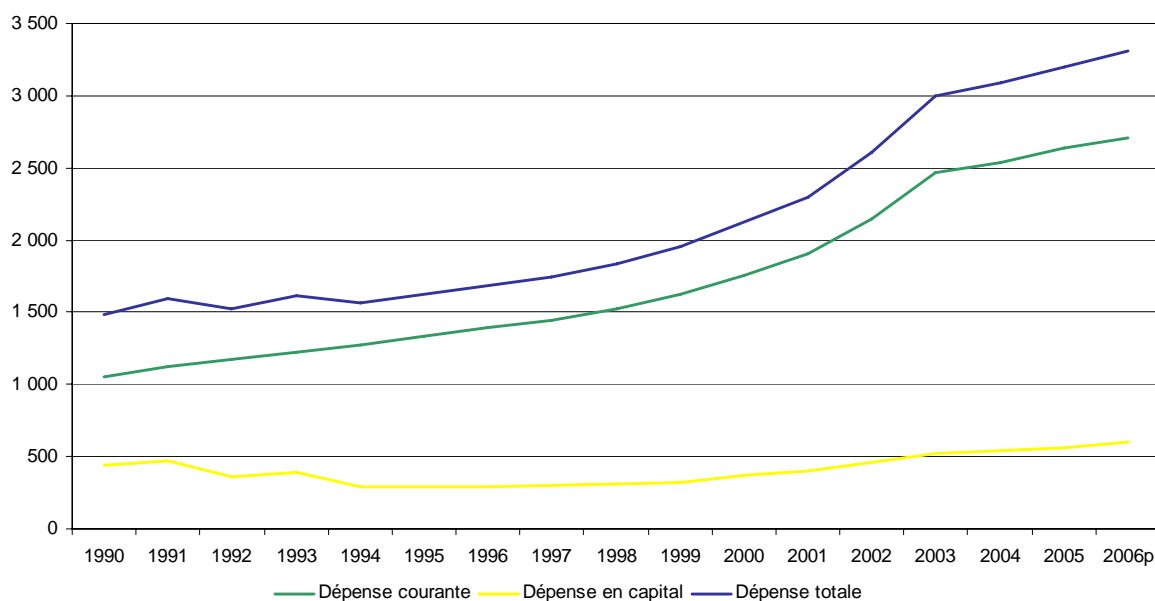
Les dépenses d'aménagement et d'entretien des espaces verts urbains représentent 3,3 milliards d'euros en 2006. La hausse de 3,4 % par rapport à 2005 est modérée. Elle est stable depuis 2004, après avoir fortement progressé depuis l'an 2000.

La notion de cadre de vie comprend des activités aussi variées que la propreté urbaine, la gestion des déchets, la qualité de l'air ou le bruit. Mais ces activités sont déjà traitées dans les principaux domaines qui composent la protection de l'environnement, définie par le cadre comptable du Sériee¹.

Dès lors, le champ du domaine « cadre de vie » de ce rapport se limite aux actions des communes, GFP² et Sivom³ en matière d'aménagement, restructuration et entretien des espaces verts urbains. L'évaluation comptable et financière de ces interventions est relative à la rubrique 823 « Espaces verts urbains » extraite de la nomenclature fonctionnelle des collectivités locales⁴.

Les grandes composantes financières des espaces verts urbains

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après la direction générale de la comptabilité publique.

1 Le Système européen de rassemblement de l'information économique environnementale définit le champ de la protection de l'environnement à partir de 9 domaines (gestion des déchets, réduction du bruit et des vibrations...). Le cadre de vie n'en fait pas partie.

2 Groupements à fiscalité propre.

3 Syndicats intercommunaux à vocation multiple.

4 La rubrique 823 englobe notamment les parcs, jardins et squares publics, l'entretien et l'assistance au fleurissement des villes et villages. Elle ne comprend pas les pelouses et massifs des immeubles.

Les dépenses d'amélioration et d'entretien des espaces verts urbains s'élèvent à 3,3 milliards d'euros en 2006, ce qui représente une hausse modérée (+3,4 %) comparable à celle de l'année précédente (+3,7 %). En effet, la dépense en capital est relativement stable depuis 1990 et la hausse de dépense courante marque le pas depuis 2004.

Les charges de personnel constituent la majeure partie des dépenses : en effet, plus de 80 % des dépenses sont relatives au fonctionnement des services municipaux. Ces charges varient peu depuis 2004 et expliquent la stabilité de la dépense.

Les communes assurent l'essentiel des interventions en gestion des espaces verts urbains. Ce type d'action est en effet rarement délégué aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

ANNEXE

Données chiffrées

La dépense d'amélioration du cadre de vie

en millions d'euros courants	1995	2000	2004	2005	2006p	Taux de variation annuel moyen (%)		
						2006/1995	2005/2004	2006/2005
Dépense courante	1 330	1 756	2 540	2 636	2 707	6,7%	3,8%	2,7%
Dépense en capital	291	368	546	564	602	6,8%	3,3%	6,6%
- dont acquisitions de terrains	7	9	14	14	14	6,2%	-0,1%	0,0%
Total	1 621	2 124	3 087	3 201	3 308	6,7%	3,7%	3,4%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

UNE CROISSANCE FAIBLE DE L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL EN 2006

Les estimations de l'emploi directement lié à l'environnement indiquent une croissance modérée de 0,6 % en 2006, soit +2 100 emplois par rapport à 2005, alors que l'emploi intérieur total a augmenté de 1,1 %. Sur la période 1997-2006, l'emploi environnemental a connu une croissance de 2,4 % par an. L'environnement emploie 375 900 personnes en 2006, soit 1,5 % de l'emploi intérieur¹.

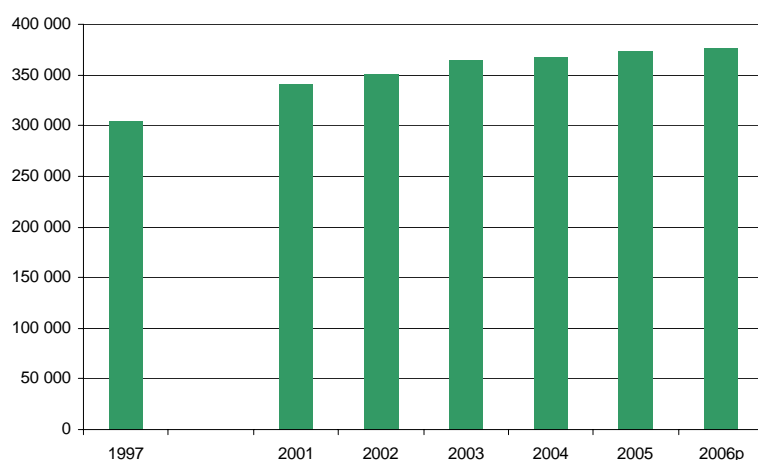
2 100 emplois environnementaux supplémentaires en 2006

Il s'agit des emplois liés aux activités environnementales ou induits par celles-ci. Tous ne correspondent pas à des métiers spécifiquement environnementaux. En particulier, ils ne nécessitent pas obligatoirement une formation spécifique à l'environnement.

En 2006, l'emploi environnemental en France connaît une faible croissance de ses effectifs (+0,6 % soit +2 100 emplois par rapport à 2005), inférieure à la hausse annuelle de 2,4 % constatée entre 1997 et 2006.

Faible hausse de l'emploi environnemental entre 2005 et 2006

En nombre d'emplois



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Les activités de stricte protection de l'environnement représentent 60 % des emplois estimés. L'emploi environnemental comprend des activités fortement liées à l'environnement : la production et la distribution d'eau potable, la récupération et l'amélioration du cadre de vie. Il comprend également des activités transversales que sont la recherche et développement et l'administration générale en environnement.

¹ Cette estimation ne peut être comparée aux chiffres publiés dans les éditions précédentes, en raison de la révision de données portant sur les années 2004 et 2005. Le tableau en annexe permet cette comparaison.

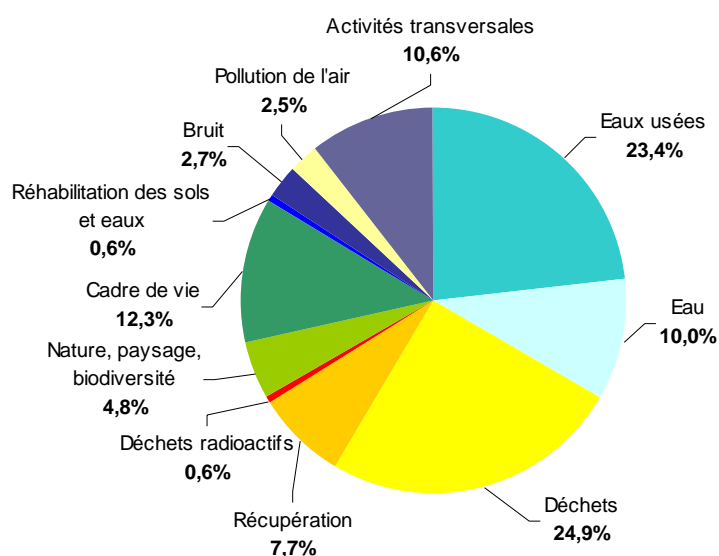
La faible hausse de l'emploi résulte d'une évolution modérée dans tous les domaines environnementaux, à l'exception des activités transversales et de la récupération qui voient leurs effectifs augmenter de façon importante.

Le ralentissement de la croissance des dépenses de protection de l'environnement explique en partie ce résultat, l'emploi environnemental étant estimé à partir de la dépense environnementale. Son évolution est en effet inférieure à celle constatée en 2005 et à la hausse de la production, à prix courants, de l'ensemble de l'économie.

La croissance modérée de l'emploi environnemental s'explique aussi par l'augmentation de la productivité apparente du travail dans les secteurs de l'environnement.

L'emploi lié aux exportations, qui représente 3,7 % de l'emploi environnemental, a perdu 1 900 unités en 2006 (-14 %).

L'eau et les déchets sont les principaux domaines environnementaux en 2006



Note : Les emplois de mesure et contrôle sont répartis dans les différents domaines.

Source : Ifen.

La gestion des eaux usées et la gestion des déchets fournissent la moitié des emplois environnementaux

Les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées représentent la moitié des emplois environnementaux. Ces deux domaines subissent une faible diminution de l'emploi. Dans le domaine de la gestion des déchets (- 400 emplois), la baisse est essentiellement constatée dans les emplois publics. La diminution des effectifs dans le domaine des eaux usées (- 700 emplois) est principalement liée à la baisse des dépenses d'épuration industrielle (-4 %).

Sur la période 1997-2006, l'emploi dans ces deux domaines a néanmoins crû, mais à un rythme différent : dans les eaux usées, il a progressé de 1 % par an, alors que celui dans la gestion des déchets a augmenté plus rapidement (+3,4 % par an).

Un seul domaine voit son emploi croître de façon importante, celui de la réhabilitation des sols et eaux (+ 40,7 %). Mais cette hausse ne représente que 600 emplois supplémentaires.

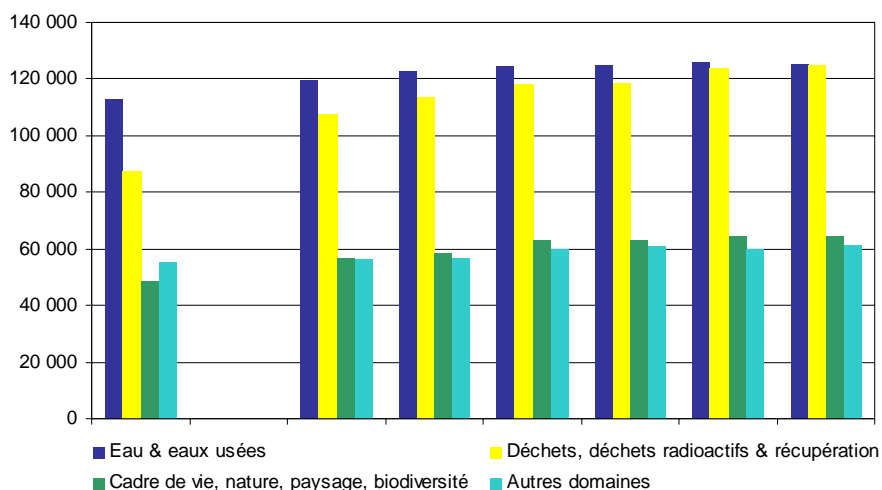
Les activités transversales voient leurs effectifs augmenter de 3,3 %, soit 1 300 emplois supplémentaires.

Les effectifs s'accroissent de 1 200 unités dans le secteur de la récupération du fait de la progression de la collecte de produits recyclables, de l'augmentation des investissements, des tensions sur les marchés mondiaux de certains matériaux et de l'apparition de nouvelles filières de valorisation des produits en fin de vie.

La gestion des déchets radioactifs bénéficie d'une croissance de l'emploi de 4 % pour 2006.

Une évolution faible des emplois environnementaux par domaine de 2005 à 2006

En nombre d'emplois



Source : Ifen.

Deux tiers des emplois dans le secteur privé

Avec 248 200 emplois en 2006, le secteur privé représente les deux tiers des emplois générés par l'activité environnementale. Les « éco-entreprises », qui produisent des biens ou services spécifiquement environnementaux, représentent environ 221 300 emplois, dont 140 200 dans les services et 67 800 dans le BTP lié à l'environnement.

Le secteur privé a connu une croissance de 2 600 emplois en 2006, avec des évolutions contrastées selon les sous-secteurs. Dans les services marchands, il bénéficie d'une forte hausse de 5 300 emplois, pour atteindre 140 200 unités en 2006, alors que l'emploi dans les services non marchands stagne.

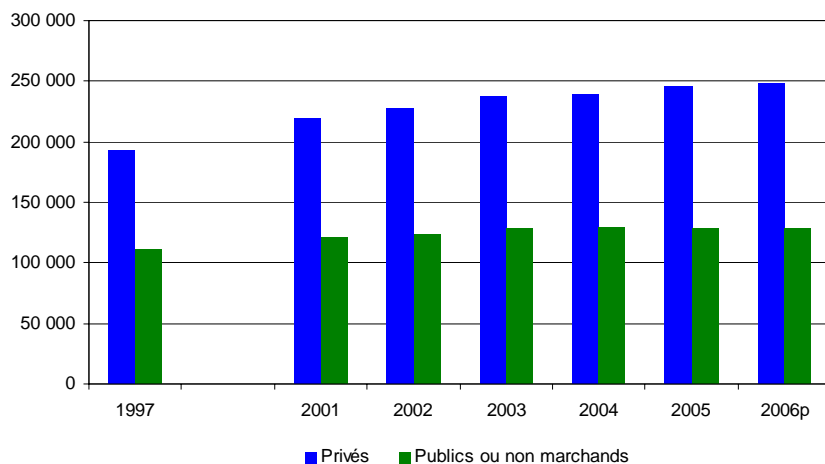
Les autres activités spécifiquement environnementales du secteur privé représentent 81 100 emplois en 2006, en baisse de 1 700 unités. Cette diminution est surtout marquée dans les activités de travaux publics-construction (-1 000) et de fabrication d'équipements (-700).

Les activités non spécifiquement environnementales liées aux investissements des entreprises et administrations ont perdu 1 300 emplois. Elles occupent 9 900 personnes en 2006.

L'emploi environnemental dans le secteur public a peu varié. Les effectifs ont diminué de 500 personnes, pour atteindre 127 700 emplois en 2006, soit le tiers du total. L'augmentation de l'emploi dans l'administration générale n'a pas compensé les pertes dans les autres domaines.

Répartition stable des emplois environnementaux par secteur d'activité de 1997 à 2006

En nombre d'emplois



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Le marché du travail des métiers environnementaux en 2006

La nomenclature Rome (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de l'ANPE couvre les activités professionnelles et compte 466 « emplois-métiers ». Elle permet de suivre 6 métiers concernant directement l'environnement, ce qui constitue un bon indicateur de l'évolution du marché du travail de l'environnement. 3 métiers requièrent un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat : agent d'entretien et d'assainissement (à partir du CAP), agent de traitements dépolluants (à partir du CAP), chargé de la protection du patrimoine naturel (à partir du BEP, BEPA). 3 métiers nécessitent un niveau de qualification supérieur au Baccalauréat : technicien en environnement des industries de process (à partir du Bac), cadre technique de l'environnement (à partir de la maîtrise), cadre technique d'hygiène et de sécurité (à partir de la maîtrise).

Suite à la période 2001-2005 où le marché du travail était peu favorable, l'année 2006 voit ses offres d'emploi dans le domaine de l'environnement augmenter et ses demandes d'emploi diminuer. Ce constat est la traduction d'une nette amélioration conjoncturelle.

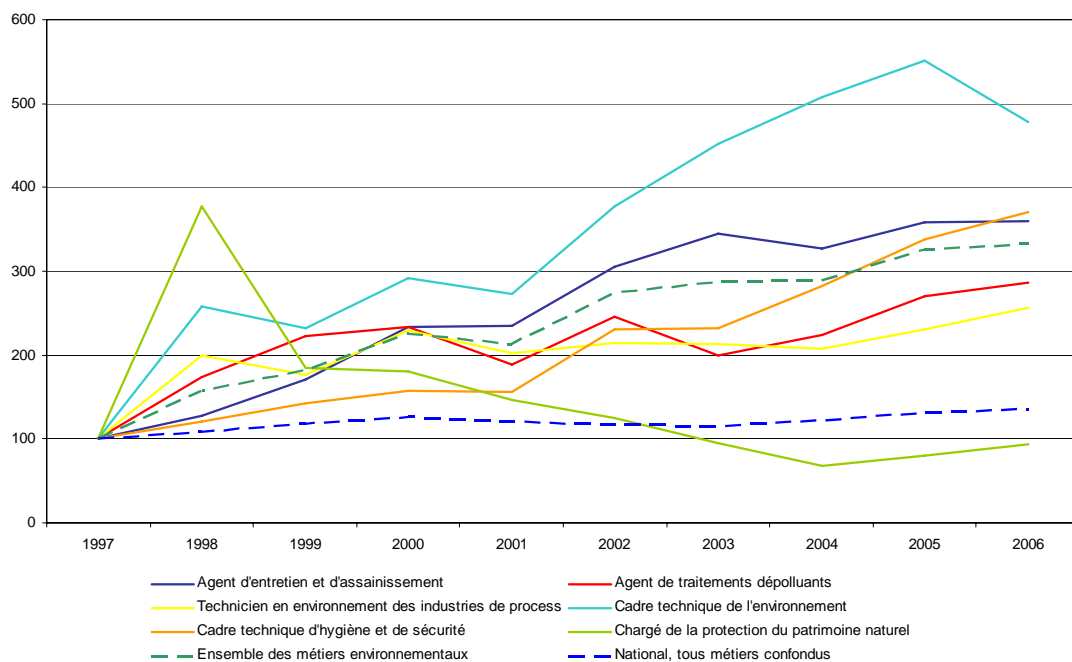
Les offres d'emploi en faible augmentation en 2006

Sur la période 1997-2006, l'ANPE enregistre une croissance annuelle moyenne de 14,3 % des offres pour l'ensemble des 6 métiers environnementaux, contre 3,4 % pour l'ensemble des offres enregistrées au niveau national.

Malgré une croissance du PIB à prix courants (+4,3 %) plus élevée qu'en 2005, l'année 2006 se caractérise par une augmentation peu marquée des offres d'emploi environnemental (+2,1 %), rythme sensiblement équivalent à la hausse de 2,5 % de l'ensemble des offres. Cette augmentation mesurée des offres d'emploi en environnement est essentiellement due à la diminution importante des offres pour le métier de cadre technique de l'environnement (-13,3 %), les offres pour les autres métiers continuant de croître.

Les offres d'emploi² pour les métiers environnementaux en faible hausse en 2006

Base 100 en 1997

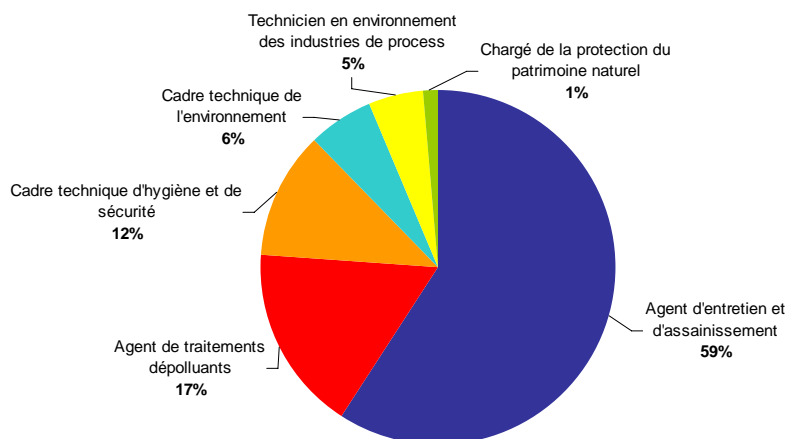


Note : France métropolitaine.

Source : Ifen, données ANPE.

Les trois quarts des offres d'emploi du domaine de l'environnement concernent des métiers requérant un niveau de qualification inférieur au Bac. Le métier d'agent d'entretien et d'assainissement représente 59 % des offres d'emploi environnemental.

Les offres d'emploi² concentrées dans les métiers requérant un niveau de qualification inférieur au Bac en 2006



Note : France métropolitaine.

Source : Ifen, données ANPE.

² Il s'agit des offres d'emploi enregistrées.

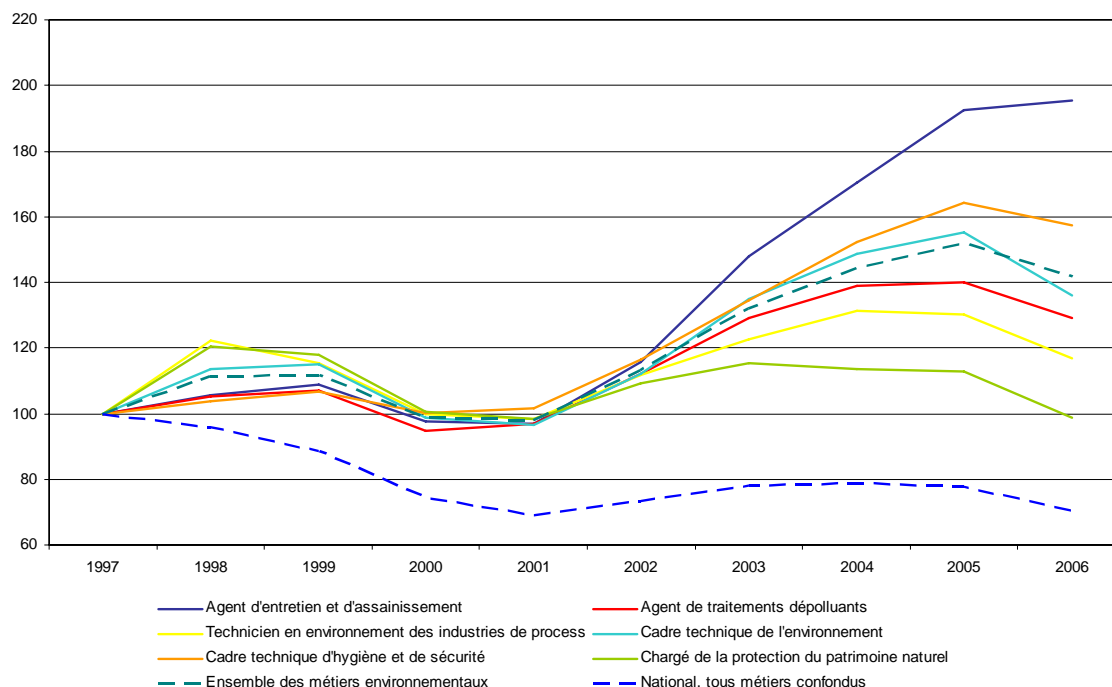
Les demandes d'emploi diminuent en 2006

De 1997 à 2006, la demande d'emploi du secteur de l'environnement se révèle sensible à la dégradation de la conjoncture. Le nombre de demandeurs d'emploi en environnement augmente plus rapidement que la moyenne nationale. En 2006, les demandes d'emploi diminuent de 6,8 %, soit une évolution moins prononcée que pour l'ensemble des demandes d'emploi (-9,5 %).

Les demandes d'emploi pour les métiers qui requièrent un niveau de qualification inférieur au Bac augmentent. Sur la période 1997-2006, le métier d'agent d'entretien et d'assainissement a vu ses demandes d'emploi doubler, alors que celles des autres métiers, qui requièrent un niveau de qualification plus élevé, ont augmenté plus modérément sur la même période.

Les demandes d'emploi³ pour les 6 métiers environnementaux en baisse sensible en 2006

Base 100 en 1997



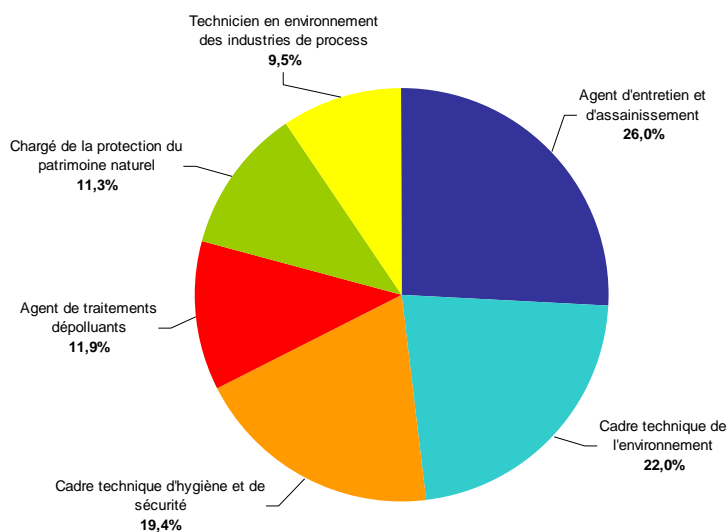
Note : France métropolitaine.

Source : Ifen, données ANPE.

Fin décembre 2006, l'ANPE comprenait 9 043 demandes d'emploi dans le domaine de l'environnement en France. Les demandes d'emploi viennent pour moitié d'individus recherchant un emploi d'un niveau de qualification supérieur ou égal au Bac.

³ Il s'agit des demandes d'emploi en fin de mois correspondant à la moyenne annuelle des demandes d'emploi en fin de mois des 4 trimestres de 2006, soit au 31/03/2006, 30/06/2006, 30/09/2006 et 31/12/2006.

Les demandes d'emploi⁴ équitablement réparties entre les métiers requérant les différents niveaux de qualification en 2006

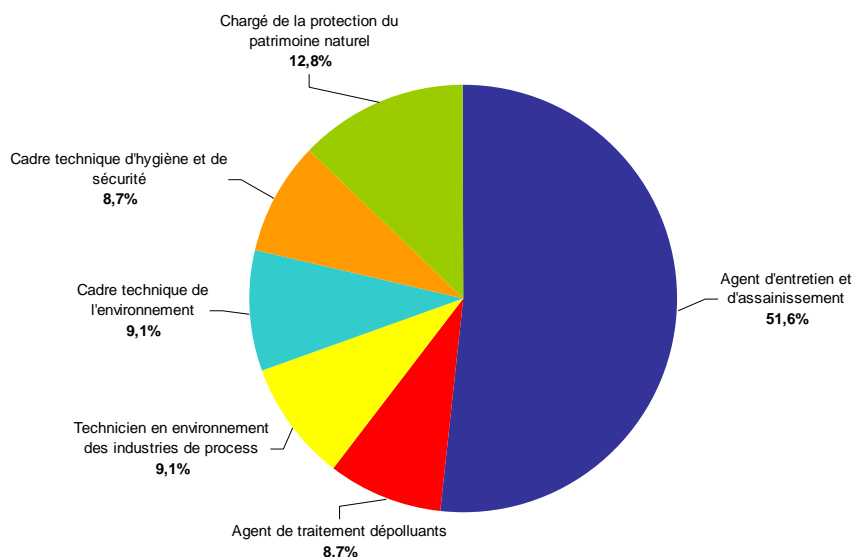


Note : France métropolitaine.

Source : Ifen, données ANPE.

Le marché du travail des métiers environnementaux dans les départements d'outre-mer en 2006

Les demandes d'emploi concentrées dans les métiers requérant un niveau de qualification inférieur au Bac en 2006 dans les DOM



Source : Ifen, données ANPE.

⁴ Il s'agit des demandes d'emploi en fin de mois correspondant à la moyenne annuelle des demandes d'emploi en fin de mois des 6 métiers environnementaux pour les 4 trimestres de 2006, soit au 31/03/2006, 30/06/2006, 30/09/2006 et 31/12/2006.

Fin décembre 2006, le fichier des demandes d'emploi de l'ANPE comprenait 315 demandes d'emploi dans le domaine de l'environnement dans les DOM. Les agents d'entretien et d'assainissement sont majoritaires parmi les demandeurs d'emploi. On remarque aussi la part importante du poste de « chargé de protection du patrimoine naturel » (12,8 % des demandes). Les demandes d'emploi émanent pour le quart d'entre elles d'individus recherchant un emploi d'un niveau de qualification supérieur ou égal au Bac (26,9 % contre 50,9 % en métropole).

ANNEXES

Les énergies renouvelables et les économies d'énergie

Ce domaine, qui concourt à la lutte contre le réchauffement climatique, bénéficie d'une croissance de l'emploi particulièrement soutenue. Ainsi, l'emploi lié aux économies d'énergie a crû de 6 % entre 2004 et 2006 ; celui des énergies renouvelables a plus que triplé sur la même période.

Les énergies renouvelables

Les évolutions technologiques et la hausse du prix des énergies fossiles font progresser la compétitivité des énergies renouvelables, mais leur croissance est très dépendante des mesures de soutien de l'État. Entre 2004 et 2007 le marché des équipements et des installations pour la production d'énergies renouvelables a été multiplié par quatre, sous l'effet en particulier des investissements dans l'éolien (plus de 1 milliard d'euros prévus en 2007) et des installations pour la production des agrocarburants. La cause principale de cette augmentation réside dans les politiques publiques : politique de sensibilisation et de soutien aux filières des énergies renouvelables par l'Ademe (bois énergie, éolien, solaire thermique...); crédits d'impôts et soutien de la rentabilité des projets à travers les prix d'achat garantis et les exonérations fiscales.

Malgré la fragilité de certaines données, notamment sur les aérogénérateurs, la production des éco-entreprises françaises a fortement augmenté entre 2004 et 2006. Le rythme d'augmentation de la production est du même ordre de grandeur que celui du marché intérieur.

Le champ observé se limite aux entreprises fabriquant des équipements et installant des dispositifs destinés à la production d'énergie renouvelable. Sont exclus les emplois issus de la production d'énergie ainsi que la production des turbines hydrauliques.

Production (en millions d'euros)	Industrie : I			Taux de croissance annuel moyen 2004-2006
	Construction : C	2006	Répartition	
<i>Les aérogénérateurs</i>	I & C	588	36 %	160 %
<i>Les dispositifs photovoltaïques</i>	I & C	152	9 %	45 %
<i>Les appareils de chauffage au bois</i>	I	166	10 %	45 %
<i>Les pompes à chaleur</i>	I & C	241	15 %	39 %
<i>Les dispositifs pour le solaire thermique</i>	I & C	158	10 %	73 %
<i>Les unités de production des agrocarburants</i>	I	339	21 %	334 %
Les énergies renouvelables		1 645	100 %	95 %

Emploi	Industrie : I			Taux de croissance annuel moyen 2004-2006
	Construction : C	2006	Répartition	
<i>Les aérogénérateurs</i>	I & C	3 500	36 %	151 %
<i>Les dispositifs photovoltaïques</i>	I & C	900	9 %	52 %
<i>Les appareils de chauffage au bois</i>	I	800	8 %	30 %
<i>Les pompes à chaleur</i>	I & C	1 300	13 %	29 %
<i>Les dispositifs pour le solaire thermique</i>	I & C	1 200	12 %	58 %
<i>Les unités de production des agrocarburants</i>	I	2 200	22 %	315 %
Les énergies renouvelables		9 900	100 %	88 %

Source : Estimations Ifen, d'après EurObserv'ER, rapport Gosset Ranchin, Ademe, Sessi, Uniclina, Estif.

Les économies d'énergie (l'isolation)

L'objectif de réduction des consommations énergétiques est inscrit dans les politiques publiques européenne et nationale. Ces politiques visent à mettre en œuvre des équipements, matériaux et services spécifiques, mais de nombreux projets sont aussi menés au niveau global sur l'aménagement urbain ou les transports.

Au cours de la période 2004-2006, la production a crû à un rythme annuel moyen de 6,1 % avec une accélération en 2006, que l'on peut interpréter comme le résultat des politiques de crédits d'impôts et des autres mesures en faveur des économies d'énergie dans le bâtiment. L'année 2006 est marquée par une forte croissance de la production de matériaux et de services d'isolation.

Au vu des sources statistiques disponibles, l'observation du domaine des économies d'énergie se limite à l'isolation des bâtiments (travaux d'isolation et fabrication de matériaux isolants) qui inclut l'isolation thermique et phonique, les deux nécessitant les mêmes travaux et aménagements.

Production (en millions d'euros)	Industrie : I Construction : C	Taux de croissance annuel moyen 2004-2006		
		2006	Répartition	2006
<i>Fabrication de matériaux et fournitures d'isolation</i>	I	1 451	44 %	8 %
<i>Travaux d'isolation</i>	C	1 837	56 %	4 %
Les économies d'énergie		3 288	100 %	6 %

Emploi	Industrie : I Construction : C	Taux de croissance annuel moyen 2004-2006		
		2006	Répartition	2006
<i>Fabrication de matériaux et fournitures d'isolation</i>	I	6 600	31 %	1 %
<i>Travaux d'isolation</i>	C	14 800	69 %	4 %
Les économies d'énergie		21 400	100 %	3 %

Source : Estimations Ifen, d'après EurObserv'ER, rapport Gosset Ranchin, Ademe, Sessi, Uniclina, Estif.

Ainsi, les travaux d'isolation des bâtiments représentent en 2006 près de la moitié des emplois estimés dans l'ensemble des deux domaines (31 200).

Méthodologie

Dans le cadre des développements des comptes de l'économie de l'environnement, une première estimation de l'emploi a été réalisée pour les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Celle-ci n'entre pas dans le périmètre des dépenses de protection de l'environnement. Il s'agit de domaines où les enjeux environnementaux sont importants mais pour lesquels la notion de dépense ou de production nécessite encore certaines clarifications conceptuelles. Deux exemples illustrent cette nécessité :

- Doit-on mesurer la valeur de la production des énergies renouvelables ? Si oui, quelle est alors la valeur de la production liée à l'utilisation des appareils individuels (chauffage au bois par exemple) ?

Le choix a été fait dans ce premier exercice de ne prendre que les emplois de fabrication et d'installation et non ceux qui correspondent à la production. Par ailleurs, les sources de données afférentes au domaine des énergies renouvelables, notamment celles issues des syndicats professionnels, restent fragiles dans la perspective d'assurer un suivi statistique régulier.

- Comment définir les produits ayant une efficacité énergétique et environnementale ? Un mode de transport peut être efficace sur le plan énergétique sans présenter pour autant un avantage écologique en valeur absolue. Ainsi, le propriétaire d'une voiture consommant moins d'énergie que les véhicules concurrents peut adopter deux attitudes bien différentes. La première consiste à faire des économies d'énergie, par ailleurs profitables à l'environnement. La seconde, que certains qualifient d'effet rebond, consiste à dépenser la même somme en se déplaçant davantage. Cette difficulté explique le choix de ne retenir que le domaine de l'isolation dans l'ensemble bien plus large de la maîtrise de l'énergie.

Données chiffrées

Les emplois environnement en 2006 (estimation provisoire)

en nombre d'emplois

Domaines	Emplois environnement spécifiques						Activités non spécifiques liées (2)	Total (4)	Répartition
	Services publics ou non marchands	Services privés vendus	Services internes	Fabrication d'équipement	Travaux publics, construction	Fabrication de produits (1)			
Protection de l'environnement									
Pollution de l'air		3 000	4 500	1 500			400	9 400	3%
Eaux usées	19 200	18 000	9 500	3 000	38 200	100	0	88 000	23%
Déchets	24 700	56 200	3 000	2 800	3 700	1 000	2 100	93 500	25%
Déchets radioactifs	300	1 700						2 100	1%
Réhabilitation des sols et eaux		2 100						2 100	1%
Bruit				1 400	8 800			10 100	3%
Nature, paysage, biodiversité	9 600	1 900			6 600			18 100	5%
Autres domaines liés à l'environnement									0%
Eau	6 600	17 100		1 300	10 500		2 100	37 600	10%
Récupération		27 700		1 300				29 100	8%
Cadre de vie	36 300	7 200		800			1 900	46 200	12%
Activités transversales (3)	31 100	5 100					3 500	39 700	11%
Total (4)	127 700	140 200	17 000	12 100	67 800	1 200	9 900	375 900	
Répartition	34%	37%	5%	3%	18%	0%	3%		

Note : (1) Fabrication des seuls produits environnementaux destinés à la consommation des ménages (ou des mêmes produits pour l'exportation).

La fabrication de tels produits pour la consommation intermédiaire des entreprises n'est pas considérée.

(2) Emplois de fabrication d'équipements ou de construction non spécifiquement environnementaux, mais utilisés par les services environnementaux.

(3) Les activités transversales regroupent la recherche et développement et l'administration générale.

(4) Totaux effectués avant arrondis.

Les emplois de mesure et contrôle sont répartis dans les différents domaines.

Source : Ifen.

Les emplois environnement par domaine

en nombre d'emplois

Domaines	Emplois					Taux de variation annuel moyen (%)		
	1997	2003	2004	2005	2006p	2006/1997	2005/2004	2006/2005
Protection de l'environnement	186 100	218 200	218 300	224 100	223 300	2,0%	2,7%	-0,4%
Pollution de l'air	10 600	8 400	9 100	9 200	9 400	-1,3%	1,8%	1,6%
Eaux usées	80 200	90 600	89 000	88 700	88 000	1,0%	-0,3%	-0,8%
Déchets	69 400	89 000	89 500	93 900	93 500	3,4%	4,9%	-0,4%
Déchets radioactifs	1 500	2 000	2 100	2 000	2 100	3,4%	-3,8%	3,9%
Réhabilitation des sols et eaux	400	1 400	1 500	1 500	2 100	19,7%	0,6%	40,7%
Bruit	9 400	10 100	10 100	10 600	10 100	0,9%	5,4%	-4,4%
Nature, paysage, biodiversité	14 600	16 700	17 100	18 200	18 100	2,4%	6,6%	-0,8%
Autres domaines liés à l'environnement	83 500	107 200	109 200	111 300	112 900	3,4%	1,8%	1,5%
Eau	33 000	34 100	36 000	37 200	37 600	1,5%	3,0%	1,3%
Récupération	16 500	26 900	27 200	27 900	29 100	6,5%	2,5%	4,3%
Cadre de vie	34 000	46 200	46 000	46 200	46 200	3,5%	0,4%	0,1%
Activités transversales (1)	34 300	39 800	40 100	38 400	39 700	1,6%	-4,2%	3,3%
Total	303 900	365 200	367 600	373 800	375 900	2,4%	1,7%	0,6%

Note : (1) Les activités transversales regroupent la recherche et développement et l'administration générale.

Les emplois de mesure et contrôle sont répartis dans les différents domaines.

Les taux de croissance sont calculés avant arrondis. p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les emplois environnement par type d'activités

en nombre d'emplois

Type d'activités	Emplois					Taux de variation annuel moyen (%)		
	1997	2003	2004	2005	2006p	2006/1997	2005/2004	2006/2005
Services environnementaux centraux	222 800	275 400	278 100	279 800	284 900	2,8%	0,6%	1,8%
Publics ou non marchands	110 800	127 900	129 200	128 200	127 700	1,6%	-0,8%	-0,4%
<i>dont Services généraux</i>	28 800	31 800	31 600	29 800	31 100	0,9%	-5,8%	4,3%
<i>Services spécifiques</i>	82 300	96 100	97 600	98 400	96 600	1,8%	0,9%	-1,8%
Privés vendus	90 400	128 600	131 400	134 900	140 200	5,0%	2,6%	3,9%
Privés internes	22 800	19 200	17 500	16 700	17 000	-3,2%	-4,6%	2,0%
Autres activités privés spécifiquement environnementales	72 500	79 400	79 800	82 800	81 100	1,2%	3,7%	-2,0%
Fabrication d'équipements	17 800	12 600	12 400	12 800	12 100	-4,2%	3,2%	-5,7%
Travaux publics, constructions (*)	53 100	65 600	66 200	68 800	67 800	2,8%	3,9%	-1,4%
Fabrication de produits environnementaux	1 600	1 300	1 200	1 100	1 200	-3,4%	-2,2%	2,0%
Activités non spécifiques liées	7 100	10 000	9 800	11 200	9 900	3,8%	15,2%	-11,8%
Total	303 900	365 200	367 600	373 800	375 900	2,4%	1,7%	0,6%

Note : Les taux de croissance sont calculés avant arrondis. (*) Y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc. p = données provisoires.

Source : Ifen.

MISE EN PLACE DU COMPTE DE DÉPENSE DE PROTECTION DES SOLS, EAUX SOUTERRAINES ET EAUX DE SURFACE

L'élaboration d'un compte français de protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface vise à compléter l'agrégat national de protection de l'environnement présenté dans ce rapport.

L'intégration du domaine de la protection des sols et des eaux conduirait à ajouter plus de 1,1 milliard d'euros courants en 2006. La dépense de protection de l'environnement atteindrait alors le niveau de 37,3 milliards d'euros. Cette évaluation est partielle et provisoire.

Le domaine de la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface

L'émergence de ce domaine a été consécutive à la circulaire du 10 décembre 1999¹ qui a structurellement modifié le panorama du marché de la réhabilitation des sites et sols pollués. Parallèlement, le marché de la réhabilitation a bénéficié d'un climat propice grâce à une conjoncture immobilière en expansion.

Le périmètre de la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface est défini par la Cepa² 2000 qui classe les activités de protection de l'environnement par domaine.

« La protection et la restauration du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface englobent les mesures et activités ayant pour objectif la prévention des infiltrations polluantes, la décontamination des sols et des eaux et la protection du sol contre l'érosion et toute autre dégradation physique ainsi que contre la salinisation. La surveillance et le contrôle de la pollution du sol et des eaux souterraines sont inclus ».

Sont exclues les activités de gestion des eaux usées, de même que les activités visant à protéger la biodiversité et les paysages.

Les administrations publiques et les entreprises achètent des services de dépollution des sols pollués à des entreprises spécialisées dans ce domaine ou non spécialisées. La particularité de ce domaine est que ces prestations sont assimilées à de la formation brute de capital, car elles peuvent augmenter la valeur des terrains.

Trois volets ont été identifiés pour un compte français de la protection des sols et des eaux. À ce jour, seuls les volets « Sols », « Eaux souterraines et Eaux superficielles » font l'objet d'un calcul de la dépense correspondante. Une expertise est en cours, aujourd'hui, pour identifier les dépenses relatives aux actions et mesures de protection des eaux marines.

¹ Relative aux sites et sols pollués et aux principes de fixation des objectifs de réhabilitation.

² Classification of Environmental Protection Activities.

Périmètre de la protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface

	Sols	Eaux souterraines et superficielles	Eaux marines et littorales
Activités de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - opérations internes des industries ; - récupération des eaux de ruissellement le long des infrastructures routières et autoroutières ; - récupération des eaux de ruissellement dans les aéroports ; - programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) ; - plan végétal environnement (PVE) ; - mesures agri-environnementales visant la protection des eaux ; - plans Polmar³ ; - double coque. 		
Activités de dépollution	Dépollution des sols : <ul style="list-style-type: none"> - par des sociétés spécialisées pour le compte d'entreprises ou d'administrations publiques ; - par des entreprises non spécialisées pour le compte d'entreprises ou d'administrations publiques ; - par les industries en interne. 	Dépollution des nappes phréatiques : <ul style="list-style-type: none"> - réalisée par des sociétés spécialisées adhérentes à l'UPDS⁴. - Dragages de polluants 	Plans Polmar
Activités de lutte contre l'érosion et autres dégradations physiques	<ul style="list-style-type: none"> - mesures agri-environnementales visant la lutte contre l'érosion ; - restauration des terrains en montagne (RTM). 		
Activités de mesures et de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Basol⁵ ; - réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) ; - base de données des analyses des terres (BDAT) ; - inventaire, gestion et conservation des sols (IGCS). 	<ul style="list-style-type: none"> - accès aux données sur les eaux souterraines (Ades) ; - mesure de la qualité des eaux souterraines par les agences de l'Eau (DCE à compter de 2007). 	<ul style="list-style-type: none"> - réseau national de surveillance de la qualité de l'Eau et des sédiments des ports maritimes (Repom).
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Basias (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services). 		

³ Les plans Polmar constituent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins permettant la mobilisation, et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés.

⁴ Union professionnelle des entreprises de dépollution de sites.

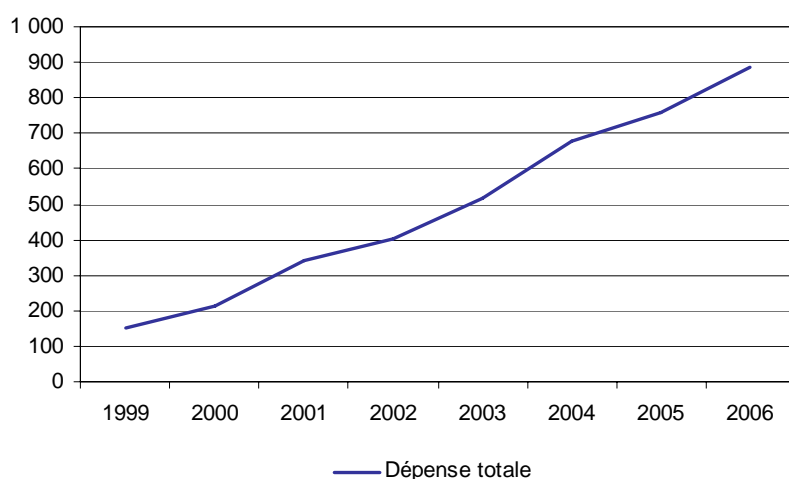
⁵ Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

Analyse des premiers résultats : dépense croissante de protection des sols et des eaux⁶

Au total, en 2006, la dépense de protection des sols et des eaux (hors eaux littorales) s'élève à 1,1 milliard d'euros. Avec une progression annuelle moyenne de 25 % par an depuis 1999, ce domaine s'inscrit dans une politique visant à préserver la qualité des eaux des pollutions d'origines agricoles. Il s'agit également d'une politique de maîtrise de l'étalement urbain qui amène les collectivités territoriales à exploiter des friches, d'anciens terrains industriels afin d'augmenter la densification du territoire.

Croissance de la dépense de protection des sols et des eaux

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Stabilité des investissements en 2006

La première partie de la dépense se compose des investissements des producteurs auxiliaires⁷ qui s'élèvent à 247 millions d'euros. Cette somme englobe les investissements des établissements industriels pour leur propre compte (163 millions d'euros), et ceux des gestionnaires d'infrastructures autoroutières (41 millions). Depuis 2002, ces investissements progressent fortement avec une croissance annuelle moyenne de 10 %. Ils reculent de 6 % en 2006.

Néanmoins, en 2006, ce sont les investissements des sociétés adhérentes à l'UPDS, en hausse de 16 % après une période de stabilité, qui permettent de maintenir le niveau des investissements.

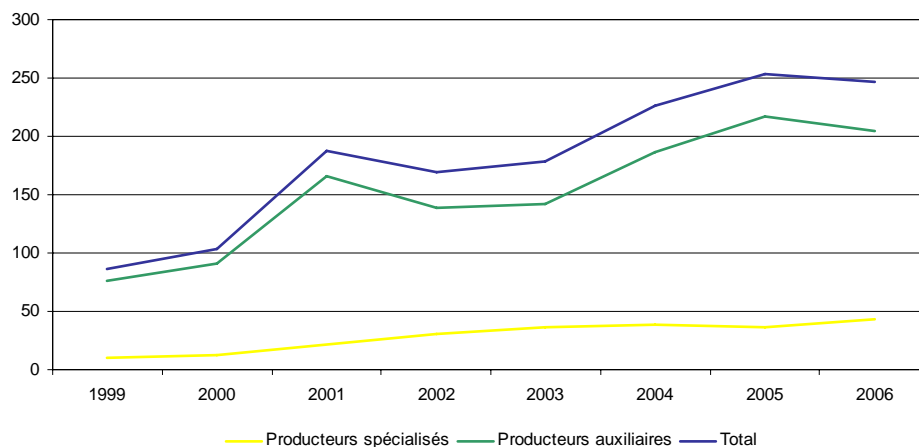
⁶ La série de dépense débute en 1999. C'est à partir de cette année-là que le domaine de la dépollution des sites et des sols devient un domaine autonome permettant de fournir des séries de données exploitables pour calculer la dépense.

⁷ Par activité auxiliaire, on entend une activité annexe exercée au sein d'une entreprise dans le but de créer les conditions qui lui permettront d'exercer son activité principale ou secondaire.

Ainsi une entreprise, dont l'activité principale est la chimie, pourra pratiquer une activité auxiliaire de dépollution de ses sols. Cette dernière lui permettra de compenser ou de prévenir les dommages de son activité principale.

Retour à la stabilité des dépenses en capital des producteurs de services

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

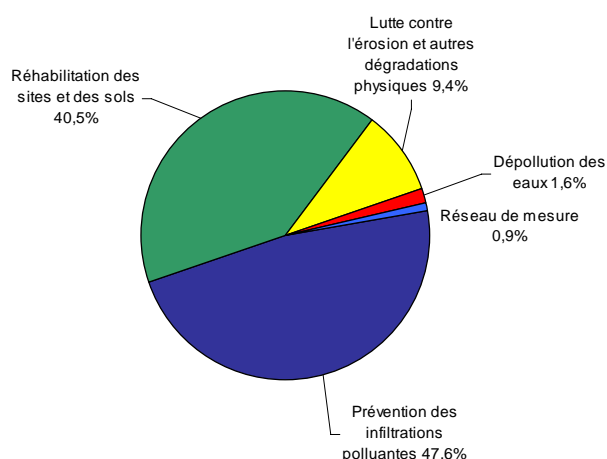
Forte progression des services

La seconde partie de la dépense correspond aux services de protection des sols et des eaux. La valeur de ces services progresse sur la période 1999-2006, selon un taux de croissance annuel moyen très soutenu (+29%) ; en 2006, elle atteint 0,9 milliard d'euros (78 % de la dépense totale) sous l'effet de la hausse des transferts versés aux agriculteurs pour maîtriser les pollutions liées aux effluents d'élevage.

Les services de protection des sols et des eaux se composent principalement d'activités et de mesures d'évitement de la contamination des sols et des eaux, ainsi que d'activités curatives de dépollution d'anciennes friches industrielles ou d'anciennes décharges.

Composition des services de protection des sols et eaux

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Les actions et mesures de prévention des infiltrations polluantes représentent une dépense de 409 millions d'euros. Les quatre cinquièmes de ces actions correspondent à des transferts du

ministère de l'Agriculture et de la Pêche vers les agriculteurs. Il s'agit principalement des aides distribuées aux agriculteurs dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Seul le volet « Maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage » est comptabilisé ici (programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage) pour un montant d'aides publiques de 224 millions d'euros⁸ versées en 2006. 129 millions d'euros supplémentaires, à destination des agriculteurs, sont également versés dans le cadre des mesures agri-environnementales de lutte contre les infiltrations de substances polluantes. Le complément des actions et mesures destinées à la prévention des infiltrations polluantes atteint 56 millions d'euros. Ces dépenses sont effectuées par les industries et par les sociétés d'autoroute pour limiter les pressions de leur activité sur les sols et la qualité des eaux.

Les dépenses de réhabilitation des sites et des sols pollués s'élèvent à 348 millions d'euros. Elles sont calculées, dans un premier temps, sur la base du chiffre d'affaires des adhérents au syndicat de professionnels UPDS, sachant que ces adhérents représentent 53 % de l'activité de la réhabilitation des sites. Cette activité consiste à excaver des terres, extraire des fûts et conteneurs enfouis, à les transporter dans un lieu de traitement approprié. L'activité de ces entreprises spécialisées est de 139 millions d'euros, en 2006. Les opérations d'accompagnement de la dépollution d'un site comme la renaturation d'un site sont exclues du périmètre de la dépense de protection des sols et des eaux.

La seconde phase de l'estimation de ces dépenses consiste à extrapoler le marché de la réhabilitation des sites et sols pollués aux opérations réalisées par des opérateurs de travaux publics qui réalisent des aménagements pour le compte de collectivités locales (65 %) ou pour le compte de promoteurs privés (35 %). Le montant des travaux s'élève à 96 millions d'euros en 2006.

Les activités de dépollution consistant à traiter la pollution sur place sont pratiquées uniquement dans le domaine des eaux souterraines, par des entreprises spécialisées adhérentes de l'UPDS, pour un montant de 10 millions d'euros.

Avant la réalisation de ces travaux proprement dits, 117 millions d'euros doivent être dépensés en 2006 pour les études de risques, de diagnostics...

Parmi les autres services, les activités de lutte contre l'érosion et autres dégradations physiques contribuent à hauteur de 80 millions d'euros aux actions de protection des sols. Enfin, la construction d'un réseau de mesure de la qualité des sols et des eaux engendre annuellement une dépense de l'ordre de 8 millions d'euros.

ANNEXES

Méthodologie

Les actions et mesures composant la dépense française des sols et des eaux ont été déclinées dans le cadre d'un comité de pilotage composé des différents acteurs de la protection des sols et des eaux : le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Union professionnelle des entreprises de dépollution de sites (UPDS), le ministère en charge de l'Environnement (direction de la Prévention des pollutions et des risques, direction de l'Eau), d'experts du domaine des sols et des eaux (Institut français de l'environnement, Ademe), d'acteurs locaux sur la réhabilitation des sites et des sols (Établissement public foncier).

⁸ Les crédits comptabilisés, ici, ne représenteraient que 30 % de la dépense. Cette part correspond à la contribution des agences de l'Eau au financement des travaux réalisés par les agriculteurs. Cependant, une expertise complémentaire doit être menée afin de vérifier la validité d'un tel montant.

